LA BASTILLE
DÉVOILÉE.

NEUVIEME LIVRAISON.

Cette livraison contient une dissertation historique & critique, sur l'homme au masque de fer.

LA BASTILLE

DÉVOILÉE,

OU

RECUEIL

DE PIECES AUTHENTIQUES

POUR SERVIR A SON HISTOIRE.

Neuvieme livraison.

. . . . , *Detecta apparuit ingens*
Regia, & umbrosæ penitus patuêre cavernæ.
VIRG. Æneïde, l. VIII.



A PARIS,
Chez DESENNE, libraire, au Palais-Royal.

1790.

DISSERTATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR L'HOMME AU MASQUE DE FER.

» *L'homme au masque de fer* est une *énigme*
» Dont chacun veut deviner *le mot*.

VOLTAIRE.

Ce besoin impérieux, ce sentiment toujours actif, qui naît & ne meurt qu'avec nous, la *curiosité*, appliquée aux choses physiques & morales, est la source féconde de toutes les connoissances auxquelles il est donné à l'homme d'atteindre; mais cette passion généreuse, qui se nourrit d'elle-même, que les obstacles exaltent, au lieu de l'éteindre, devient, lorsqu'elle n'a pu se satisfaire, un insupportable tourment. Toutefois, la vérité est si belle, sa recherche si attrayante, qu'on ne se lasse jamais de la poursuivre, quoiqu'hélas! le plus souvent on se

trouve réduit à n'embraſſer que ſon ombre. C'eſt en vain que la muſe de *l'hiſtoire*, tenant d'une main *la mappemonde*, & de l'autre un *clepſydre*, s'écrie : *deſcends du haut des cieux*, *auguſte Vérité.* Sourde à ſa voix, cette divinité demeure trop ſouvent muette ; & ſe cachant dans ſon ſanctuaire impénétrable, elle ne rend, comme les oracles, que des réponſes vagues, obſcures, énigmatiques. Les difficultés de tout genre, que les contemporains éprouvent à démêler, à ſaiſir la vérité des faits, ces difficultés preſqu'inſurmontables s'accroiſſent & s'entaſſent avec les années, dont l'accumulation forme les ſiecles. Puiſqu'il en eſt ainſi dans le cours ordinaire des événemens, que doit-ce être, lorſque l'atroce deſpotiſme, honteux de ſes propres fureurs, ou intereſſé à enſevelir juſqu'aux moindres traces de ſes forfaits, épuiſe tous les moyens capables de dérober à la ſévére poſtérité le nom de la malheureuſe victime, que la vengeance ou l'ambition immolerent aux dieux infernaux ?

Les annales d'aucun peuple n'offrent d'exemple d'une longue & barbare détention, qui puiſſe être comparée à celle du célébre perſonnage, connu ſous le nom très-impropre *de l'homme au maſque de fer* (1).

---

(1) Nous ne le nommons ainſi, que pour nous con-

Depuis un demi siecle, *ce problême historique* occupe toute *l'Europe*. Plusieurs écrivains distingués se sont efforcés de le résoudre ; & il n'est pas encore résolu. Sans nous flatter d'être plus heureux, nous allons remplir notre promesse (2) & traiter de nouveau ce sujet, si curieux, si intéressant par lui-même, qu'il ne peut jamais vieillir. Tant qu'il existera des ames sensibles, l'histoire de cet infortuné trouvera des lecteurs & fera répandre des larmes. Ce doux espoir soutiendra notre zéle, dans les discussions auxquelles nous serons successivement obligés de nous livrer.

Le plan sur lequel sera rédigé ce travail est fort simple ; & il convient que nous l'exposions ici en peu de mots.

Notre but principal a dû être de *rapporter* avec exactitude cette affaire étonnante & presque *romanesque*, afin que le public puisse enfin adopter & *sanctionner*, pour ainsi dire, l'opinion qui

---

former à l'usage qui a prévalu, contre la réalité ; car, outre qu'il est absurde d'imaginer qu'un homme puisse vivre pendant un grand nombre d'années, avec un *masque de fer* sur le visage, nous prouverons dans le corps de la dissertation, & d'après des témoignages authentiques, que ce masque étoit de *velours noir*.

(2) *Bastille, dévoilée*, sixieme livraison, pages 37 & 38 ; septieme, page 147, & huitieme, page 137, où nous avons annoncé cette *dissertation historique*.

lui paroîtra réunir les plus nombreuſes & les plus fortes *probabilités.*

Mais le premier objet qui ſe préſente & que réclame la ſenſibilité du lecteur, eſt un *précis hiſtorique de la vie*, ou plutôt de la mort ſi douloureuſement prolongée de *l'homme au maſque.* Il ſera compoſé des faits & des particularités épars, dans divers écrits, ayant ſoin de n'admettre que ceux qui pourront ſoutenir les regards d'une critique impartiale & philoſophique. Ce précis mettra le *héros* en ſcène; & il ſervira de *pierre de touche* à tous les ſyſtêmes imaginés juſqu'ici ſur le *maſque.*

Nous paſſerons enſuite à l'examen approfondi, quoique rapide, des différentes opinions & conjectures propoſées à cet égard.

Naturellement, les ſyſtêmes ſur cette victime du *deſpotiſme royal*, ſe partagent en deux claſſes.

La premiere, comprend les perſonnages étrangers à la famille de LOUIS XIV; c'eſt-à-dire, le duc de *Beaufort*, le duc de *Montmouth*, le ſurintendant *Fouquet*, enfin le ſecretaire du duc de *Mautone.*

La ſeconde, comprend les perſonnages de la famille même de LOUIS XIV, ſavoir ſon fils naturel, le comte de *Vermandois*; & un *frere cadet, jumeau ou aîné* de cet orgueilleux monarque.

Ces divers perſonnages ſeront paſſés ſucceſſivement en revue.

Par un enchaînement de raiſons contradictoires aux ſyſtêmes, mais ſur-tout par le rapprochement & la combinaiſon des dates & des faits, on prouvera que *l'homme au maſque* n'a pû être ni *Beaufort*, ni *Montmouth*, ni *Fouquet*, ni le ſecretaire du duc de *Mantoue*.

Les mêmes moyens ſeront employés pour démontrer que cet illuſtre priſonnier ne pouvoit pas davantage être le comte de *Vermandois*.

Tous ces perſonnages ainſi écartés ſans retour, il ne reſte plus que le frere de LOUIS XIV. Cette opinion divulguée la derniere, & depuis peu d'années, ſera diſcutée avec le plus grand ſoin & les développemens circonſtanciés qu'exige ſon importance.

Tel eſt le plan que nous nous ſommes fait; en facilitant notre marche, il préparera le jugement du public.

Entrons maintenant en matiere; & commençons par *l'hiſtorique* de l'infortuné priſonnier.

La date de ſa premiere détention, ſi elle ſe trouvoit auſſi exactement conſtatée que celle de ſon arrivée à la *Baſtille*, en 1698, & de ſa mort, en 1703, répandroit beaucoup de jour ſur ce problême & leveroit bien des difficultés. Mal-

heureusement cette date varie comme les systêmes ; tâchons de la fixer.

Voltaire, dont le péché mignon fut toujours de mêler le merveilleux dans ses récits, & de donner un ton d'importance aux anecdotes qu'il tenoit ou disoit tenir des *gens de cour*, a voulu persuader (3) que tous les historiens avoient ignoré l'anecdote de *l'homme au masque*, & qu'il étoit le premier qui en eût parlé. Mais, suivant la remarque judicieuse d'un habile critique (4), ce fait étoit déja consigné dans les *mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (de France), publiés chez l'étranger vers 1730, & neuf ans avant la premiere édition du *Siecle de Louis XIV*.

L'auteur de la Henriade place donc cet événement extraordinaire quelques mois après la mort du cardinal *Mazarin*, arrivée à *Vincennes* le 9 mars 1661. Cette assertion n'étant appuyée d'aucune preuve, ne sauroit être adoptée qu'après avoir subi, pour ainsi dire, le *choc de la confrontation* (5).

---

(3) *Siècle de Louis XIV* & *questions sur l'Encyclopédie*.

(4) *Les cinq Années littéraires* de CLEMENT, tome 2, lettre XCIX, du premier mai 1752.

(5) Cette allégation de *Voltaire* semble confirmée

Ceux qui ont prétendu que *Fouquet* étoit *l'homme au masque*, donnent pour date 1664, époque où il fut transféré de la *Bastille* dans la citadelle de *Pignerol*.

La *Grange-Chancel*, qui soutient que le *masque* étoit le duc de *Beaufort*, rapporte à l'année 1669 son emprisonnement à *Pignerol*.

Le rédacteur anonyme des *mémoires de Perse*, & le pere *Griffet*, qui, après lui, s'est efforcé d'établir que ce masque fatal cachoit le comte de *Vermandois*, prennent pour date la fin de 1683.

Saint-Foix, qui, à travers ce masque, vouloit absolument reconnoître le duc de *Montmouth*, s'arrête à la date de 1685.

---

par un passage des *mémoires historiques & authentiques sur la Bastille*, tome 1, *discours préliminaire*, (pages VIII & IX) Ce passage est si singulier, que nous le transcrivons fidelement, afin que le public en demande l'explication & les *pieces justificatives* à l'éditeur de ces mémoires.

» Il faut savoir que tous les papiers qu'on a trouvés » à la Bastille, n'y ont été apportés que depuis 1659, » & que les pieces concernant la personne des pri- » sonniers, commencent seulement dès l'année 1660, & » vont tout de suite, à l'exception de quelques articles » » aux années 1662 & 1663; tems où il étoit fort ques- » tion du *masque de fer*, & de ceux qui en parloien » & de ceux qui avoient pû le connoître dans son » enfance.

Enfin ceux qui ont imaginé que *l'homme au masque* étoit le secrétaire du duc de *Mantoue*, reculent cette date jusqu'en 1687.

Aucune de ces dates ne nous paroît la véritable : voici les motifs de nos doutes à cet égard.

D'abord on est généralement persuadé (& le *journal de Dujonca*, qui sera copié dans la suite, confirme cette opinion), que *Pignerol* fut la premiere prison qu'habita l'homme masqué (6).

On est également persuadé, d'après la tradition, que *Louvois* fut le premier ministre dépositaire du *secret d'état*, relatif au masque, & l'un des auteurs de sa captivité.

Il ne s'agit donc plus que de déterminer l'époque du ministere de *Louvois*, où l'homme masqué fut mystérieusement envoyé à *Pignerol* (7).

Or, *François Michel* LE TELLIER, marquis de *Louvois*, fait ministre d'état & secrétaire d'état en 1666, mourut le 16 juillet 1691. *Barbezieux* son

---

(6) SAINT-FOIX, *Essais sur Paris*, tome 5, page 357.

(7) *Pignerol* est une petite ville *d'Italie* dans le *Piemont* à l'entrée de la vallée de *Pérouse*. Elle est sur la riviere de *Chuison*, à 7 lieues S. O. de *Turin*, 28 N. de *Nice* & 30 E. par S. de *Grenoble*. Les françois qui la possédoient, l'avoient rendue très forte & y avoient bâti une citadelle qu'ils demantelerent, en rendant cette place au *duc de Savoye*, par le traité de 1696.

fils alors âgé de 22 ans, lui succéda & devint aussi dépositaire du secret concernant le masque.

D'un autre côté, nous voyons que *Barbezieux* écrivoit, le 13 Août 1691, à *Saint-Mars* (8), gouverneur des îles *Sainte-Marguerite*, dans ces termes remarquables :

» Votre lettre, du 26 du mois passé, m'a été
» rendue. Lorsque vous aurez quelque chose à me
» mander du *prisonnier, qui est sous votre garde*
» *depuis 20 ans*, je vous prie d'user des mêmes
» précautions que vous faisiez quand vous écri-
» viez à M. de *Louvois* (9).

Ainsi, du rapprochement de ces dates, il ré-

---

(8) *Begnige* d'AUVERGNE de *Saint-Mars*, né vers 1626, seigneur de *Dimon* & *Palteau*, bailli & gouverneur de Sens, fut successivement gouverneur de *Pignerol*, du fort voisin *d'Exilles*, des isles Sainte-*Marguerite & Honorat ;* & enfin, après la mort de M. de *Baisemaux*, décédé le 18 décembre 1697, *Saint-Mars* fut nommé gouverneur de la Bastille, où il arriva, menant avec lui *l'homme au masque*, le 18 septembre 1698. Il y mourut le 26 septembre 1708, âgé de 82 ans (*Bastille dévoilée*, troisieme livraison, page 149).

(9) L'éditeur des *mémoires authentiques sur la Bastille*, qui rapporte cette lettre, (tome premier, pages 321 & 322), auroit bien dû, à cause de son extrême importance, annoncer où se trouve *l'original*, afin que le public eût la facilité de le vérifier.

ſulte que la détention du maſque fut poſtérieure à 1666, & antérieure à 1671. C'eſt déja un grand point, que d'avoir reſſerré les limites de cette date dans un auſſi court intervalle de tems.

Pluſieurs queſtions ſe préſentent ici, auxquelles, peut-être, il ne ſera jamais poſſible de répondre d'une maniere ſatisfaiſante & préciſe.

D'où, comment & par qui l'homme au maſque fut il conduit à *Pignerol?*

Cette derniere queſtion eſt la moins difficile à réſoudre.

Tout concourt à prouver que cet illuſtre captif, depuis l'inſtant de ſa détention juſqu'à ſa mort, fut ſous la garde de *Saint-Mars*. Leur arrivée à *Pignerol* doit donc, ce ſemble, tomber à la même époque, & peut-être quelque curieux, par des recherches faites dans cette ville, nous révélera-t-il la date préciſe où *Saint-Mars* y parut pour la premiere fois (10).

---

(10) Un paſſage de *Saint-Foix* (*eſſais hiſtoriques ſur Paris*, tome V, page 354, édition de Paris 1778) indique que *Saint-Mars* étoit, ou plutôt qu'il paſſa à *Pignerol*, vers le commencement de 1665.

» M. *Fouquet* ayant été condamné par ſes commiſ-
» ſaires, le 22 décembre 1664, à un banniſſement per-
» pétuel; *Louis* XIV, par des conſidérations d'état,
» changea cette condamnation en une priſon perpétuelle
» à la citadelle de *Pignerol*; & M. de *Saint-Mars* ayant

Les premieres années de l'enlevement clandestin du masque étant celles où son barbare oppresseur devoit avoir le plus d'intérêt à rendre ce secret d'état impénétrable, aucun détail n'a transpiré sur le long séjour de ce prisonnier à *Pignerol*.

En 1681, le roi, à la priere de madame de *Montespan*, ayant permis à *Lausun*, qui, depuis 1671, étoit renfermé à *Pignerol*, d'aller prendre les eaux de *Bourbon*, nomma d'abord *Saint-Mars* pour l'y accompagner; mais sur la représentation faite par mademoiselle de *Montpensier*, que *Lausun avoit tous les jours des démêlés avec Saint-Mars*, *& que cela lui feroit de nouvelles affaires*, *Louis* XIV changea l'ordre & chargea de cette commission *Maupertuis*, officier des mousquetaires, qui fut désigné par mademoiselle de *Montpensier*, à qui ce prince avoit bien voulu en laisser le choix (11).

Saint Foix, s'appuyant de cette circonstance, en conclut qu'à cette époque le masque ne pou-

---

» été choisi pour veiller sur lui, & sur les correspon-» dances qu'il voudroit peut-être entretenir, eut des » *Lettres pour commander* dans cette citadelle.

(11) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. *Amsterdam* 1729, tome 6, page 210-212.

voit être à *Pignerol*, « parce que, dit-il (12); » s'il y avoit été, & M. de *Saint-Mars* étant » chargé de ce secret qu'on tâchoit de rendre » impénétrable, *Louis* XIV & M. de *Louvois* » n'auroient certainement pas nommé M. de » *Saint-Mars* pour aller garder M. de *Lausun*, & » passer trois mois aux eaux de *Bourbon* ».

Mais *Saint-Foix* n'a pas fait attention que *Saint-Mars* auroit pu s'absenter de *Pignerol*, sans avoir de nouveaux confidens, puisqu'il se seroit reposé du soin de garder le prisonnier & le secret de son origine, sur le sieur de *Rosarges*, qui, comme le prouve le journal de *Du Jonca*, en étoit aussi dépositaire.

L'éditeur des *mémoires authentiques sur la Bastille*, assure (13) qu'au mois de juin de cette même année 1681, *Saint-Mars* ayant été nommé gouverneur du fort d'*Exilles* (14), il fut question d'y transférer le prisonnier masqué.

Saint-Foix recule cette date, & la place au

---

(12) *Essais sur Paris*, pages 355 & 356.

(13) *Ubi suprà*, pages 322 & 323.

(14) *Exilles*, petite ville de *Piemont*, dans le *Briançonnois* est située sur la *Doire* à 3 lieues S. O. de *Suze*, 10 N. O. de *Pignerol* & 15 N. E. *d'Embrun*. Il y a un château fort. Le duc de *Savoye* l'ayant prise en 1708, elle lui resta par la paix *d'Utrech*.

commencement de 1684 (15). Il prétend même, d'après l'*état de la France*, *année 1684*, qu'à cette époque *Saint Mars* étoit abſent de *Pignerol*, par congé de la cour, où il étoit allé ſolliciter qu'on joignît à ſa lieutenance de roi de *Pignerol*, le gouvernement du fort d'*Exilles ;* ce qu'il obtint. Il termine par cette réflexion : « Auroit-il (*Saint-* » *Mars*) oſé demander ce congé, l'auroit-il ob- » tenu, s'il avoit été chargé de garder le pri- » ſonnier maſqué ? »

A cette objection s'applique la réponſe que nous avons faite un peu plus haut au ſujet du voyage de *Lauſun* à *Bourbon*.

M. de *Guitaut*, gouverneur des îles de *Lerins*, nommées *Sainte-Marguerite* & *Saint-Honorat*, dans la Méditerranée, ſur la côte de Provence, à deux lieues d'*Antibes*, étant mort le 27 décembre 1685, *Saint-Mars* fut auſſi-tôt pourvu de ce gouvernement par l'entremiſe de madame du *Frénoi*, ſa belle-ſœur, qui, dit-on, étoit toute puiſſante ſur le cœur de *Louvois* (16).

Alors il n'y avoit dans cette île de *Sainte-Marguerite* ni priſonniers ni priſons d'état. *Saint-Mars*

---

(15) *Ubi ſuprà*, pages 356 & 357.
(16) *Ibidem* pages 227, 292 & 355 aux notes.



reçut ordre de *Louis* XIV d'y en bâtir une bien sûre pour garder le masque (17).

Au mois d'avril 1687, il étoit déja transféré dans cette île, puisqu'à cette époque *Louvois* écrivoit à *Saint-Mars* (18).

« Il n'y a point d'inconvénient de changer le » chevalier de *Thezut* de la prison où il est, pour » y mettre VOTRE PRISONNIER, jusqu'à ce que » celle que vous lui faites préparer soit en état » de le recevoir ».

Les détails sur la vie, ou plutôt sur la captivité du masque, commencent ici. Nous les formerons du rapprochement comparatif des faits épars dans les divers auteurs qui en ont parlé, d'après ce qu'ils avoient pu recueillir sur les lieux mêmes.

Il faut d'abord décrire la prison où gémit si long-tems cette victime infortunée de la politique, *mère de tant de crimes !*

La chambre qu'il habitoit, & que le pere PAPON eut la curiosité de visiter le 2 février 1778 (18), n'est éclairée que par une fenêtre, du côté du nord, percée dans un mur fort épais & fermée par trois grilles de fer, placées à une

---

(17) PIGANIOL DE LA FORCE, *description de la France*, tome 5, pages 375 & 376.

(18) PAPON, *histoire de Provence.*

distance égale. Cette fenêtre, qui donne sur la mer, est élevée de 14 à 15 pieds au-dessus du rez-de-chaussée (19).

Faisons connoître maintenant les incroyables & sanguinaires précautions que prenoit *Saint-Mars* pour empêcher que le nom de l'homme au masque ne transpirât.

« Le gouverneur traitoit son prisonnier avec » le plus profond respect ; il le servoit lui-même » & prenoit les plats, à la porte de la chambre, » des mains des cuisiniers, dont aucun n'a jamais » vu le visage du prisonnier. Il s'avisa un jour » de graver son nom sur le dos d'une assiette, » avec la pointe d'un couteau. Un esclave (l'au- » teur soutient ici l'allégorie des *mémoires secrets* » *de Perse*), entre les mains de qui tomba cette » assiette, crut faire sa cour, en la portant au » gouverneur ; mais ce malheureux fut trompé, » & l'on s'en défit sur le champ, afin d'ensévelir » avec cet homme un secret d'une si grande im- » portance (20).

Ce fait est un peu différemment raconté par

---

(19) *Œuvres complettes de Saint-Foix*, Paris 1778, in-8°. tome 5 page, 293 à la note.

(20) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse.*

Voltaire, qui l'a brodé ſelon ſa coutume (21):

« Le gouverneur mettoit lui-même les plats » ſur la table, & ſe retiroit après l'avoir enfer» mé. Un jour le priſonnier écrivit avec un cou» teau ſur une aſſiette d'argent & jetta l'aſſiette » par la fenêtre, vers un bateau qui étoit au » rivage, preſqu'au pied de la tour. Un pêcheur, » à qui le bateau appartenoit, ramaſſa l'aſſiette » & la rapporta au gouverneur. Celui-ci éton» né, demanda au pêcheur : *Avez-vous lu ce qui » eſt écrit ſur cette aſſiette, & quelqu'un l'a-t-il vue » entre vos mains ?* — *Je ne ſais pas lire*, répondit » le pêcheur, *je viens de la trouver*, *perſonne ne » l'a vue.* Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le » gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit ja» mais lu, & que l'aſſiette n'avoit été vue de » perſonne. *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bien heu» reux de ne pas ſavoir lire.* Parmi les témoins de » ce fait, il y en a un très-digne de foi, qui vit » encore ».

L'illuſtre auteur des *Philippiques* ajoute pluſieurs particularités intéreſſantes, que nous rapporterons dans les termes mêmes dont il s'eſt ſervi (22).

---

(21) *Siecle de Louis* XIV.

(22) *Lettre de la Grange Chancel à Fréron*, au *ſujet de l'homme au maſque de fer.* (*Année littéraire* 1768.)

M.

« M. de *la Motte-Guerin*, qui commandoit
» dans les îles *Sainte-Marguerite*, du tems que
» j'y étois détenu (en 171 ....) me dit que le
» ſieur de *Saint-Mars*, qui obtint le gouverne-
» ment de ces îles, après celui de *Pignerol*,
» avoit de grands égards pour ce priſonnier;
» qu'il le ſervoit toujours lui-même en vaiſſelle
» d'argent, & lui fourniſſoit ſouvent des habits
» auſſi riches qu'il paroiſſoit le déſirer; que dans
» les maladies où il avoit beſoin de médecin ou
» de chirurgien, il étoit obligé, *ſur peine de la*
» *vie*, de ne paroître en leur préſence qu'avec
» ſon maſque de fer, & que lorſqu'il étoit ſeul,
» il pouvoit s'amuſer à s'arracher le poil de la
» barbe, avec des pincettes d'acier très-luiſantes
» & très-polies. J'en vis une de celles qui lui
» ſervoient à cet uſage, entre les mains du ſieur de
» *Formanoir*, neveu de *Saint-Mars*, & lieutenant
» d'une compagnie franche prépoſée pour la
» garde des priſonniers..... J'ai ſu de plus, d'un
» nommé *Dubuiſſon*, caiſſier du fameux *Samuel*
» *Bernard*, qui, après avoir été quelques an-
» nées à la *Baſtille*, fut conduit aux îles *Sainte-*
» *Marguerite*; qu'il étoit dans une chambre,
» avec quelques autres priſonniers, préciſément
» au deſſus de celle qui étoit occupée par cet
» inconnu; que par le tuyau de la cheminée ils
» pouvoient s'entretenir & ſe communiquer

» leurs pensées ; mais que ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obstinoit à leur taire son nom & ses aventures, il leur avoit répondu que cet aveu lui coûteroit la vie, aussi bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé son secret ».

M. *Palteau* a publié diverses autres circonstances, que nous allons extraire de sa lettre à *Fréron* (23).

« Ce prisonier n'étoit connu aux îles *Sainte-Margueritte* & à la *Bastille*, que sous le nom de *la Tour* (24). Le gouverneur & les autres officiers avoient de grands égards pour lui ; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient accorder à un prisonnier. Il se promenoit souvent, ayant toujours un masque sur le visage..... Le sieur *de Blainvilliers* (25), officier d'infanterie, qui

---

(23) Lettre écrite du château de *Palteau*, près de *Villeneuve-le-Roi*, le 19 juin 1768, & insérée dans *l'année littéraire du même mois.*

(24) Ce prétendu nom de *la Tour*, imaginé par *Blainvilliers*, est absolument démenti par le *journal de Du Jonca.* On n'appelloit ce prisonnier à la *Bastille*, *que l'homme au masque* ou *l'inconnu.* (*Mémoires authentiques* tome I, page 322).

(25) Ce sieur de *Blainvilliers* abusoit étrangement de la crédulité de M. de *Palteau*, quand il osoit lui affirmer que le fort de *la Tour*, ayant beaucoup excité sa curiosité, pour la satisfaire, il avoit pris l'habit &

» avoit accès chez M. de *Saint-Mars*, gouver-
» neur des îles *Sainte-Marguerite* ..... m'a dit
» plusieurs fois .... que le prisonnier étoit tou-
» jours vêtu de brun ; qu'on lui donnoit de beau
» linge & des livres ; que le gouverneur & les
» officiers restoient devant lui debout & décou-
» verts, jusqu'à ce qu'il les fît couvrir & asseoir ;
» qu'ils alloient souvent lui tenir compagnie &
» manger avec lui ».

Enfin, le pere *Papon* a recueilli, sur les lieux, (26) plusieurs traditions importantes, qui doivent trouver place ici.

» les armes d'un soldat qui devoit être en sentinelle
» dans une galerie, sous les fenêtres qu'occupoit ce pri-
» sonnier aux isles *Sainte-Marguerite* ; que de là, il l'avoit
» *examiné toute la nuit* ; qu'il l'avoit très-bien vû, qu'il
» n'avoit point son masque, &c. &c.

Comme l'a si bien dit *la Fontaine*, dans la fable du dépositaire infidéle :

» *Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur*
» *de vouloir, par raison, combattre son erreur.*

Sainte-Foix a déja réfuté complettement cette anecdote controuvée à plaisir (tome 5, page 292).

Il s'appuie avec raison de la fréquence des rondes de nuit (voyez là dessus *Bastille dévoilée*, deuxieme livraison, pages 19 & 20 ; & *remarques historiques sur le château de la Bastille*, pages 19 & 20.

(26) *Histoire de Provence*.

» Il n'y avoit que peu de perſonnes attachées
» au ſervice du priſonnier, qui euſſent la liberté
» de lui parler. Un jour que M. de *Saint-Mars*
» s'entretenoit avec lui, en ſe tenant hors de la
» chambre, dans une eſpece de corridor, pour
» voir de loin ceux qui viendroient, le fils d'un
» de ſes amis arrive, & s'avance vers l'endroit
» où il entend du bruit : le gouverneur, qui
» l'apperçoit, ferme auſſi-tôt la porte de la
» chambre, court précipitamment au-devant
» du jeune homme, & d'un air troublé, il
» lui demande s'il a entendu quelque choſe.
» Dès qu'il fut aſſuré du contraire, il le fit
» repartir le jour même, & écrivit à ſon ami
» que peu s'en étoit fallu que cette aventure
» ne coûtât cher à ſon fils; & qu'il le lui
» renvoye de peur de quelque autre impru-
» dence.

» . . . . . Je trouvai dans la citadelle un
» vieil officier de la compagnie franche, âgé
» de 79 ans : il me dit que ſon pere, qui
» ſervoit dans la même compagnie, lui avoit
» pluſieurs fois raconté, qu'un *frater* apperçut
» un jour, ſous la fenêtre du priſonnier, quel-
» que choſe de blanc, qui flottoit ſur l'eau. Il
» l'alla prendre & l'apporta à M. *de Saint-Mars*.
» C'étoit une chemiſe très-fine, pliée avec
» aſſez de négligence & ſur laquelle le pri-
» ſonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

» M. de *Saint-Mars*, après l'avoir dépliée
» & avoir lû quelques lignes, demanda au
» *frater*, d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit
» pas eu la curiosité de lire le contenu. Celui-
» ci protesta plusieurs fois, qu'il n'avoit rien
» lu; mais deux jours après il fut trouvé mort
» dans son lit. C'est un fait que l'officier a
» tant de fois entendu raconter à son pere &
» à l'aumonier du fort de ce tems là, qu'il le
» regarde comme incontestable.

» Le suivant me paroît également certain;
» d'après tous les témoignages que j'ai recueillis
» sur les lieux & dans le monastere de *Lerins*, où
» la tradition s'en est conservée.

» On cherchoit une personne du sexe, pour
» servir le prisonnier. Une femme du village de
» *Mongin* vint s'offrir, dans la persuasion que
» ce seroit un moyen de faire la fortune de
» ses enfans; mais quand on lui eut dit qu'il
» falloit renoncer à les voir & même à con-
» server aucune liaison avec le reste des hommes,
» elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier,
» dont la connoissance coûtoit si cher.

» Je dois dire encore, qu'on avoit mis aux
» deux extrémités du fort, du côté de la mer,
» deux sentinelles, qui avoient ordre de tirer
» sur les bateaux qui s'approcheroient à une
» certaine distance.

» La perſonne qui ſervoit le priſonnier, » mourut à l'iſle *Sainte-Marguerite*. Le frere de » l'officier dont je viens de parler, qui étoit » pour certaines choſes l'homme de confiance » de M. de *Saint-Mars*, a ſouvent dit à ſon » fils, qu'il avoit été prendre le mort, à l'heure » de minuit, dans la priſon, & qu'il l'avoit porté » ſur ſes épaules, dans le lieu de ſa ſépulture. » Il croyoit que c'étoit le priſonnier lui-même » qui étoit mort ; mais c'étoit, comme je viens » de le dire, la perſonne qui le ſervoit ; & » ce fut alors que l'on chercha une femme, pour » le remplacer.

Raſſemblons encore quelques particularités, pour completter, autant qu'il eſt poſſible, l'hiſtorique du ſéjour de l'illuſtre priſonnier à *Sainte-Marguerite*.

» Il eſt très-certain, dit *Saint-Foix* (27), » que madame *le Bret*, mere de feu M. *le Bret*, » premier préſident & intendant en *Provence*, » choiſiſſoit à *Paris*, à la priere de madame de » *Saint-Mars*, ſon intime amie, le linge le plus » fin & les plus belles dentelles, & les lui en» voyoit à l'île *Sainte-Marguerite* pour ce pri» ſonnier ; ce qui confirme ce qu'a rapporté » M. de *Voltaire* ».

(27) tome 5, page 271.

Cet écrivain ne mérite pas la même confiance, lorſqu'il dit (28) « que le priſonnier inconnu étoit d'une taille au deſſus de l'ordinaire, jeune, & de la *figure la plus belle & la plus noble* ». Quelques lignes plus bas & ailleurs (29) il aſſure poſitivement, & en cela il dit vrai, que le priſonnier portoit toujours un maſque, & que perſonne n'a jamais vu ſon viſage, pas même le médecin.

Voltaire eſt le ſeul qui rapporte, ſans en fournir la preuve (que nous avons utilement cherché), un fait très-remarquable, & qui indique aſſez que le maſque étoit un grand perſonnage.

« Le marquis de *Louvois* alla voir le priſonner dans l'île *Sainte-Margaerite*, avant ſa translation, *& lui parla debout, avec une conſidération qui tenoit du reſpect* ».

Après un ſéjour de 11 années aux îles *Sainte-Marguerite*, l'homme au maſque fut transféré, en 1698, à la *Baſtille*.

« Pluſieurs perſonnes m'ont raconté, dit la *Grange-Chancel* (30), que lorſque *Saint-Mars* alla prendre poſſeſſion du gouvernement de la *Baſtille*, où il conduiſit ſon priſonnier, on

(28) *Siecle de Louis* XIV.

(29) *Queſtions ſur l'Encyclopédie*.

(30) *Lettre à Freron*, dans *l'Année littéraire* 1768.

» entendit ce dernier, qui portoit ſon maſque » de fer, dire à ſon conducteur : *Eſt-ce que le roi » en veut à ma vie?* — *Non*, MON PRINCE, » répondit Saint-Mars, *votre vie eſt en ſûreté ; vous » n'avez qu'à vous laiſſer conduire* ».

M. *Palteau* a ſoigneuſement recueilli & publié (31) quelques circonſtances du voyage de l'illuſtre priſonnier. Les voici, dans les termes mêmes dont il s'eſt ſervi.

« En 1698, M. de *Saint-Mars* paſſa du gou- » vernement des îles de *Sainte-Marguerite* à ce- » lui de la *Baſtille*. En venant en prendre poſ- » ſeſſion, il ſéjourna, avec ſon priſonnier, à ſa » terre de *Palteau*, près de *Villeneuve-le-Roi*. » L'homme au maſque arriva dans une litiere » qui précédoit celle de M. de *Saint-Mars* ; ils » étoient accompagnés de pluſieurs gens à che- » val. Les payſans allerent au devant de leur » ſeigneur. M. de *Saint-Mars* mangea avec ſon » priſonnier, qui avoit le dos oppoſé aux croi- » ſées de la ſalle à manger qui donnent ſur la » cour ; les payſans que j'ai interrogés ne purent » voir *s'il mangeoit avec ſon maſque* ; mais ils » obſerverent très-bien que M. de *Saint-Mars*,

---

(31) *Lettre de M. Palteau à Freron*, en date du 19 juin 1768, inſérée dans le même mois de *l'Année littéraire*.

» qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit *deux* » *pistolets* à côté de son assiette. Ils n'avoient, » pour les servir, qu'un seul valet-de-chambre, » qui alloit chercher les plats qu'on lui appor- » toit dans l'anti-chambre, fermant soigneuse- » ment sur lui la porte de la salle à manger. » Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il » avoit *toujours son masque noir sur le visage*. Les » paysans remarquerent qu'on lui voyoit les » dents & les levres ; *qu'il étoit grand & avoit les* » *cheveux blancs*. M. de *Saint-Mars* coucha dans » un lit qu'on avoit dressé auprès de celui de » *l'homme au masque*. — Je n'ai point oui dire qu'il » eût aucun *accent étranger* ».

Enfin, nous voici parvenus à l'époque où nous pouvons parler du *masque*, d'après une piece authentique, le *journal* de *Du Jonca*, lieutenant de roi de la *Bastille*, journal écrit tout entier de sa main, & dont la premiere publicité est due au pere *Henri Griffet* (32).

---

(32) Dans son *traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, page 291 & suivantes ; & dans *Saint-Foix*, tome 5, page 273.

A cette occasion *Voltaire* fait une remarque très-juste (*questions sur l'Encyclopedie*) & qui doit trouver place ici.

» Le pere *Griffet* jésuite ; a eu facilement ce *journal*,

« Jeudi, 18 septembre 1698, à trois heures
» après-midi, M. de *Saint-Mars*, gouverneur de
» la *Bastille*, est arrivé pour sa premiere entrée,
» venant des îles *Sainte-Margueritte* & *Saint-*
» *Honorat*, ayant amené avec lui, dans sa li-
» tiere, un *ANCIEN PRISONNIER qu'il avoit à*
» *Pignerol*, dont *le nom ne se dit pas*, *lequel on*
» *fait tenir toujours masqué*, & qui fut d'abord
» mis dans la tour de la *Basiniere*, en attendant
» la nuit, & que je conduisis ensuite moi-même,
» sur les neuf heures du soir, dans la troisieme
» chambre de la tour de la *Bertaudiere*, laquelle
» chambre j'avois eu soin de faire meubler de

» puisqu'il avoit *l'emploi délicat* de confesser les prison-
» niers renfermés à la Bastille.

La réflexion de l'auteur *des Remarques historiques & Anecdotes sur le château de la Bastille* 1774, brochure fort rare, de 48 pages in-12 (page 42) est encore plus fine & plus piquante.

» Les jésuites, devenus confesseurs des rois, ne man-
» querent pas de placer un d'entr'eux dans le poste
» de *confesseur de la Bastille*. Cette place peu importante
» dans d'autres mains, étoit dans les leurs un moyen
» de faire des découvertes, qui entroient dans les vues
» profondes de leur politique infernale. Aussi, étoit-elle
» devenue *héréditaire* dans la Société.

Le pere *Griffet* remplit cette place depuis le 3 décembre 1745 jusqu'en l'année 1764.

» *toutes choses*, avant son arrivée, en ayant » reçu l'ordre de M. de *Saint-Mars*...... En le » conduisant dans ladite chambre, j'étois ac- » compagné du sieur *Rosarges*, que M. de *Saint-* » *Mars avoit aussi amené avec lui, & lequel étoit* » *chargé de servir & de soigner ledit prisonnier, qui* » *étoit nourri par le gouverneur* ».

Ici nous devons & ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans la premiere livraison de cet ouvrage (33), au sujet de la soustraction faite *avec beaucoup de soin* du *folio* 120 du grand registre de la *Bastille*, qui correspondoit précisément à l'année 1698, & relativement à l'inutilité des recherches opiniâtres faites par M. de *Malesherbes*, à son entrée au ministere, dans toutes les archives de la *Bastille*, & de celles que l'on pourroit vouloir faire encore dans les papiers de toute espece, qu'a vomi cet horrible *antre du lion*, lors de sa prise.

La perte de cette feuille ne doit causer que de foibles regrets; parce que certainement on s'étoit abstenu d'y consigner le secret de la naissance & de l'état du *masque de fer*.

Au surplus, cette même feuille se trouve remplacée, par une semblable, entiérement écrite

---

(33) *Bastille dévoilée*, premiere livraison, page 54.

de la propre main du sieur *Chevalier*, major de la *Bastille*, & chargé d'écrire l'*histoire secrette de ce château* (34), lequel, en 1775 (35), adressa cette feuille, avec d'autres pieces historiques sur le régime intérieur, à M. *Amelot*, alors ministre de Paris, qui les lui avoit demandées. Toutes ces pieces sont depuis passées entre les mains de M. *Duval*, ci-devant secrétaire de la police, qui a bien voulu nous en donner communication,

---

(34) *Remarques & Anecdotes sur la Bastille*, page 32.

(35) D'après *l'original*, qui est sous nos yeux; voici une copie de la lettre d'envoi du sieur *Chevalier* à M. *Amelot*.

A la Bastille le 30 septembre 1775.

MONSIEUR

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint plusieurs » traits historiques sur le château de la Bastille, au nombre » de 20, suivant l'état qui sert d'enveloppe au tout. » Il y manque deux pieces, qui regardent le château » de Vincennes, qui sont, la premiere concernant feu » M. Fouquet; la seconde, celle qui traite de l'affaire » du prince Charles Edouard, dit le Prétendant. Au » plus tard, je remettrai à monsieur ces deux pieces » mardi prochain, parce que le *travail des comptes du* » *roi* de ce mois, m'a empêché de pouvoir les finir.

Je suis, avec un profond respect, monsieur, votre très-humble &c.

Signé CHEVALIER.

& auquel nous en renouvellons ici nos remercimens (36).

Cette feuille, format grand *in-folio*, eſt, comme le *grand regiſtre*, diviſée en colonnes imprimés (37).

Comme elle confirme, de point en point, le *journal* de *Du Jonca*, nous tranſcrirons cette feuille, ſinon figurativement, du moins dans l'ordre même des colonnes.

NOMS ET QUALITÉS DES PRISONNIERS.

« Ancien priſonnier de *Pignerol*, obligé de
» *porter toujours un maſque de velours noir, dont on*
» *n'a jamais ſçu le nom ni les qualités.*

DATES DE LEURS ENTRÉES.

» 18 ſeptembre 1698, à 3 heures après midi.

TOM. PAG.

» Du Jonca, volume 37.

MOTIF DE LA DETENTION.

» *On ne l'a jamais ſu.*

---

(36) *Baſtille dévoilée*, huitieme livraiſon, page 137.

(37) Voyez ſa deſcription, *Baſtille dévoilée* premiere livraiſon, page 44, & ſon explication, troiſieme livraiſon, page 151.

OBSERVATIONS.

» *C'est le fameux homme au masque, que per-* » *sonne n'a jamais su ni connu.*

» *Nota* ce prisonnier a été amené à la *Bastille*, » par M. de *Saint-Mars*, dans sa litiere, lors-» qu'il est venu prendre possession du gou-» vernement de la *Bastille*, venant de son gou-» vernement des isles de *Sainte-Marguerite* & *Ho-* » *norat*; & qu'il avoit ci-devant à *Pignerol*.

» Ce prisonnier étoit traité avec une grande » distinction de M. le gouverneur, & *n'étoit* » *vu que de lui & de M. de Rosarges*, major du » château, *qui seul en avoit soin*.

Rassemblons ici diverses anecdotes relatives au masque, pendant son séjour à la Bastille.

Linguet avoit recueilli quelques-unes de ces circonstances durant sa détention dans ce château. Il avoit appris ces faits de plusieurs hommes, qui eux-mêmes les tenoient de leurs peres, anciens serviteurs de la maison, lesquels avoient vu l'homme au *masque de fer*. A la vérité *Linguet* eut la prudence ou la pusillanimité de ne point divulguer ces circonstances dans ses *mémoires sur la Bastille*, imprimés à *Londres* en 1783; mais un homme de lettres, auquel il les avoit racontées, les consigna dans un écrit,

qui, cette même année, fut inséré au *journal des gens du monde* (38).

» 1°. Le prisonnier portoit un *masque de* » *velours* & non de *fer*, au moins pendant le » tems qu'il passa à la Bastille.

» 2°. Le gouverneur lui-même le servoit & » enlevoit son linge.

» 3°. Quand il *alloit à la messe*, il avoit les » défenses les plus expresses de parler & de » montrer sa figure. L'ordre étoit donné aux » invalides de tirer sur lui. Leurs fusils étoient » chargés à balle : aussi avoit-il le plus grand » soin de se cacher & de se taire.

Déja, *Voltaire* avoit publié (39) plusieurs autres particularités, que le lecteur sera charmé de retrouver ici.

» Cet *inconnu* fut logé aussi bien qu'on peut » l'être dans ce château. On ne lui refusoit » rien de ce qu'il demandoit : son plus grand » goût étoit pour le linge d'une finesse extraor- » dinaire & pour les dentelles. Il jouoit de la » guittare. On lui faisoit la plus grande chere, » & le *gouverneur s'asseyoit rarement devant lui.*

---

(38) Volume 4, n°. 23, page 282. Cet ouvrage périodique paroissoit en *Allemagne* par les soins du marquis de *Luchet.*

(39) *Siecle de Louis XIV.*

» Un vieux médecin de la Baſtille, qui avoit
» ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes
» maladies, a dit : *qu'il n'avoit jamais vû ſon*
» *viſage*, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue
» & le reſtant de ſon corps. Il étoit admirable-
» ment bien fait, diſoit ce médecin. *Sa peau étoit*
» *un peu brune.* Il intéreſſoit par le ſeul ſon de
» ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état
» & ne laiſſant point entrevoir qui il pouvoit
» être. Un fameux chirurgien, gendre du mé-
» decin dont je parle, & qui a appartenu au
» maréchal de *Richelieu*, eſt témoin de ce que
» j'avance, & M. de *Bernaville*, ſucceſſeur de
» M. de *Saint-Mars*, me l'a ſouvent confir-
» mé (40).

Dans un autre endroit *Voltaire* ajoute :

» Il pouvoit montrer ſa langue & jamais
» ſon viſage. Pour ſon âge, il dit lui-même
» à l'apothicaire de la Baſtille, peu de jours
» avant ſa mort, qu'il *croyoit avoir ſoixante*
» *ans ;* & le ſieur *Marſobon*, chirurgien du ma-
» réchal de Richelieu & enſuite du *duc d'Orléans*

(40) *Voltaire* âgé de 22 ans, entra à la Baſtille le 17 mai 1717, & ſon ſéjour fut d'environ un an, ſous le gouvernement de *Bernaville*, qui mourut le 8 décembre 1718 à 74 ans (*Baſtille dévoilée*, troiſieme livraiſon, page 151). Ce fut à ſa ſortie, qu'il changea ſon nom d'*Aroüet*, en celui de *Voltaire.*

régent,

» régent, gendre de cet apothicaire, me l'a
» redit plus d'une fois.

Ceci nous conduit naturellement à la *ſuite du journal de Du Jonca* (41), relative à la mort preſque ſubite de cet illuſtre infortuné.

» Du lundi 19 novembre 1703 le *priſonnier*
» *inconnu, toujours maſqué d'un maſque de velours*
» *noir*, que M. de *Saint-Mars* avoit amené avec
» lui, venant des iſles *Sainte-Marguerite*, &
» qu'il gardoit depuis long-tems, s'étant trouvé
» hier un peu plus mal, en *ſortant de la meſſe*,
» eſt mort aujourd'hui ſur les dix heures du
» ſoir, ſans avoir eu une grande maladie; il
» ne ſe peut pas moins. M. *Girault*, notre au-
» mônier, le confeſſa hier; ſurpris de la mort,
» il n'a pu recevoir ſes ſacremens; & notre
» aumônier l'a exhorté un moment avant que
» de mourir. Il fut enterré le mardi, vingt
» novembre, à quatre heures après midi, dans
» le cimetiere de Saint-Paul notre paroiſſe;
» ſon enterrement coûta 40 livres.

Voici *l'extrait mortuaire*, que nous avons été lever à Saint-Paul.

» EXTRAIT *des regiſtres mortuaires de l'égliſe*
» *royale & paroiſſiale de Saint-Paul à Paris*.

» L'an mil ſept cent trois, le dix-neuf no-

(41) *Saint-Foix*, tome 5, page 275.

» vembre, *Marchialy*, âgé de quarante cinq ans » environ, eſt décédé à la baſtille, duquel » le corps a été inhumé dans le cimetiere de » cette paroiſſe, le vingt dudit mois, en pré- » ſence de M. *Roſarges*, major de la baſtille, » & de M. *Reilh*, chirurgien major de la baſ- » tille, qui ont ſigné.

COLLATIONNÉ à la *minute*, & délivré par nous ſouſſigné bachelier en théologie & vicaire de Saint-Paul. A Paris le mardi neuf février 1790.

Signé POITEVIN.

La feuille du major *Chevalier* porte ce qui ſuit :

DATES DE LA MORT.

» Le 19 Novembre 1703 «.

TOME, PAGE.

» DU JONCA, vol. 8°. «.

OBSERVATIONS.

» Mort le 19 novembre 1703, âgé de 45 » ans ou environ, enterré à Saint-Paul le len- » demain à 4 heures après midi, ſous le nom » de MARCHIALI, en préſence de M. de » *Roſarges*, major du château, & de M. *Reilh*, » chirurgien major de la baſtille, qui ont ſigné » ſur les regiſtres extraits mortuaires de Saint- » Paul. Son enterrement a coûté quarante livres.

» Ce prisonnier a resté à la *Bastille* 5 années
» & 62 jours, non compris le jour de son
» enterrement.

» *Nota.* Il n'a point été malade que quelques
» heures ; mort comme subitement, il a été
» enseveli dans un linceul de toile neuve ; &
» généralement tout ce qui s'est trouvé dans
» sa chambre a été brûlé, comme son lit tout
» entier, y compris les matelats, tables,
» chaises & autres ustensiles, réduit en poudre
» & en cendres, & jetté dans les latrines. Le
» reste a été fondu, comme argenterie, cuivre
» ou étain. Ce prisonnier étoit logé à la troisieme
» chambre de la tour *Bertaudiere*, laquelle
» chambre a été regrattée & piquée jusqu'au
» vif dans la pierre, & reblanchie de neuf de
» bout à fonds. Les portes & fenêtres ont été
» brûlées comme le reste.

» Il est à remarquer que le nom de MARCHIALI,
» que l'on lui a donné sur le regiftre mortuaire
» de Saint Paul, on y trouve lettres pour lettres
» ces deux mots, l'un latin & l'autre françois.
» HIC AMIRAL. *C'est l'amiral.*

Saint-Foix avoit déja rapporté presque toutes ces circonstances.

» Il est encore très-certain, dit-il (42) qu'a-

(42) Tome 5, page 276.

» près sa mort il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à son usage, » comme linge, habits, matelats, couvertures &c.; que l'on fit regratter & blanchir » les murailles de la chambre où il avoit été » logé, & qu'on poussa même les précautions » au point d'en défaire les carreaux, dans la » crainte sans doute qu'il n'eût caché quelque » billet ou fait quelque marque, qui eût pu » aider à faire connoître qui il étoit.

Ce récit se trouve appuyé par *Linguet* (43)
« Quand il fut mort, on brûla tous les meubles » dont il s'étoit servi; on dépava sa chambre, » on ôta les plafonds; on visita tous les coins, » recoins, tous les endroits, en un mot, » qui pouvoient cacher un papier, un linge. » En un mot, on vouloit découvrir s'il n'y » auroit pas laissé quelque signe de ce qu'il » étoit.

Enfin, toutes ces circonstances nous ont été confirmées par M. le chevalier de *Saint-Sauveur*, qui les tenoit de son pere, à cette époque gouverneur de *Vincennes*; lequel, ayant été rendre visite à M. de *Saint-Mars*, devint témoin des précautions raffinées que l'on prit pour que le secret de *l'homme au masque* fût enseveli avec lui.

---

(43) *Journal des gens du monde*, t. 4, pages 282 & 283.

Ajoutons à cela quelques particularités relatives à l'inhumation de ce malheureux prisonnier.

M. *Palteau* prétend, d'après le ſieur de *Blanvilliers* (44), que l'on mit dans le cercueil des drogues pour conſumer le corps.

Au contraire, *Saint-Foix* dit (45) » que » le lendemain de ſon enterrement, une per- » ſonne ayant engagé le foſſoyeur à le déterrer » & à le lui laiſſer voir, ils trouverent un » grand caillou à la place de la tête.

Nous avons lû quelque part, qu'on enterra ſeulement le tronc du cadavre; que la *tête* en fut coupée, puis partagée en différens morceaux, pour la défigurer, & enterrée en pluſieurs lieux.

Les réflexions ſur *l'extrait mortuaire* ſe préſentent en foule. Celles de *Griffet*, (46) & de *Saint-Foix* (47) ſont ſi judicieuſes, que nous les adoptons ſans réſerve.

» On lui donne ſur le regiſtre le nom de » *Marchiali*, mot évidemment fabriqué exprès, » (48) & qui par là même fait juger que ce

(44) *Saint-Foix*, tome 5, page 289 notes.

(45) *Ibidem.*

(46) Page 322.

(47) Pages 324 & 325.

(48) Dans la *Baſtille dévoilée* premiere livraiſon, page

» n'eſt point un nom véritable. Par quel haſard, » eſt il arrivé qu'en tranſpoſant les lettres qui » forment ce nom bizarre, pour en faire une » anagramme, on y trouve lettre pour lettre, » ces deux mots, l'un latin, & l'autre françois: » *hic amiral*, c'eſt l'amiral? On eſt bien éloigné » de donner cette anagrame comme une preuve; » il n'eſt nullement vraiſemblable que ceux » qui avoient inventé ce nom, euſſent voulu » trahir par là le ſecret qui leur étoit confié, dans » le tems même qu'ils prenoient tant de précau- » tions pour le garder; mais on ne peut nier

---

115, nous avons donné le détail des précautions priſes pour cacher l'acte mortuaire du ſieur *Bertin de Frateaux*, qui fut couvert d'un papier blanc & *ſcellé* du cachet du château.

Ajoutons un paſſage curieux des *remarques hiſtoriques ſur la Baſtille*, (page 33).

» Le miniſtere n'aime pas que les gens connus meurent » à la Baſtille. Si un priſonnier meurt, on le fait in- » humer à la paroiſſe de Saint-Paul, ſous le nom d'un » domeſtique, & ce menſonge eſt écrit ſur le regiſtre » mortuaire, pour tromper la poſtérité. Il y a un autre » regiſtre où le *nom véritable* des morts eſt inſcrit, mais » ce n'eſt qu'après bien des difficultés que l'on parvient » à s'en faire délivrer *extrait*; il faut auparavant que le » commiſſaire de la Baſtille ſoit informé de l'uſage que » les familles veulent faire de ces actes.

» que cette rencontre, quand même elle feroit » fortuite, n'ait quelque chofe de fort fin- » gulier.....

» A l'égard de l'âge de 45 ans, attribué à ce » prifonnier fur le regiftre mortuaire de la » paroiffe de Saint-Paul..... on n'eft par fûr » que ceux qui délivrerent cet acte, & qui le » fignerent, euffent pris la peine de fupputer » bien exactement les années que ce prifonnier » avoit vêcu; & s'ils l'avoient fait, peut-être » n'auroient-ils pas voulu en laiffer une marque » à la poftérité.

» Il feroit très-facile, dit *Saint-Foix*, de faire » des anagrammes bien plus fingulieres que » celle que rapporte le pere *Griffet*, fi l'on » pouvoit s'aider des deux langues; malgré ce » fecours irrégulier, elle n'eft pas encore exacte, » puifqu'il eft très-certain que fur le regiftre » de fépulture, *Marchialy* eft écrit par un *y* » grec, & que *hyc*, fi bien imaginé, n'eft donc » plus ni françois ni latin, ni, je crois, d'aucune » langue.....

» Mais ce qui doit paroître très-extraordi- » naire, & que le pere *Griffet* a oublié de » remarquer, c'eft qu'on ait enterré un homme » dans un cimetiere chrétien, & qu'on ait mis » fon nom fur le regiftre de fépulture d'une » paroiffe, fans y joindre fon *nom de baptême*,

» le principal ſigne de notre religion, & qu'on » n'eſt ni juif, ni mahométan.

Nous avons toujours été perſuadés, & nous croyons plus que jamais, que *l'acte mortuaire* de Saint-Paul eſt faux & très inexact ſur l'âge du priſonnier, & qu'il y manque pluſieurs dixaines d'années (49).

Cet hiſtorique ténébreux de la détention du maſque, qui laiſſe tant de choſes à déſirer, ne peut être mieux terminé que par un paſſage de *Voltaire* (50).

» M. de *Chamillard* fut le dernier miniſtre (51) » qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond ma» réchal de *la Feuillade*, ſon gendre, m'a dit » qu'à la mort de ſon beau-pere, il le conjura » à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que » cet homme qu'on ne connut jamais que ſous » le nom de *l'homme au maſque de fer. Chamillard* » lui répondit : *que c'étoit le ſecret de l'état, &* » *qu'il avoit fait ſerment de ne le révéler jamais.*

---

(49) C'eſt auſſi l'opinion de l'éditeur *des mémoires hiſtoriques & authentiques ſur la Baſtille*, tome premier, pages 321 & 324.

(50) *Siecle de Louis* XIV.

(51) *Chamillard*, d'abord *contrôleur général des finances* en 1699, fut fait miniſtre de la guere en 1701, & mourut en 1721, âgé de 70 ans.

Telle fut pendant plus de 30 années, la triste & douloureuse existence de cet illustre captif. Traîné de *Bastille en Bastille*; sans cesse tremblant pour sa vie; réduit pour la conserver à taire son nom & son état; n'ayant pour confidens de son infortune, que son cœur, le ciel, son cachot & ses geoliers, ces barbares géoliers, dont les égards & le respect, loin d'adoucir l'amertume de sa détention, ne pouvoient qu'aggraver la pesanteur de ses chaînes & redoubler les horreurs de son supplice, cet être infortuné descendit dans la tombe *tout entier*. Hélas! il n'y emporta ni la consolation de faire verser des larmes à sa famille, à des amis; ni l'espoir plus consolant encore de se venger de son tyran & de le dévouer à l'exécration de la postérité, en laissant un écrit qui dévoilât, avec sa haute origine, la cause de son enlevement mystérieux & de sa prison perpétuelle.

Ce qu'il ne put faire, les historiens l'ont tenté. Y ont-ils réussi? Le lecteur en jugera par l'examen critique de tous les systêmes imaginés sur *l'homme au masque*, auquel nous allons successivement *confronter* les divers personnages que l'on a cru reconnoître sous cette enveloppe artificieuse.

Le duc de Beaufort.

La *Grange-Chancel*, dans sa lettre à *Fréron* (52), n'a pas craint d'affirmer positivement que *l'homme au masque* étoit le *duc de Beaufort*. Voici ses propres paroles.

» Le séjour que j'ai fait aux isles *Sainte-* » *Marguerite*, où cet événement de *l'homme au* » *masque de fer* n'étoit plus un *secret d'état*, » dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris » des particularités, qu'un historien plus exact » dans ses recherches que M. de *Voltaire*, » auroit pû savoir comme moi, s'il s'étoit donné » la peine de s'en instruire. Cet événement » extraordinaire, qu'il place en 1661, quelques » mois après la mort du cardinal *Mazarin*, n'est » arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort » de cette éminence. M. de la *Motte-Guerin*, » qui commandoit dans ces isles, du tems que j'y » étois détenu (en 171....) m'assura que ce » prisonnier étoit le *duc de Beaufort*, qu'on » disoit avoir été tué au siege de *Candie*, & dont » on ne put trouver le corps, suivant toutes » les relations de ce tems là.

Il est certain qu'à cette époque, on avoit

---

(52) *Année littéraire* 1768, & *Saint-Foix*, tome 5, page 279.

des doutes ſur ſa mort ; car dans *l'interrogatoire* de la ducheſſe de *Bouillon*, impliquée dans la célébre *affaire des poiſons*, on voit que le duc de *Vendôme* (propre neveu de Beaufort) en préſence de cette ducheſſe, qu'il avoit accompagnée chez la *Voiſin*, demanda à un nécroman, nommé *le Sage*, ſi M. *le duc de Beaufort étoit mort* (53).

» Si l'on conſidere, ajoute l'auteur des *Philippiques*, l'eſprit remuant du duc de *Beaufort*, » & la part qu'il eut à tous les mouvemens » de *Paris*, du tems de la *Fronde*, peut-être » ne fera-t-on pas ſurpris du parti violent qu'on » prit pour s'en aſſurer, d'autant que *l'amirauté*, » dont il s'étoit fait donner la *ſurvivance*, le » mettoit journellement en état de traverſer » les grands deſſeins de M. de *Colbert*, chargé » du département de la marine. Cet amiral qui » paroiſſoit ſi dangereux à ce miniſtre, fut » remplacé, ſelon ſes intentions, par le duc de » *Vermandois*, fils du roi & de la ducheſſe de » la *Valiere*, lequel n'avoit alors que deux » ans.

L'aſſertion de la *Grange-Chancel* n'eſt fondée

---

(53) *Mémoires authentiques ſur la Baſtille*, tome 1, page 130.

que ſur le dire, dénué de preuves, du ſieur de la *Motte-Guerin*. Elle ſe trouve d'ailleurs démentie par le témoignage formel d'un témoin oculaire de la mort de *Beaufort*, par le marquis de *Saint-André Montbrun*, qui commandoit alors dans *Candie* (54).

» M. de *Beaufort*, dit-il, n'attendit pas qu'il
» fût jour, pour donner le ſignal de l'attaque;
» les françois dont on avoit fait trois corps,
» donnerent ſur les retranchemens des en-
» nemis avec une valeur incroyable; mais
» le déſordre ſe mêla bientôt parmi eux.
» Dès que les premiers eurent donné, ils s'ou-
» vrirent pour laiſſer le paſſage aux autres;
» ceux-ci les voyant avec des mêches allumées,
» crurent que c'étoient des ennemis & tirerent
» ſur eux; les longues veſtes de ſept ou huit
» arméniens, qui ſervoient de guides aux pre-
» miers, aiderent aux autres à ſe tromper; le
» jour naiſſant découvrit bientôt cette mépriſe...
» tandis que M. de *Beaufort* tâchoit de les rallier,
» *il fut tué & confondu dans la foule des morts*...
» on n'a jamais bien ſu comment M. de *Beaufort*
» fut tué; *mais on ſait que le grand Viſir envoya*
» *ſa tête à Conſtantinople*, *où elle fut portée*

(54) *Mémoires de Saint-André Montbrun*. pages 362, 363 & 365.

» *pendant trois jours par les rues au bout d'une* » *pique*, comme une marque de la défaite des » chrétiens.

Voltaire a combattu en peu de mots ce systême (55).

» Comment auroit-on arrêté le duc de » *Beaufort* au milieu de son armée? Comment » l'auroit-on transféré en *France*, sans que per» sonne en sût rien? Et pourquoi l'eût-on mis » en prison, & pourquoi ce *masque*?

Saint-Foix réfute (56) la *Grange-Chancel*, plus en détail d'une maniere victorieuse.

» Le duc de *Beaufort*, dit-il, avoit pû-être » un des *chefs de la fronde* & causer des troubles » dans l'état, comme les autres princes, pen» dant une minorité que différentes circons» tances rendirent très orageuse; mais les tems » & les esprits étoient bien changés. *Louis* XIV, » adoré, admiré de ses sujets, respecté de tous » ses voisins, jouissoit en 1669, d'une paix » glorieuse, après être revenu triomphant des » conquêtes qu'il avoit entreprises. *Jamais l'au*» *torité royale n'avoit été mieux affermie, plus* » *absolue*; & certainement le duc de *Beaufort*

---

(55) *Questions sur l'encyclopédie.*

(56) Tome 5, page 383.

» ne pouvoit pas alors être à craindre ; pour» quoi donc auroit-on employé tant de pré» cautions & de mysteres, pour le mettre dans » une prison, & pour cacher qu'il y étoit ?

» La détention du grand *Condé* même, si on » avoit jugé à propos de le faire arrêter, n'au» roit pas causé la moindre émeute.

» Il y avoit plus de dix ans, (en 1659) » que le duc de *Beaufort* étoit rentré dans son » devoir; & depuis ce tems là, on n'avoit » rien eu à lui reprocher. Chargé de toutes » nos expéditions maritimes depuis 1664 jus» qu'à sa descente en *Candie* en 1669, il s'étoit » comporté avec tout le zele, le courage & » la fidélité possible; peut-on supposer que *Louis* » XIV ait condamné un prince à une *prison* » *perpétuelle*, parce que ce prince dans sa charge » d'amiral, *auroit pu traverser les desseins de M.* » *de Colbert sur la marine*? Ne peut-on pas dé» placer, ou ne point employer un amiral?

» Tous les oui-dire par lesquels on sut qu'il » y avoit à l'isle *Sainte-Marguerite* un pri» sonnier qu'on obligeoit de porter un masque » de fer, s'accordoient à lui donner *un air* » *jeune & très-noble.* Le duc de *Beaufort* étoit » né en 1611 : il avoit donc 58 ans en 1669; » tous les mémoires où il est parlé de lui, dès » le tems même de sa jeunesse, disent qu'il

» étoit d'une grande taille, assez bien fait; » mais qu'il avoit l'air commun; qu'il se tenoit » & marchoit mal; qu'il étoit toujours grossiere- » ment vêtu, & que cette négligence sur toute » sa personne alloit jusqu'à la malpropreté (*). » Cela ne s'accorde pas avec le récit de M. » de la *Grange-Chancel*: *on m'assura*, dit-il, *qu'on* » *lui fournissoit souvent des habits aussi riches qu'il* » *paroissoit le désirer*. Il seroit assez singulier que » le duc de *Beaufort*, en vieillissant & en prison, » fût devenu curieux en habits.

Ailleurs (57) *Saint-Foix* ajoute :

» A l'égard de la remarque des paysans, qui » dirent à M. de Palteau, *qu'on voyoit à ce pri-* » *sonnier les dents & les levres*, elle prouveroit » encore que ce n'étoit pas M. de *Beaufort*, » à qui madame de *Choisi* avoit un jour répondu, » sur une plaisanterie qu'il lui faisoit, *M. de* » *Beaufort voudroit mordre & ne le peut pas* : il » n'avoit alors que 53 à 54 ans, & n'avoit » déja plus de dents. Si c'eut été lui qu'on trans- » féroit à la *Bastille* en 1698, & que ces » paysans auroient vû, il auroit eu 87 ans, » étant né en 1611.

(*) Défaut dont ses neveux, M. de *Vendôme* & le *grand Prieur*, sembloient avoir hérité.

(57) Pages 293 & 294.

L'homme au masque mourut en 1703 ; tout ce qu'on sait de son âge, & ce qu'il en dit lui-même, peu de jours avant sa mort, à l'apothicaire, est bien éloigné de pouvoir le faire croire *nonagénaire.* Or en 1703, le duc de *Beaufort* auroit eu 92 ans.

Par l'ensemble des dates, des faits & des inconvenances, il est donc bien prouvé, que le duc de *Beaufort* n'a été ni pu être *l'homme masqué.*

LE DUC DE MONTMOUTH.

Saint-Foix, qui par les raisons les plus solides, avoit démontré contre la *Grange-Chancel* que le *masque* n'étoit pas *Beaufort*; & contre le pere *Griffet*, qu'il n'étoit pas davantage le comte de *Vermandois*, imagina que c'étoit le duc de *Montmouth* & soutint avec beaucoup de chaleur ce nouveau systême. Tant il est vrai, que souvent l'homme ne repousse une illusion, que pour en embrasser une plus étrange!

Le duc de *Montmouth* fruit des amours de *Charles* II, roi d'Angleterre, & de *Lucie Walters*, naquit à *Rotterdam* en 1649.

» L'extrême affection, dit *Saint-Foix* (58),

(58) Pages 330 & 331.

que

» le peuple avoit pour lui, & l'idée que la na-
» tion angloise, quoiqu'elle semblât s'être sou-
» mise à *Jacques* II, n'attendoit qu'un chef pour
» chasser du trône un roi *papiste*, lui firent former
» une entreprise qui auroit pu lui réussir, si
» elle n'avoit pas été si prématurée. Il débarque
» à *Lime*, dans le comté de *Dorset*, n'ayant
» guères que 120 hommes à sa suite; il se
» trouva bientôt à la tête de près de six mille :
» quelques villes se déclarèrent pour lui; il
» s'y fit proclamer roi, soutenant que sa nais-
» sance étoit légitime, & qu'il avoit le con-
» trat & les preuves du mariage de *Charles*
» II (*) avec sa mere. Il attaqua près de
» *Bridgevater*, l'armée royale commandée par
» milord *Feversham*. Après trois heures de
» combat, la victoire commençoit à se dé-
» clarer pour lui, lorsque la poudre & les
» balles manquerent à sa troupe; la lâcheté
» du lord *Grai* qui commandoit sa cavalerie,
» acheva de les décourager; elles prirent la
» fuite. Le malheureux *Montmouth* ne put
» échapper à ceux qui le poursuivoient, il fut
» conduit à *Londres*, & condamné à être dé-
» capité le 15 juillet 1685. Tous les historiens

(*) Le duc de *Montmouth* étoit né onze ans avant le rétablissement de *Charles* II sur le trône.

» rapportent qu'il étoit très-brave, très-affable ; » d'un caractere doux & généreux, d'une figure » très-noble & très-belle (*).

» *Telle fut*, dit M. HUME, *à l'âge de 36 ans*, » *la fin d'un seigneur, que ses belles qualités* » *auroient pû rendre l'ornement de la cour & ca-* » *pable de bien servir sa patrie. La tendresse que* » *le roi son pere avoit eue pour lui, les caresses* » *d'une nombreuse faction, & les amorces de l'af-* » *fection populaire, l'avoient engagé dans une en-* » *treprise supérieure à ses forces. L'amour du peuple* » *le suivit dans toutes les variétés de sa fortune. Après* » *son exécution même, ses partisans conserverent* » *l'espérance de le revoir à leur tête ; ils se flatterent* » *que le prisonnier qu'on avoit exécuté n'étoit pas* » le duc de Montmouth, *mais quelqu'autre, qui lui* » *ressemblant beaucoup, avoit le courage de mourir* » *à sa place, & de lui donner cette preuve de* » *son extrême attachement.*

» Il est certain, continue *Saint-Foix* (59), » que le bruit courut dans *Londres*, qu'un of- » ficier de son armée, qui lui ressembloit beau- » coup, fait prisonnier & sûr d'être condamné » à mort, avoit reçu la proposition de passer

---

(*) *Burnet*, tome 3, *pages 55 & 58* ; *Hume*, tome 3, in-4°, *pages 252 & 272*.

(59) Page 332.

» pour lui avec autant de joie que si on lui
» eût accordé la vie; & que sur ce bruit une
» grande dame, ladi *Wentworth*, ayant gagné
» ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil &
» lui ayant regardé le bras droit, s'étoit écriée,
» *ah! ce n'est pas lui.*

» *Saint Foix* cite ensuite un passage du livre
» intitulé : *amours de Charles II & de Jacques*
» *II, rois d'Angleterre* (*), dont l'auteur dit *que*
» *la nuit d'après la prétendue exécution du duc*
» *de Mortmouth, le roi, accompagné de trois*
» *hommes, vint lui-même le tirer de la tour;*
» *qu'on lui couvrit la tête d'une espece de capuchon,*
» *& que le roi & les trois hommes entrerent avec*
» *lui dans un carosse.*

Enfin, il s'appuie (60) d'une anecdote fort douteuse, qu'il dit avoir plusieurs fois entendu raconter au pere *Tournemine.* Cette anecdote est que dans une visite que *Tournemine* fit à la duchesse de *Portsmouth*, avec le pere *Sanders*, confesseur du roi *Jacques*, le pere *Sanders* assûra à cette duchesse que *Montmouth* n'avoit pas été puni de mort.

A peine *Saint-Foix* eut-il publié sa nouvelle opinion, qu'il s'éleva à ce sujet un polémique

(*) *Premiere partie, pages 74 & 75.*
(60) Page 323.

fort vif, entre lui, le pere *Griffet*, un ami de ce Jésuite & un anonyme. Celui-ci combattit *l'historiographe des ordres du roi*, avec beaucoup de succès & lui opposa les mêmes armes que lui-même avoit employées contre la *Grange-Chancel*, c'est-à-dire l'irrécusable *témoignage des contemporains*.

Cet anonyme publia dans *le journal Encyclopédique* (61), un passage tiré des *Révolutions d'Angleterre sous le regne de Jacques* II (62); & où l'auteur s'explique, (page 67), d'une maniere aussi positive que circonstanciée sur la mort du duc de *Montmouth*.

» Arrêté après sa défaite, le cœur l'abandonna, dès qu'il cessa d'être libre. Il ne se contenta pas d'écrire au roi; il écrivit aussi » une lettre très-touchante à la reine Douairiere. » Cette princesse obtint du roi, que non-seulement il verroit ce malheureux prince, mais » qu'il lui accorderoit une longue audience, en » présence de deux secretaires. Le duc se présenta donc devant le roi, se jetta à ses pieds, » répondit à plusieurs questions qu'il lui fit, » lui avoua qu'il méritoit la mort, & le con-

(61) Année 1768, novembre, page 112.

(62) Cet ouvrage fut imprimé en 1689 à Amsterdam, in-12 de 464 pages.

» jura, les larmes aux yeux, de ne pas user de
» son droit, & de lui accorder, en lui ac-
» cordant la vie, une grâce dont il ne se ren-
» droit jamais indigne; il lui répéta les exemples
» de plusieurs grands princes qui s'étoient laissés
» toucher en pareilles occasions, & qui ne
» s'étoient point repentis de ces actes de géné-
» rosité & de clémence; & pour achever de
» l'attendrir, il lui dit qu'il étoit fils de *Charles* II;
» qu'en le faisant mourir, il se répandroit son
» propre sang. (*Montmouth* étoit son propre
» neveu.) Le roi n'eut pas la dureté de lui
» répondre comme *Philippe* II, que lorsqu'il
» avoit du mauvais sang, il se le faisoit tirer.
» Mais il n'eut pas la générosité de lui accorder
» la vie; il lui répondit qu'il le plaignoit, que
» son crime n'étoit pas de nature à demeurer
» impuni, & que la politique en exigeoit le
» châtiment.

» En effet, aussi-tôt après la conférence, le
» duc fut conduit à *la tour*, où la duchesse son
» épouse le vint voir dans une tristesse mor-
» telle; & le lendemain, le roi ayant signé
» *l'arrêt de mort*, il en reçut la nouvelle sans
» la moindre émotion du monde, parce qu'il
» avoit eu le tems de s'y préparer.

» Le 18 juillet 1685 (le 15 suivant *Hume*)
» le lieutenant de la tour le (*Montmouth*) fut

» prendre dans un carroſſe de deuil, *entre les 9 à* » *10 heures du matin*; & l'ayant mené juſqu'à » la terraſſe de la tour, il fut reçu là par les » *Sherifs*. Trois évêques & deux docteurs mon- » terent dans le caroſſe. L'échafaud étoit cou- » vert d'un tapis de velours noir ; & l'exécuteur » vêtu de deuil; car on le vouloit traiter en » prince.

» Comme le duc avoit donné par écrit tout » ce qui pouvoit concerner l'état, il proteſta » en arrivant ſur l'échafaud (63), qu'il n'avoit » pas deſſein de beaucoup parler, & ſe réduiſit » à dire qu'il mouroit *proteſtant* & plein de » repentances de ſes péchés. Les évêques & » les Shérifs lui firent néanmoins pluſieurs de-

---

(63) La relation imprimée le lendemain de l'exécution de *Montmouth*, porte ce qui ſuit.

» Quand il fut ſur l'échafaud, il s'avança à l'autre » bout, d'un pas ferme, leva un inſtant les yeux au » ciel, & déclara qu'il étoit très-fâché du ſang qui » avoit été répandu pour ſoutenir ſa cauſe, mais qu'il » n'avoit eu que de bonnes intentions pour l'état. Ce » furent ſes ſeules paroles, mais qu'il prononça d'un » ton grave & tranquille. Il regarda enſuite la hache, » donna ſix guinées au bourreau, lui dit qu'il avoit » ordonné qu'on lui en donnât davantage, s'il ne le » faiſoit point trop ſouffrir, ſe mit à genoux, baiſſa » la tête ſur le bloc, le bourreau, &c.

» mandes auxquelles il répondit ; mais, comme » il leur fit connoître souvent qu'il n'étoit là » que pour mourir, & qu'il avoit tout dit, » il se tourna vers l'exécuteur, à qui il donna » six guinées, pour qu'il ne le fît pas souffrir ; » précaution inutile, car il lui donna cinq coups » avant que de lui emporter la tête de dessus les » épaules. On dit même que ce misérable prince » tourna la tête au troisieme coup & qu'il re- » garda le bourreau, & qu'alors le bourreau » laissa tomber la hache, en disant qu'il ne pou- » voit l'achever, & qu'il ne savoit où il en » étoit. On lui fit cependant reprendre la hache, » & il en donna encore deux coups ; & comme » la tête ne laissoit pas de tenir encore au » corps, il acheva de l'en séparer avec un » couteau.

» Les personnes les moins pénétrantes attri- » buerent cette cruauté à la timidité de l'exé- » cuteur; mais les plus intelligentes demeurerent » d'accord que cela étoit concerté, & que le » bourreau avoit des ordres. En effet, on en » avoit ainsi usé, ou à peu près, lorsqu'on » avoit tranché la tête à milord *Russel*. Enfin » le duc de *Montmouth* mourut après avoir » beaucoup souffert. On mit le reste du corps » dans une bierre, couvert de velours noir, » qu'on porta dans un carosse de deuil à la

» tour, où on l'enterra dans la chapelle du
» palais.

Le même écrivain ajoute (page 86) « que
» peu après l'exécution du duc, le roi mit en
» liberté la duchesse & ses enfants, en les ré-
» tablissant dans tous leurs biens.

L'anonyme qui a combattu *Saint-Foix*, dans le *journal Encyclopédique*, lui fait diverses objections très-concluantes, dont nous extrairons les principales.

» Le choix, dit-il, de l'heure pour l'exécu-
» tion, (neuf à dix heures du matin, au mois
» de Juillet), aux yeux de la foule de tous états,
» que devoit attirer une exécution aussi impor-
» tante convenoit bien peu à *l'escamotage* que
» suppose M. de *Saint-Foix*. Les flambeaux eussent
» été plus favorables : à la faveur de mille contre-
» tems qui naissent souvent d'eux-mêmes, & qu'il
» est si aisé de faire naître, on n'auroit pas sans
» doute négligé de se ménager cet avantage.

» En franchissant la difficulté de trouver un
» homme, dont la ressemblance avec le duc, qui
» avoit passé sa vie au milieu de *Londres*, eût
» été assez marquée pour faire illusion à cette
» ville, dans une circonstance qui attiroit & fixoit
» sur lui tous les regards, il faut supposer bien du
» merveilleux, pour avoir pu trouver quelqu'un,
» même parmi des condamnés à mort, qui se

» soit volontairement chargé d'un rôle aussi » dangereux.

A ces objections très-solides, le pere *Griffet* en joint de plus embarrassantes encore.

» Si l'on dit que cet homme (le prisonnier » masqué) étoit le duc de *Montmouth*, les pré- » cautions que l'on prit pour cacher son nom » deviennent inexplicables, sur-tout après sa » mort, qui arriva certainement en 1703. » Alors le roi *Charles* II son pere, n'étoit plus. » Le roi *Jacques* II, son oncle, étoit mort en » 1701, & le roi *Guillaume*, prince d'Orange, » en 1702. La reine *Anne*, fille de *Jacques* II, » étoit montée sur le trône d'Angleterre : crai- » gnoit-on qu'elle ne sollicitât la délivrance » du duc de *Montmouth*, si elle eût su qu'il » étoit à la *Bastille*? Elle eût mieux aimé le » savoir là, que de le voir en *Angleterre*, puis- » que du caractere dont il étoit, il eût été » capable d'y former des conjurations & des » cabales pour la détrôner, comme il en avoit » fait pour détrôner *Jacques* II. Craignoit-on que » la nouvelle de sa mort n'accablât de douleur » la reine *d'Angleterre*, veuve de *Jacques* II, » & le prétendant, leur fils, qui détestoient » tous deux le duc de *Montmouth*, comme un » rebelle qui avoit pris les armes pour dis- » puter la couronne au roi *Jacques*? Si l'on

» avoit su en *Angleterre* que *Jacques*, au lieu
» de lui faire trancher la tête, avoit consenti
» qu'il fût seulement *condamné à une prison per-*
» *pétuelle*, cet acte de clémence auroit imposé
» silence à ses ennemis, qui lui ont toujours
» reproché la mort du duc de *Monmouth*,
» comme un acte de cruauté, quoique ce ne
» fût qu'un acte de justice.

» De plus, pour soutenir que le duc étoit
» *l'homme au masque*, il faut nécessairement
» supposer qu'il ne fut pas décapité à *Londres*,
» le 15 juillet 1685, comme tout le monde
» l'a écrit & comme tout le monde l'a cru;
» mais qu'un homme qui lui ressembloit, fut
» assez généreux pour consentir à être décapité
» à sa place. Il faut supposer que les officiers
» de justice, & les soldats qui le conduisirent
» à l'échafaud, & qui avoient tous vu cent
» fois le véritable duc de *Monmouth*, y furent
» eux-mêmes trompés; supposition qui paroît
» si absurde, qu'il n'est pas possible de l'admettre,
» quand on l'examine avec attention : on en
» rapporte cependant deux preuves.

» La premiere, c'est qu'on l'a entendu dire
» au pere *Tournemine*; mais ceux qui l'ont connu
» avoueront sans peine que le témoignage de
» cent peres *Tournemine*, ne suffiroit pas pour
» vérifier un fait de cette nature. Ce pere étoit

» un homme d'une imagination vive, & tou-
» jours enflammée, à peu près comme celle
» de *Mainbourg*..... il aimoit à raconter des
» choſes extraordinaires, ſans trop s'embarraſſer
» ſi elles étoient exactement vraies ; ce qui
» faiſoit dire, quand on rencontroit des gens
» du même caractere :

» *Il reſſemble* à Tournemine
» Qui croit tout ce qu'il imagine.

» La ſeconde preuve que l'on apporte d'un
» fait ſi extraordinaire, c'eſt que M. *Hume* ra-
» conte que le bruit courut dans *Londres*, parmi
» les partiſans du duc de *Montmouth*, que ce
» n'étoit pas lui qu'on avoit décapité, mais
» un autre qui lui reſſembloit beaucoup, &
» qui avoit eu le courage de mourir à ſa place
» & de lui donner cette marque de ſon extrême
» attachement. Il eſt vrai que ces paroles ſe
» trouvent dans l'hiſtoire de M. *Hume*; mais
» il ne les donne pas pour des vérités; & il
» rapporte, comme tous les autres comtem-
» porains, que le *duc de Montmouth* fut réelle-
» ment *décapité* à *Londres*. . .

» Enfin, l'ami du pere *Griffet* exprimoit ainſi
» ſes doutes.

Quant au duc de *Montmouth*, quoique l'on
» puiſſe penſer qu'il n'a réellement pas été dé-

» capité, nous n'oserions conclure qu'il ait été
» conduit en *France* & gardé jusqu'à sa mort,
» de la maniere dont l'a été *notre prisonnier.*
» M. de *Saint-Foix* voudra bien nous per-
» mettre de lui demander encore, pourquoi
» on l'avoit tenu si durement enfermé & avec
» tant de précautions, pour que son nom ne
» fût pas connu après le détrônement & même
» après la mort de *Jacques* II? Son crime étoit
» assez expié. Que pouvoit-on craindre de son
» élargissement? *Guillaume* & *Marie* étoient
» nos ennemis : peut-être auroit-on pû l'em-
» ployer utilement contre le premier; du moins
» en publiant son existence, on auroit éteint
» le ressentiment que sa mort avoit excité
» en *Angleterre* contre *Jacques* II. On peut bien
» continuer de cacher une chose, par la seule
» raison qu'on l'a cachée. Mais ne la divulguera-
» t-on pas, quand il sera utile ou honorable
» pour ceux qu'on protége, de la faire con-
» noître? Je crois que les partisans de *Guillaume*
» auroient pu faire des railleries & même des
» comparaisons sur la *supposition* de l'officier
» décapité sous le nom du duc; mais la raillerie
» n'auroit été que méprisable, & l'odieuse
» comparaison seroit bientôt tombée.

Malgré la force & la solidité de toutes

ces objections, *Saint-Foix* persista opiniâtrément à soutenir son systême :

> Et son héros, occis *publiquement*,
> *Ressuscita bientôt secrétement.*

Voltaire, dans la suite, réfuta cette fable, d'une maniere, moitié sérieuse, moitié plaisante.

» On a ensuite imaginé, dit-il, (64), que » le duc de *Montmouth*, à qui le roi *Jacques* » fit couper la tête publiquement dans *Londres*, » en 1685, étoit l'homme au *masque de fer*. Il » auroit fallu qu'il eût ressuscité, & qu'en- » suite il eût changé l'ordre des tems..... que » le roi *Jacques*, qui ne pardonna jamais à » personne & qui par là mérita tous ses mal- » heurs, eût pardonné au duc de *Montmouth*, » & eût fait mourir au lieu de lui, un homme » qui lui ressembloit, parfaitement. Il auroit » fallu trouver ce *Sosie*, qui auroit eu la bonté » de se faire couper le cou en public; pour » sauver le duc de *Montmouth*. Il auroit fallu que » toute *l'Angleterre* s'y fût méprise; qu'ensuite » le roi *Jacques* eût prié instamment *Louis* XIV » de vouloir bien lui servir de géolier. Ensuite » *Louis* XIV, ayant fait ce petit plaisir au roi

(64) *Questions sur l'Encyclopédie.*

» *Jacques*, n'auroit pas manqué d'avoir les » mêmes égards pour le roi *Guillaume* & la » reine *Anne*, avec lesquels il fut en guerre ; » & il auroit soigneusement conservé auprès de » ces deux monarques sa dignité de *géolier*, » dont le roi *Jacques* l'avoit honoré !

A la *preuve positive*, résultante du témoignage unanime des contemporains, que le duc de *Montmouth* fut publiquement & en plein jour décapité à *Londres*, le 15 de juillet 1685, si l'on unit la *preuve non moins positive*, résultante de la lettre de *Barbezieux* à *Saint-Mars*, du 13 août 1691, que *l'homme au masque* étoit détenu dans la citadelle de *Pignerol* dès 1671 au plus tard, il demeurera invinciblement démontré contre *Saint-Foix*, que le duc de *Montmouth* ne fut jamais le *prisonnier masqué*.

FOUQUET, SURINTENDANT DES FINANCES.

Nicolas Fouquet, marquis de *Belle Isle*, naquit en 1615 d'un conseiller d'état & de *Marie* de *Maupeou*, dame d'une éminente piété & d'une charité extrême. Reçu maître des requêtes à 20 ans, il remplit à 35 les fonctions de procureur-général du parlement de Paris. En 1653, il fut élevé à la place de surintendant des finances, dans un tems où elles étoient épuisées par les dépenses des guerres civiles & étrangeres, & par l'insatiable

cupidité de *Mazarin*, qui s'étoit approprié plusieurs branches de revenus de l'état. D'après tous ces motifs, *Fouquet* auroit dû ménager les finances, mais il les dissipa & en usa comme des siennes propres. Il dépensa près de 36 millions d'aujourd'hui à faire bâtir sa superbe maison de *Vaux*. Ses déprédations, les allarmes que donnoient les fortifications de *Belle-Isle*, les tentatives que *Fouquet* avoit faites sur le cœur de mademoiselle de la *Valiere*, tout servit à irriter *Louis* XIV contre son ministre. On l'attira adroitement à *Nantes*, où il fut arrêté le 5 septembre 1661, au sortir du conseil, le roi ayant eu la perfidie de le rappeller sous quelque vain prétexte, jusqu'à ce qu'à travers la vître il eut apperçu à son poste *d'Artagnan* qui, avec un nombre considérable de mousquetaires, avoit ordre de s'assurer du surintendant. Fouquet fut conduit de suite au château *d'Angers*, où on le garda très-étroitement. Il y tomba malade ; dès les premiers jours de sa convalescence, il fut traduit au château *d'Amboise*, où il resta jusqu'au jour de Noël, époque de sa translation à *Vincennes*. Il entra le 18 juin 1663 à la bastille, & on le logea dans la *chambre des Saints*. Livré à la *chambre royale de justice de l'arsenal*, un arrêt rendu par cette chambre, le samedi 20 décembre 1664, condamna *Fouquet* au bannissement

& prononça la confiscation de ses biens (65).

Le roi informé de cet arrêt, commua, pour des raisons de politique, la peine de bannissement en celle de prison perpétuelle, & ordonna que *Fouquet* seroit transféré à *Pignerol*, dont le marquis de *Piennes* étoit alors gouverneur.

Le lundi 22 décembre, on fit descendre *Fouquet* dans la chapelle de la *Bastille*, où le greffier *Foucaux* lui fit lecture de son arrêt. A onze heures, il monta en carosse avec quatre hommes. *D'Artagnan*, qui l'avoit toujours gardé à vue depuis son arrestation, le conduisit escorté de 50 mousquetaires, à *Pignerol*, où il le remit entre les mains de *Saint-Mars*.

De tous les amis & créatures que le *surintendant* avoit eus dans la prospérité, les seuls qui lui resterent fideles dans sa disgrace furent *Gourville*, mademoiselle *Scudéri*, le sensible Racine, le bon la *Fontaine* (66) & surtout l'inébranlable *Pellisson* (67).

(65) *Bastille dévoilée*, premiere livraison, pages 35 & 36, & pieces remises en 1775 à M. *Amelot* par le major *Chevalier*, numéros 6 & 21.

(66) Tout le monde sait par cœur l'élégie pleine de sentiment qu'il eut le courage de présenter à Louis XIV, en faveur de *Fouquet*, qu'il y désigne sous le nom d'*Oronte*

(67) Il étoit commis de *Fouquet*. *Colbert* le fit arrêter

Fouquet

Fouquet fut constamment détenu à *Pignerol* jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mars 1680 (68).

en même tems que son maître. On l'enferma & le retint quatre ans à la *Bastille*, où il composa pour la défense du surintendant, trois mémoires, qui au jugement même de *Voltaire*, sont deschefs-d'œuvres dignes de figurer à côté de *Ciceron*. Ces mémoires se trouvent dans les *Œuvres de M. Fouquet, concernant son accusation, son procès & ses défenses*, &c. Paris (Hollande) 1692, in-12, 16 volumes.

Afin de soutirer à *Pellisson* les importans secrets donc il étoit dépositaire, on aposta auprès de lui un allemand, simple & grossier en apparence, mais fourbe & rusé en effet, qui feignoit d'être *prisonnier à la Bastille*, & dont les fonctions étoient d'y jouer le rôle *d'espion* A son jeu & à ses discours, *Pellisson* le pénétra; mais ne laissant pas voir qu'il connut le piege, & redoublant, au contraire, ses politesses envers l'allemand, il s'empara tellement de son esprit, qu'il en fit son émissaire; & il eut par là un commerce journalier de lettres avec mademoiselle de *Scudéri*.

Nous rapportons ici cette singuliere anecdote, parce qu'elle prouve qu'à cette époque, *l'espionage* étoit réduit en principes à la *Bastille*, & qu'on y employoit ces êtres vils, qui dans les tems modernes portoient les noms *d'ange, de compagnie, ou garde* (*Bastille dévoilée*, deuxieme livraison, page 69) & enfin de *mouton* (septieme livraison, page 112).

(68) *Les mémoires de Gourville* la fixent au 26 mars 1680. Le président *Hénault* la rapporte à la même année.

Néanmoins, quelques auteurs, entr'autres *Gourville* (69), & d'après lui *Voltaire* (70), ont prétendu que *Fouquet* trouva moyen de s'évader & qu'il alla mourir au ſein de ſa famille, entiérement oublié.

Quelque tems après la priſe de la Baſtille; il parut un écrit, de demie-feuille, intitulé: » *l'homme au maſque de fer dévoilé, d'après une* » *note trouvée dans les papiers de la baſtille.*

On y lit avec une ſurpriſe mêlée d'indignation ce paſſage menſonger.

» Voici le fait, qui, à la vérité, n'eſt ap-
» puyé que ſur une ſimple carte, qu'un homme
» curieux de voir la baſtille, prit au haſard
» avec pluſieurs papiers; mais cette carte
» donnant l'entiere ſolution des difficultés que
» juſqu'ici l'on n'a pu réſoudre, devient une
» *piece de conviction*. La carte contient le nu-
» méro 64389000 (chiffre inintelligible) & la
» note ſuivante: *Fouquet arrivant des iſles Sainte-*
» *Marguerite, avec un maſque de fer.*

» Enſuite trois X X X.

» Et au deſſous, *Kerſadion.*

Cette double fable de l'évaſion de *Fouquet* & de ſa métamorphoſe en *l'homme au maſque*,

(69) *Ibidem.*

(70) *Siecle de Louis* XIV.

ſe trouvoit déja réfutée par une lettre de madame de Sévigné, en date du vendredi 5 avril 1680, que nous avons citée ailleurs (71) & qui porte ces mots, non équivoques.

» Si j'étois de la famille de M. *Fouquet*, je me
» garderois bien de *faire voyager* ſon pauvre
» corps, comme on dit qu'ils vont faire ; je le
» ferois enterrer là, il reſteroit à *Pignerol* ; &
» après 19 ans, ce ne ſeroit pas de cette
» ſorte que je *voudrois le faire ſortir de priſon.*

Mademoiſelle de *Montpenſier* aſſure auſſi dans ſes *mémoires*, que (72), *Fouquet* mourut à *Pignerol*, durant l'hiver de 1680.

Le grand regiſtre de la Baſtille confirme ces dates, puiſqu'il y eſt dit (73) « que *Fouquet*
» mourut à Pignerol ſur la fin de 1680. Il a
» été enterré le 28 mars 1681 à l'égliſe du
» couvent des dames de *Sainte-Marie*, grande rue
» *Saint-Antoine* à Paris.

La piece numéro 6 du major *Chevalier*, rapporte l'extrait mortuaire de *Fouquet*, en ces termes.

» Le 28 mars 1681 fut inhumé dans notre

(71) *Baſtille dévoilée* ſeconde livraiſon, page 71.

(72) Tome VI pages 210, 212.

(73) *Baſtille dévoilée*, premiere livraiſon, page 36.

» église, en la chapelle de Saint-François de
» Salle, messire *Nicolas Fouquet*, qui fut élevé
» à tous les degrés d'honneur de la magistra-
» ture, conseiller du parlement, maître des
» requêtes, procureur-général, surintendant
» des finances & ministre d'état.

Enfin, la supérieure du monastere de Sainte-Marie, à laquelle nous nous étions adressés, pour en obtenir la vérification de ces faits, nous a écrit la lettre suivante.

» Monsieur.

» La déclaration du roi du 9 avril 1736,
» qui oblige d'avoir deux registres de sépul-
» tures, & d'en déposer un au greffe, tous
» les ans, est l'époque précise des *actes mor-*
» *tuaires* dont nous sommes en possession;
» d'après les plus exactes recherches, nous n'en
» avons trouvé aucun antérieur à l'année 1737.
» Il se pourroit bien que celui de M. *Fouquet*
» fût à la paroisse *Saint-Paul*, parce que c'est
» le curé de ladite paroisse qui fait tous nos
» enterremens; nous voyons par différentes
» notes, que ledit sieur est mort à *Pignerol*,
» au mois de mars 1680; qu'il a été inhumé
» dans notre église extérieure le 28 mars 1681,
» dans la cave où M. son pere avoit été en-
» terré 40 ans auparavant. Son épitaphe est dans

» la chapelle de Saint-François de Salle, au dessus
» de ladite cave. La messe dont il a été parlé,
» a été fondée par M. son pere en 1640.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble &c.

(Signé) sœur Anne-Madeleine Chalmette, supérieure de notre premier monastere de la Visitation Sainte-Marie.

Paris ce 6 avril 1790.

Il est donc incontestablement démontré que *Fouquet*, mort à Pignerol en 1680, & inhumé à Paris en 1681, ne fut pas *l'homme au masque*, qui ne mourut à la *Bastille* qu'en 1703.

Le secrétaire du duc de Mantoue.

Dans un journal qui s'imprimoit en *Hollande*, sous le titre *d'histoire abrégée de l'Europe* (74), parut au mois d'août 1687, une piece si singuliere, à cause de cette date & de son contenu, qu'avant de présenter aucunes réflexions sur cette piece, il faut en mettre une copie fidele sous les yeux du lecteur attentif.

(74) A *Leyde*, chez *Claude Jordan* 1687, tome 3, page 135.

C'eſt à l'article de *Mantoue*, que ſe trouve la piece dont il s'agit.

» Je crois être obligé de faire part au public » d'une lettre que j'ai reçue *d'Italie*, & de la » donner telle qu'on me l'a écrite, ſans y rien » changer, de peur qu'on ne m'impute d'avoir » ajouté ou diminué quelque choſe dans l'hiſ- » toire qu'elle contient. J'avertis auſſi, que je » ne voudrois pas être garant du tout; je » laiſſe abſolument la liberté à mon lecteur » d'en croire ce qu'il lui plaira : & de peur » de le prévenir, je ne veux pas même dire » ce que j'en penſe. La lettre eſt *italienne*, » mais je crois pouvoir la donner en *françois*, » ſous la proteſtation que je fais, d'en être » un fidele interprête.

» MESSIEURS, un de mes amis m'a dit qu'il » avoit lu dans *l'hiſtoire abrégée de l'Europe* (tome » 2; page 33) qu'on diſoit que M. le duc de » *Mantoue* avoit deſſein de vendre ſa ville » capitale; mais que l'auteur de cette hiſtoire » n'en croyoit rien.

» Vous êtes mal informés; il eſt certain qu'on » a négocié cette affaire, & qu'elle étoit déja » bien avancée. Le ſecrétaire de ce duc, qui » avoit beaucoup de crédit auprès de ſon maitre, » l'a détourné de ce deſſein; mais il lui en » a coûté cher, comme vous l'allez entendre.

» Ce grand & fidele miniſtre fit entendre au
» duc, qu'il y alloit de ſon intérêt & de ſon
» honneur, de conſerver ſon duché, & lui fit
» changer de ſentiment ; il fit bien plus, il
» l'obligea de s'unir avec les autres princes
» de *l'Italie*, pour s'oppoſer au deſſein de la
» *France*. Ce fut lui qui négocia l'entrevue des
» princes, qui ſe fit à *Veniſe* l'hyver paſſé,
» dans le tems du carnaval : on choiſit ce
» tems, pour mieux cacher les deſſeins que
» l'on avoit; vous le ſavez ſans doute, il n'eſt
» pas extraordinaire de voir beaucoup de
» princes & de perſonnes de qualités à *Veniſe*,
» dans ce tems là. Ce miniſtre alla enſuite à
» *Rome*, où il ſéjourna quelque tems; il paſſa
» delà, preſque dans toutes les cours de *l'Italie*;
» il alla à *Veniſe* & à *Gênes*, & il réuſſit par
» tout ſi bien, qu'il avoit preſque détaché
» toutes ces puiſſances des intérêts de la *France*,
» enfin, il alla à *Turin*, pour le même deſſein.
» Comme il croyoit ſes négociations fort ſe-
» crettes, il viſita ſouvent le marquis D'ARCY,
» ambaſſadeur de la *France*, à la cour de *Savoye*;
» mais qui eſt-ce qui peut reſiſter aux yeux
» pénétrans de la *France*? Le miniſtre de cette
» couronne étoit averti de tous les deſſeins
» du miniſtre du duc de Mantoue, avant qu'il
» arrivât à *Turin*. Il lui fit pourtant mille ci-

» vilités, le régala fort souvent, & l'invita enfin » à aller prendre le divertissement de la chasse » à une ou deux lieues de *Turin*. Le ministre, » qui n'avoit point de tems à perdre, & qui » jugeoit celui de l'absence de l'ambassadeur » de France fort propre pour ses négociations, » s'en excusa d'abord, sur ce qu'il n'avoit point » de chevaux; l'ambassadeur lui en offrit, qu'il » ne put refuser, de peur de faire soupçonner » quelque chose de la vérité. Le jour de la » chasse étant venu, ils partirent ensemble; » mais ils ne furent pas à une lieue de la ville, » que ce ministre fut environné de dix ou » douze cavaliers, qui *l'enleverent, le déguiserent* » *& le conduisirent à Pignerol*. Il s'imagina bien » sans doute quel étoit celui qui lui jouoit » le tour; mais le moyen de résister? Il » étoit à *Pignerol* trop près de *l'Italie*; & quoi- » qu'il fût gardé très-soigneusement, on craignit » que les murailles ne parlassent. On l'en tira » donc, pour le conduire aux isles *Sainte-* » *Marguerite*, où il est actuellement sous la » garde de M. de *Saint-Mars*, qui en est le gou- » verneur. Voilà *une nouvelle bien frapante, mais* » *qui n'en est pas moins véritable*. Je suis &c.

Cette lettre est accompagnée de diverses réflexions, entr'autres de celle-ci.

» On parle d'un voyage fait à *Vienne* par

» le duc de *Mantoue*. Quelques politiques » croient que c'eſt *l'affaire qui eſt arrivée à ſon* » *ſecrétaire*, *qui eſt cauſe de ſon voyage*; & qu'il » a deſſein de faire alliance avec *l'Empereur* & » le roi *d'Eſpagne*.

Ni l'auteur des *mémoires ſecrets de la cour de Perſe*, ni *Voltaire*, ni le pere *Griffet*, ni *Saint-Foix*, ni la *Grange-Chancel*, ni *Fréron*, en un mot, aucun de ceux qui ont écrit ſur *l'homme maſqué*, n'avoient eu connoiſſance (75) de cette piece, laquelle priſe *littéralement*, renverſoit tous leurs ſyſtêmes. La découverte & la publication en eſt due à M. le baron de *Heiſſ*, chevalier de Saint-Louis, & ancien capitaine au régiment d'Alſace, qui, le 28 juin 1770, l'adreſſa, de *Phalsbourg*, aux auteurs du *journal encyclopédique*, où elle fut inſérée (76). Depuis, elle a été réimprimée, en 1779, dans le *Journal de Paris*. (77).

Cette lettre frappa tellement le feu duc de

---

(75) *Saint-Foix* n'étant mort qu'en 1776, & *Voltaire* qu'en 1778 peuvent avoir vu dans le *journal encyclopédique* de 1770 la piece en queſtion.

(76) Année 1770, tome 6, premiere partie, page 132.

(77) *Journal de Paris*, du 22 décembre 1779, page 1470.

Choiſeul, qu'il envoya exprès, de *Chanteloup* à *Paris*, M. *Dutens*, pour vérifier à la *Bibliothéque du roi*, la citation de *l'hiſtoire abrégée de l'Europe.*

En 1782 ou 1783, il mourut à *Turin*, un marquis de *Pancalier de Prié*, dans les manuſcrits duquel, on trouva auſſi l'anecdote de ce ſecretaire du duc de *Mantoue.* Tous les *journaux italiens* la publierent; quoiqu'on la regardât comme nouvelle, elle ne fit pas une grande ſenſation.

Parmi une infinité d'obſervations, que cette lettre pourroit fournir, nous nous bornerons à expoſer ici les principales.

1°. Le rédacteur de *l'hiſtoire abrégée de l'Europe*, dit lui-même, en propres termes: *j'avertis que je ne voudrois pas être garant du tout. Je laiſſe abſolument la liberté à mon lecteur d'en croire ce qu'il voudra.*

2°. Si le *ſecrétaire du duc de Mantoue* avoit été enlevé à *Turin*, ce prince n'auroit pas manqué de ſe plaindre de cet outrage; & d'après la publicité donnée à cette aventure, il auroit fait retentir toute *l'Europe* de ſes juſtes réclamations. Or, on n'en trouve nulles traces.

3°. Comment *l'hiſtoire abrégée de l'Europe* eſt elle la ſeule *gazette* du tems, qui ait parlé de cet enlevement? Si ce qu'elle en dit étoit vrai,

l'homme au masque n'auroit plus été un mystere; & certainement il nous feroit parvenu d'autres pieces à l'appui de ce fait.

4°. Il est prouvé par la lettre, déja plusieurs fois citée, de *Barbesieux* à *Saint-Mars*, en date du 13 août 1691, que *l'homme au masque* étoit sous la garde de ce *geolier royal* dès l'année 1671; mais suivant la relation ci-dessus, le secrétaire du *duc de Mantoue*, ne fut enlevé, déguisé, *masqué* & conduit à *Pignerol*, qu'en 1687, époque où *Saint-Mars* étoit déja établi aux isles *Sainte-Marguerite*, avec son illustre prisonnier. Voilà donc deux personnages très-distincts, & qu'il est impossible de confondre.

5°. Sans vouloir nier l'arrestation de ce *secrétaire*, quoiqu'elle ne soit aucunement *prouvée*, nous soutenons, avec l'assurance de cette conviction qui résulte de l'ensemble des faits, que ce *secrétaire* ne peut, sous aucun rapport, être assimilé au *masque*. En effet, si *Louis* XIV craignant l'influence de ce secrétaire sur l'esprit de son maître, s'étoit déterminé à le faire enlever, auroit-il eu plus de motifs pour couvrir d'un voile impénétrable, cette violation du *droit des gens*, que celle commise en Hollande, où ce prince, aveugle instrument des vengeances de *Louvois*, fit enlever, à peu près à la même

époque, le malheureux *gazettier*, que l'on conduisit au mont *Saint-Michel*, où il fut mis & mourut dans la cage (78)?

6°. Le respect de *Saint-Mars* & de *Louvois* pour *l'homme au masque*; l'empressement à satisfaire ses goûts & les fantaisies, ses précautions extraordinaires prises durant sa vie, pour qu'il ne pût découvrir son état; celles prises après sa mort, afin de dérober son nom à l'histoire & à la postérité; enfin, le silence invincible de *Chamillard*, du *Régent* & de *Louis* XV, sont autant de circonstances, absolument inconciliables avec l'idée d'un secrétaire du duc de

---

(78) *François de la Bretonniere*, bénédictin de Saint-Denis, où il avoit fait ses études, s'étoit réfugié en *Hollande*, où il faisoit la *gazette*, sous le nom de *la Fond.* En 1689, il y publia un petit pamphlet, de 28 pages d'impression, en forme de dialogue entre l'abbé *Furetiere* & *Scarron*, intitulé : le *cochon mitré.* Ce dialogue étoit une satyre contre *Charles Maurice le Tellier*, archevêque de Reims & frere de *Louvois*, contre *Louis* XIV, madame *Scarron* & le cardinal *d'Etrées. Louvois* résolut d'en tirer une vengeance éclatante; & sans se plaindre de cette satyre, il dénonça au roi quelques articles des *gazettes*, dont *Louis XIV* fut fort offensé. En conséquence, on employa un juif pour enlever *la Bretonniere* en *Hollande.* Ce fut après avoir su gagner toute sa confiance, & avoir vécu avec lui dans la plus grande intimité, que le perfide juif le trahit & le livra.

Mantoue ; & ces circonstances concourent toutes à prouver que *l'homme au masque* fut un personnage du rang le plus élevé.

Ces divers personnages ainsi exclus pour toujours, & délivrés du triste honneur d'être le *prisonnier masqué*, nous allons examiner & *questionner*, en quelque sorte, des personnages d'un plus haut rang encore ; ceux de la famille même de *Louis* XIV.

LE COMTE DE VERMANDOIS.

Parmi les *Sultanes favorites*, qui tour à tour occuperent le cœur de *Louis* XIV & partagerent sa couche royale, la plus chérie, la plus sensible & la plus fidele, fut *Louise-Françoise de la* BEAUME, que *Voltaire* a si bien peinte dans ce vers plein de grâce, *la généreuse & tendre la* VALIERE. Allumée dès 1660, la passion du monarque survécut à la perte de sa maîtresse, qui *acheva de se rendre célèbre & intéressante* (79), par sa retraite aux *Carmelites* (80) en 1674. Elle prit l'habit, en 1675, sous

(79) *Saint-Foix*, page 326.

(80) C'est là que sous l'humble figure de la Madelaine, elle respire encore dans le sublime tableau de *le Brun*; dans ce tableau, où l'artiste sensible a si bien rempli le précepte : *pour m'arracher des pleurs, il faut que vous*

le nom de *sœur Louise de la miséricorde*, & y mourut en 1710 âgée de 65 ans.

Les fruits de ces illustres amours furent *Louis de Bourbon, comte de Vermandois*, né le 2 octobre 1667; & *Marie-Anne*, dite mademoiselle de *Blois*, mariée au prince *Armand* de *Conti*, laquelle n'est morte qu'en 1739.

La charge *d'amiral* ayant vaqué en 1669, par la mort du duc de *Beaufort*, le roi, d'après les conseils de *Colbert*, la donna au *comte de Vermandois*, qui n'avoit alors que deux ans, & n'en fit jamais les fonctions.

Ecoutons maintenant *l'auteur des mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (de France) (81).

» Le comte de *Vermandois* (82) fut élevé » avec tout le soin possible; il étoit beau, » bien fait, plein d'esprit, mais *fier*, *emporté* & » ne pouvant prendre sur lui de rendre au » *Dauphin* (83) le respect qu'il devoit à un

---

pleuriez; dans ce chef-d'œuvre enfin, dont la vue ravissante embrâse d'amour tous les cœurs, cause une douce mélancolie & porte dans l'âme les impressions profondes d'une tendre pitié.

(81) *Mémoires secrets* &c., Amsterdam 1746 in-12; page 21.

(82) Sous le nom de *Giafer*.

(83) Sous le nom de *Sephi-Mirza*.

» prince né pour être un jour son roi. Ces » deux jeunes princes, *à peu près du même âge*, » étoient de caractere opposé. Le *Dauphin*, » aussi bien partagé que le comte de *Vermandois* » du côté des agrémens, l'emportoit infini- » ment par sa douceur, son affabilité & la bonté » de cœur; c'étoient ces qualités qui le ren- » doient l'objet des mépris du comte de *Ver-* » *mandois*; il ne laissoit échapper aucune occa- » sion de dire qu'il plaignoit les françois d'être » destinés à obéir un jour à un prince sans » esprit & si peu digne de les commander. » *Louis* XIV (84), à qui l'on rendoit compte » d'une pareille conduite, en sentoit toute » l'irrégularité; mais l'autorité cédoit à l'amour » paternel, & ce monarque si absolu n'avoit » pas la force d'en imposer à un fils qui abu- » soit de sa tendresse.

» Enfin, le comte de *Vermandois* s'oublia un » jour, *au point de donner un soufflet au Dauphin.* » *Louis* XIV en est aussi-tôt informé; il tremble » pour le coupable, mais quelqu'envie qu'il » ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se » doit à lui-même & à sa couronne, & *l'éclat* » *que cette action avoit fait à la cour*, ne lui

(84) Sous le nom de *Sha-Abas*.

» permettent pas d'écouter sa tendresse. Il as-
» semble, non sans se faire violence, ses con-
» fidens les plus intimes; il leur laisse voir
» toute sa douleur & leur demande conseil.
» Attendu la grandeur du crime & conformé-
» ment aux loix de l'état, tous opinerent à
» la mort. Quel coup pour un pere si tendre!
» Cependant, l'un des ministres, plus sensible
» que les autres à l'affliction de *Louis* XIV,
» lui dit qu'il y avoit un moyen de punir le
» comte de *Vermandois*, sans lui ôter la vie;
» qu'il falloit l'envoyer à l'armée, qui étoit pour
» lors sur les frontieres de *Flandres*; que peu
» après son arrivée, on semeroit le bruit qu'il
» étoit *attaqué de la peste* (*), afin d'effrayer
» & d'écarter de lui tous ceux qui auroient
» envie de le voir; qu'au bout de quelques
» jours de cette feinte maladie, on le feroit
» passer pour mort, & que tandis qu'aux yeux
» de toute l'armée, on lui feroit des obséques
» dignes de sa naissance, on le transféreroit
» de nuit, avec un grand secret, à la citadelle
» de *l'isle Sainte-Marguerite* (85). Cet avis fut

(*) Jamais le bruit ne courut que le *comte de Vermandois* fut attaqué de la peste; c'est apparemment pour désigner, dans cette narration orientale, une *fievre maligne* (Remarque de *Saint-Foix*, page 297).

(85) Sous le nom de *l'isle d'Ormus*.

généralement

» généralement approuvé, & sur-tout par un
» pere affligé. On choisit des gens fideles &
» discrets, pour la conduite de cette affaire.
» Le comte de *Vermandois* part pour l'armée,
» avec un équipage magnifique. Tout s'exécute
» ainsi qu'on l'avoit projetté ; & pendant qu'on
» pleure au camp la mort de cet infortuné
» prince, on le conduit, par des chemins dé-
» tournés, à l'isle *Sainte-Marguerite*, & on le
» remet entre les mains du commandant,
» qui avoit reçu d'avance l'ordre de *Louis* XIV,
» de ne laisser voir son prisonnier à qui que
» ce fût. Un seul domestique, qui étoit du
» secret, fut transféré avec le prince ; mais
» étant mort en chemin, les chefs de l'escorte
» lui défigurerent le visage à coups de poignard,
» afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le
» laisserent étendu dans le chemin, après l'avoir
» fait dépouiller, pour plus grande précaution,
» & continuerent leur route. . . . . Le comte
» de *Vermandois* fut transféré à la *Bastille*, lors-
» que *Louis* XIV en donna le gouvernement
» au gouverneur de l'isle *Sainte-Marguerite*,
» pour récompenser sa fidélité. On prenoit
» la précaution à l'isle *Sainte-Marguerite* & à la
» *Bastille*, de faire mettre un masque à ce
» prince, lorsque pour cause de maladie, ou
» pour quelqu'autre sujet, on étoit obligé de

» l'expoſer à la vue de quelqu'un. Pluſieurs » perſonnes dignes de foi, ont affirmé avoir » vu pluſieurs fois ce priſonnier maſqué, & » ont rapporté qu'il *tutoyoit* le gouverneur, » qui, au contraire, le traitoit avec des égards » infinis.

Enfin, l'auteur des *mémoires ſecrets*, ajoute ailleurs (86) :

» Le duc *d'Orléans* (87) mourut peu de » tems après avoir été le (le comte de *Ver-* » *mandois*) voir à la *Baſtille*, & la même année » que *Louis* XV (88) fut déclaré *majeur*. *Cette* » *viſite n'eut vraiſemblablement point d'autre motif* » *que de s'aſſurer de l'exiſtence d'un prince cru* » *mort depuis près de 38 ans* (*), & *dont les* » *obſéques s'étoient faites à la vue de toute une* » *armée*.

Ce récit fabuleux n'eſt qu'un tiſſu groſſier d'abſurdités, d'erreurs & *d'anachroniſmes*. Nous allons les détruire, par le rapprochement des objections très-ſolides de *Saint-Foix* contre l'auteur des *mémoires ſecrets* & de ſes réponſes

(86) page 26.

(87) Sous le nom *d'Ali-Homajou*.

(88) Sous le nom de *Sha-Sephi*.

(*) Il auroit dû dire, ſuivant ſon calcul, près de 40 ans. (Remarque de *Saint-Foix*, page 306.)

au pere *Griffet* & à son ami, qui avoient adopté ce systême & s'efforçoient de le défendre, malgré toute son invraisemblance.

» Tous les mémoires de ce tems-là disent
» que le comte de *Vermandois* étoit doux, poli,
» carressant, honnête, prévenant; sa figure
» rappelloit toutes les grâces de sa mere (89).
» Ni mademoiselle de *Montpensier*, ni aucun
» autre n'a dit que le comte de *Vermandois* étoit
» *fier & emporté;* l'auteur *des mémoires secrets* est
» le seul qui lui attribue un pareil caractere....
» pour donner quelque vraisemblance à l'in-
» concevable anecdote qu'il vouloit racon-
» ter (90).

» Ce narrateur dit que le *Dauphin* & le
» comte *de Vermandois étoient à peu près de*
» *même âge.* Le *Dauphin*, né le premier no-
» vembre 1661, étoit plus âgé de six ans que
» le comte de *Vermandois*, né le 2 octobre 1667.
» Lors du prétendu soufflet, le comte de *Ver-*
» *mandois* avoit 16 ans; le Dauphin en avoit 22,
» étoit marié, & avoit déja un fils, le duc de
» *Bourgogne* né en 1682; ainsi, ce n'étoient pas
» deux enfans de 12 ans, qui vivant & jouant

(89) *Saint-Foix*, tome 5, pages 298 & 327.

(90) Pages 320 & 321.

» ensemble, peuvent en venir à se fâcher, à
» se quereller & même à se frapper (91).

» On lit, continue *Saint-Foix*, (92) dans les
» mémoires du tems, que vers la fin de l'année
» 1682 le prince de *Conti* (qui deux ans après,
» se couvrit de tant de gloire en *Hongrie*) en-
» traîna dans une *partie de débauche* le comte
» de *Vermandois*, son beau-frere, qui n'avoit
» que 15 ans; que *Louis* XIV en fut informé
» aussi-tôt; qu'il exila le prince de *Conti* à
» *Chantilli*, fit la réprimande la plus sévere au
» comte de *Vermandois*, lui défendit de se pré-
» senter devant lui & le bannit de la cour.
» *Cela donna beaucoup de chagrin à madame de*
» *la Valiere* (93). Il n'eut la permission d'y
» reparoître, que vers la fin d'octobre 1683,
» pour *prendre congé*, en partant pour *sa pre-*
» *miere campagne;* & comme il ne resta que
» quatre jours à la cour, il faudroit qu'il eût
» commis l'attentat en question, l'un de ces
» quatre jours.

Sur cela *Saint-Foix* observe judicieusement (94) que le comte de *Vermandois tâchoit alors*

---

(91) Page 298.

(92) Pages 313 & 314.

(93) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, tome 7, pages 90 & 92.

(94) Page 327.

de se rendre agréable à tout le monde ; & il prouve (95), par le récit de mademoiselle de *Montpensier* (96), qui devoit être bien instruite, & qu'on ne peut soupçonner de partialité en faveur du comte de *Vermandois*, « que ce prince » étoit alors très-matté, très-mortifié & très- » éloigné de se porter à de pareils excès d'em- » portement.

Saint-Foix ajoute (97) « qu'une action aussi » énorme & aussi inouie que celle du comte » de *Vermandois* n'auroit pu manquer de devenir » *publique* dans l'instant ; & il remarque (98) » qu'il n'est pas dit un seul mot de cette *mé-* » *prisable anecdote* dans tant de livres qui ont » paru depuis la mort de *Louis* XIV. Aussi, le » pere *Griffet*, pour appuyer cette aventure, » étoit-il obligé de recourir à la *tradition* (99), » qui en avoit parlé avant l'auteur des *mémoires* » *secrets*.

L'ami du pere *Griffet*, pour rendre moins invraisemblable l'histoire du soufflet, a cru devoir

---

(95) Page 299.
(96) *Ibidem*,
(97) Pages 301 & 315.
(98) Page 326.
(99) Page 559.

transporter la scene dans une tente, au camp devant *Courtrai* (100).

Saint-Foix détruisit cette étrange supposition, en lui opposant des faits (101).

» Le maréchal *d'Humieres* fit investir *Courtrai*
» le 31 octobre 1683; l'assiegea le 2 novembre;
» elle capitula le 7. *La gazette de France* (octo-
» bre & novembre 1683) fait mention des
» princes & principaux seigneurs qui firent cette
» campagne de *Courtrai*. Elle auroit commencé
» par nommer monseigneur le *Dauphin* : on y
» voit, au contraire, qu'il étoit à *Versailles*
» le 31 octobre; qu'il y communia le jour de
» la Toussaints premier novembre, & que le
» 8 & le 10 du même mois, il y reçut les
» complimens de condoléance de quelques
» ambassadeurs, sur la mort de la reine, arrivée
» le 30 juillet précédent.

» Le pere *Anselme* (*histoire généalogique de*
» *la maison de France*, tome 1, page 177)
» parle de toutes les campagnes qu'avoit fait
» monseigneur le *Dauphin*; ni lui ni aucun
» autre n'ont jamais dit que ce prince ait fait
» celle de *Courtrai*.

Ajoutons à tout cela une preuve sans répli-

---

(100) Page 359.
(101) Pages 365 & 366.

que ; c'eſt que le *grand Dauphin* ne fit ſa *premiere campagne* qu'en 1688 (102).

Saint-Foix prouve très bien enſuite (103) combien auroit été *étrange*, *bizarre*, *abſurde*, & ſur-tout difficile à exécuter, la réſolution que l'auteur des *mémoires ſecrets* veut que *Louis* XIV & ſon conſeil aient pris pour punir l'audacieux attentat du comte de *Vermandois*. Il obſerve qu'il étoit plus ſimple de le renfermer » dans une citadelle, en faiſant courir le bruit » que ſes débauches lui avoient affoibli, dérangé la tête; qu'il avoit, depuis quelque tems, » des vertiges, des accès de folie & même » de fureur; qu'il venoit, tout récemment, d'en » donner des preuves chez M. le *Dauphin* &c.

Après avoir démontré, ſinon qu'il eſt faux, du moins qu'il eſt infiniment douteux, que le comte de *Vermandois* ait pu ſe porter, ſe ſoit jamais porté à l'attentat qu'on lui impute contre le *Dauphin*, il eſt tems de parler des circonſtances de ſa mort.

---

(102) Ce fait réſulte des deux ouvrages ſuivants, compris dans le *catalogue de Secouſſe*, page 193, ſous les numéros 3194 & 3195, *campagne de M. le Dauphin par de Vizé*, *Paris* 1688, in-12, & *journal de la premiere campagne de M. le Dauphin* en 1688, *Paris* 1688, in-12.

(103) Pages 302, 319 & 320.

» Toutes les relations de ce tems là portent » que le comte de *Vermandois* se trouva mal » le 12 novembre 1683 au soir; que le len- » demain la *fievre maligne* se déclara & qu'il » en mourut dans la nuit du 18 au 19 (104). » Son convoi partit de *Courtrai* le 19 au soir » (105); arriva à *Arras* le 24, & il y fut » inhumé le 25 (106).

Lorsqu'on annonça à madame de *la Valiere* la déchirante nouvelle de la mort prématurée de son fils, elle la reçut avec une grande résignation; & *sœur Louise de la miséricorde* dit ces touchantes paroles : *je dois pleurer sa naissance encore* plus que sa mort (107).

Aux réflexions dénigrantes de mademoiselle de *Montpensier*, qui prétend que le comte de *Vermandois* tomba malade & mourut *pour avoir bu trop d'eau-de-vie*, *Saint-Foix* oppose (108),

---

(104) Page 302.

(105) Page 361, à la note.

(106) C'est donc mal à propos que *Voltaire* s'est égayé aux dépens du pere *Griffet*, lorsqu'il dit, dans les *questions sur l'Encyclopédie* : « que le comte de *Ver- » mandois* fut enterré dans la petite ville *d'Aire*, non » dans *Arras*, en quoi le pere *Griffet* s'est trompé, & » en quoi il n'y a pas grand mal.

(107) *Voltaire*, *siecle de Louis* XIV.

(108) Pages 312 & 313.

le témoignage positif de *Lausun*, qui étant au siege de *Courtrai*, avoit été témoin oculaire de la conduite & des mœurs de ce jeune prince ; & l'hommage impartial de la présidente *d'Osembrai*, qui dans une lettre à *Bussi-Rabutin* (109), fait le plus grand éloge des rares qualités du comte de *Vermandois*, dit en propres termes *: que le regret de sa mort est une douleur publique....... que le roi en a été très-fâché : que la princesse de Conti (sa sœur) est inconsolable.* Elle ajoute : « madame de la *Valiere* » est tout le jour au pied de son *crucifix*. On par- » tage cette douleur à l'hôtel de *Condé*; car » le mariage de ce prince *extraordinaire* avec » mademoiselle de Bourbon étoit presque as- » suré.

» J'ai écrit, continue *Saint-Foix* (110), à » *Arras*, pour savoir positivement ce qui se passa » aux funérailles du comte de *Vermandois*, ou de » la *bûche* qu'on enterra au lieu de ce prince ; » tandis qu'on le transféroit à la citadelle de » *Pignerol*. Voici ce qui est constaté par les » *registres capitulaires* de la cathédrale de cette » ville.

(109) *Lettres de Bussi-Rabutin*, tome 5, page 484.
(110) Pages 364 à 366.

DE PAR LE ROI.

A nos très-chers & bien amés les doyen, chanoines & chapitre de notre cathédrale d'Arras.

Très-chers & bien amés, ayant appris avec un très-sensible déplaisir, que notre très-cher & très-amé fils le comte de Vermandois *est* décédé *en la ville de* Courtrai, *& désirant qu'il soit mis dans l'église cathédrale de notre ville* d'Arras, *nous mandons au sieur* évêque d'Arras, *de recevoir* le corps de notredit fils, *lorsqu'il sera porté dans ladite église, & de le faire* inhumer *avec les cérémonies qui s'observent dans l'enterrement des personnes de sa naissance, & que vous assistiez en corps à cette cérémonie.*

(Signé) LOUIS

Et plus bas LE TELLIER.

*En 1600, on avoit découvert qu'*Elisabeth, comtesse de Vermandois, *femme de* Philippe d'Alsace, comte de Flandres, *& arriere-petite-fille de* Henri I, roi *de* France, *morte en 1182, avoit été inhumée au milieu du chœur de la cathédrale d'*Arras; Louis XIV désira *que le comte* de Vermandois *fût inhumé dans le même caveau*, comme dans un caveau de famille; *ce qui est* expressément exprimé *à la fin de* l'épitaphe *de*

ce prince (111) *dessous de ses armes sculptées en bas relief sur un marbre blanc*, au niveau du pavé de l'église.

Le 28 janvier 1684, *deux mois après les funérailles* du comte de Vermandois, *fut passé contrat à* Arras, par-devant *notaire, entre le sieur de* Chauvelin, *intendant*, *stipulant pour* Louis XIV, *& le* chapitre *de l'autre part*, *par lequel* sa majesté *donne au chapitre la somme* de 10,000 *livres*, *pour la fondation d'un* obit *à perpétuité dans l'église* d'Arras, *pour le repos de l'âme dudit* comte de Vermandois.

En 1687, Louis XIV *donna au* chapitre d'Arras *un ornement complet de velours noir & de moire d'argent*, *avec un* dais aux armes du comte de Vermandois, *brodé en or*. Cet ornement ne sert *qu'aux enterremens des évêques & des chanoines*, *& le jour de l'anniversaire dudit prince*, *qui se fait très solemnellement le 25 novembre*, *& auquel les magistrats & officiers municipaux de la ville sont avertis d'assister*, *ainsi que le lieutenant de roi*; qui est obligé de certifier la cour que ledit service a été célébré.

» Comment pourroit-on croire que *Louis*

---

(111) Le pere *Griffet* assure : « que cette *épitaphe*, qui » est très-longue, contient l'éloge le plus étendu de ses » belles qualités (*Saint-Foix*, page 307).

» XIV, ne se reprochant point d'avoir fait faire
» les funérailles d'un morceau de bois, & de
» lui avoir fondé un *obit* à perpétuité, ait
» encore voulu, au bout de 4 ans, en aug-
» menter l'appareil par le don de ce *dais* ma-
» gnifique & de cet *ornement?*

L'ami du pere *Griffet*, avoit lui-même senti la force de toutes ces raisons, puisqu'il disoit (112):

» Il y étoit parlé d'une *grande messe*, qu'on cé-
» lébroit annuellement pour le repos de l'âme
» du *comte de Vermandois*; cette circonstance
» est très remarquable. Comment *Louis* XIV,
» toujours religieux, & à la fin si pieux, auroit-
» il, non-seulement *souffert*, mais encore *or-*
» *donné* un *service annuel* pour un homme
» vivant? Nous conviendrons, avec M. de
» *Saint-Foix*, qu'il auroit été plus naturel de
» faire passer le *comte de Vermandois* pour *fou.*

L'auteur des *mémoires secrets* a commis une énorme bévue, en faisant conduire le comte de *Vermandois* aux isles *Sainte-Mrrguerite*. Il est certain, & nous l'avons prouvé au commencement de cette dissertation (113), qu'en 1683, époque non contestée de *la mort* ou de la *dis-*

---

(112) Page 360.

(113) Pages 13 & 14.

parution de ce prince, *Saint-Mars* commandoit, par *lettres*, dans la citadelle de *Pignerol* (*); qu'il ne fut fait gouverneur des isles *Sainte-Marguerite* qu'en 1686, & que le premier, il y fit bâtir une *prison d'état*.

Le pere *Griffet* (114) convient : « que si » l'on étoit sûr que le *prisonnier masqué* ne fut » conduit à *Pignerol* qu'en 1685...... cette » date excluroit le comte de *Vermandois*.

Or, d'une part nous venons d'établir, sur des pieces authentiques, que ce prince mourut le 19 novembre 1683; & précédemment nous avions prouvé (115) que le *prisonnier inconnu* fut conduit à *Pignerol*, dans l'intervalle de 1666 à 1671. Conséquemment, il est démontré que ce n'étoit pas le comte de *Vermandois*.

Enfin, l'auteur des *mémoires secrets* prolonge (116) la captivité du prétendu comte de *Vermandois*, jusqu'à l'époque de la majorité de *Louis* XV. Mais il est invinciblement prouvé, par le *Journal* de *Du Jonca* (117), & par les

(*) M. *d'Horleville* étoit alors gouverneur de la ville & citadelle; & M. de *la Motte de Riffan*, lieutenant de roi de la citadelle, (*Saint-Foix*, page 356).

(114) *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, page 310.

(115) Pages 9 & 10.

(116) *Mémoires secrets*, page 26.

(117) *Suprà* page 33

regiſtres mortuaires de Saint-Paul (118), que le *priſonnier maſqué* mourut le lundi 19 novembre 1703. Ce monſtreux *anachroniſme* avoit déja été relevé par *Saint-Foix* (119) : c'eſt-à-dire » que le duc *d'Orléans*, régent du royaume, » depuis le commencement de ſeptembre 1715, » ne ſavoit pas poſitivement, en 1723, ſi le » comte de *Vermandois* étoit ou n'étoit pas à » la *Baſtille*, & que ce ne fut qu'au bout de » 8 ans qu'il eut la curioſité de s'en éclaircir.

De tous les raiſonnemens & des faits que nous venons d'expoſer, réſulte la certitude que le comte de *Vermandois* ne fut, & ſous aucun rapport ne put être *le priſonnier maſqué.*

En terminant cet article, nous ne pouvons nous diſpenſer de prémunir le public contre les pieges tendus à ſa crédulité, dans deux petits écrits imprimés depuis peu ; & dont l'un (120), qui n'eſt qu'un précis de *Saint-Foix* & une copie littérale des *mémoires ſecrets*, ne craint pas d'affirmer, que cette hiſtoire a

---

(118) *Suprà* pages 33 & 34.

(119) Tome 5, page 306.

(120) *Hiſtoire du fils d'un roi, priſonnier à la baſtille, trouvée ſous les débris de cette forteſſe.* Paris chez Berry, rue de Chartres, in-8°. de 16 pages.

été trouvée dans les papiers de la *Bastille.* L'autre (121), plus hardi encore, donne la *copie exacte* d'une feuille trouvée dans le mur de la tour *Bertaudiere*: ladite feuille écrite par le comte de *Vermandois*, qui l'y avoit cachée le 2 octobre 1701, à 6 heures du soir. Un aussi grossier mensonge ne mérite pas une réfutation sérieuse.

Avant d'entamer la question importante & délicate, si le *prisonnier masqué* étoit *frere* de *Louis* XIV, il nous paroît convenable de donner ici la *suite chronologique* des personnes qui ont possédé ce *secret d'état.*

Louis XIV & *Louvois* en furent les premiers dépositaires. A la mort de *Louvois*, en 1691, *Barbezieux* son fils & son successeur, eut le secret (122). Après le mort de *Barbezieux*, en 1701, *Chamillard*, son successeur, fut initié dans ce mystere, qu'il refusa, en mourant, de révéler au second maréchal de la *Feuillade*, son gendre (123).

---

(121) *Recueil fidèle de plusieurs manuscrits trouvés à la bastille, dont un concerne spécialement le masque de fer; le tout pour servir de supplément aux trois livraisons de la* BASTILLE DÉVOILÉE. Paris, Girardin au palais-royal, in-8°., deux feuilles, pages 17 & 18.

(122) *Suprà* page 9.

(123) Page 40.

Le duc d'Orléans, en 1715, se saisit de la *régence* & du *secret*. Peut-être même le savoit-il du vivant de *Louis* XIV ; ou le reçut-il de sa bouche, au lit de la mort.

Nous avons recueilli de M. *de la Borde*, premier valet-de-chambre du feu roi, plusieurs anecdotes & particularités relatives à la maniere dont *Louis* XV apprit & garda ce secret.

Pendant sa *minorité*, il avoit souvent tourmenté le *régent*, pour être informé de l'état & des aventures du *prisonnier masqué*. Le *régent* impénétrable, lui avoit toujours répondu ; qu'il ne pouvoit en être instruit qu'à sa *majorité*. La veille du jour où elle devoit être déclarée au Parlement, ce jeune souverain demanda encore, s'il en seroit du secret, comme du royaume de France. « Oui, sire, répondit le » *régent*, en présence de beaucoup de seigneurs. » En dévoilant aujourd'hui ce secret, je man- » querois à mon devoir; mais demain je serai » obligé de répondre aux questions qu'il plaira » à votre majesté de me faire.

Le lendemain donc, en presence des seigneurs de la cour, le roi tira le *régent* à l'écart, pour en recevoir le secret qui piquoit tant sa curiosité. Tous les yeux les suivirent; & on vit le duc *d'Orléans* émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les courtisans ne purent rien entendre

entendre ; mais le roi, en quittant le duc *d'Orléans*, dit tout haut : *eh bien, s'il vivoit encore, je lui donnerois sa liberté.*

Lorfque *Saint-Foix* & le pere *Griffet* agiterent l'hiftoire du *mafque*, en détruifant leurs fyftêmes refpectifs, il échappa à *Louis* XV, ce propos, qu'il a répété plnfieurs fois depuis : *laiffez-les difputer ; perfonne n'a dit encore la vérité fur le mafque de fer.* Le roi avoit en ce moment le livre du pere *Griffet* à la main.

M. de *la Borde*, avec qui ce prince s'entretenoit fouvent de divers fujets d'hiftoire, de beaux arts & de littérature, parla un jour au roi de quelques anecdotes nouvelles fur *le mafque de fer.* — *Vous voudriez bien*, lui dit *Louis* XV, *que je vous diffe quelque chofe à ce fujet ; ce que vous faurez de plus que les autres, c'eft que la prifon de* cet infortuné *n'a fait tort à perfonne qu'à lui.*

Louis XV n'avoit pu refufer à la curiofité & à la confiance de la marquife de *Pompadour* le fecret du *mafque* ; mais cette *favorite*, auffi difcrete que *Chamillard*, emporta ce myftere dans la tombe.

L'auteur des *mémoires du maréchal de Richelieu*, affure (124), que feu M. le Dauphin, pere

(124) *Paris*, 1790, in-8°. 4 vol., tome 3, chapitre 9.

du roi, avoit souvent demandé à *Louis* XV de lui dire qui étoit le *prisonnier masqué*; & que ce prince lui avoit répondu : *il est bon que vous l'ignoriez ; vous auriez trop de douleur.*

Ce propos si positif, & plusieurs fois répété par *Louis* XV, *personne n'a dit encore la vérité sur le masque de fer*, confirme la remarque frappante faite par *Voltaire* (125) : *ce qui redouble l'étonnement, c'est qu'il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable.* S'il pouvoit manquer quelque chose à la réfutation que nous avons faite de tous les systêmes publiés sur le *masque*, ce même propos du feu roi en deviendroit le *complément.*

Puisqu'il paroît que *Louis* XV n'avoit confié qu'à la marquise de *Pompadour* le secret du masque, ce secret a dû s'éteindre avec ce prince, à moins qu'il ne l'ait révélé au roi actuel : c'est ce que nous ignorons.

Il ne s'agit plus que d'examiner l'hypothèse si le *prisonnier masqué* étoit *frere* de *Louis* XIV; hypothèse qui se soudivise en trois opinions, lesquelles doivent être discutées séparément.

Un passage enveloppé, de *Saint-Foix* (126),

---

(125) *Siecle de Louis* XIV.

(126) *Saint-Foix*, tome 5, page 357.

indique qu'avant lui circuloit ſourdement cette explication du *maſque de fer*.

» Ces époques, dit-il, prouvent auſſi toute » la fauſſeté de certains bruits, *auſſi abſurdes* » *qu'infâmes*, ſur la naiſſance de ce priſonnier, » dont il me ſeroit très-aiſé de faire connoître » l'abſurdité, par les preuves les plus ſolides » & les plus convaincantes.

Le frere cadet de Louis XIV.

Quelques perſonnes ont cherché à expliquer l'énigme du *maſque de fer*, en diſant que c'étoit un *frere cadet* & *adulterin* de *Louis* XIV. « Elles » ont cru, dit l'auteur de la diſſertation in- » ſérée dans le *journal des gens du monde* (127), » que cet inconnu étoit le fruit du commerce » de la reine *Anne* & du cardinal *Mazarin*, » admis au miniſtere en 1643 : elles s'appuyent » d'abord ſur le rapport des dates, & enſuite » ſur ce que *Louis* XIV ne renferma cet inconnu, » qu'après la mort de *Mazarin*.

» Il eſt vrai qu'on ne peut mettre en doute » l'intrigue de la reine avec *Mazarin*, & l'aſ- » cendant prodigieux que ce dernier avoit ſur » l'eſprit de cette *femme foible* & d'un *tempé-* » *rament ardent*.

(127) Tome 4, n°. 23, page 290.

» A la mort de *Louis* XIII, dit *Voltaire* (128), » elle donna une libre carriere à ses goûts, » qu'elle finit par concentrer dans son fidele » *Mazarin*. Les brochures du tems, sur-tout » celles publiées dans le tems de *la fronde*, » lui prêtent des aventures fort étranges. Voyez » entr'autres les pieces suivantes, qui sont » fort rares : *la pure vérité cachée*; *les qu'as-* » *tu vû de la cour? La vieille amoureuse; l'am-* » *bassade burlesque des filles de joye au cardi-* » *nal* (129).

(128) *Siecle de Louis* XIV.

(129) Outre ces pieces historiques & satyriques, qui sont partie de ce qu'on appelle les *mazarinades*, il en existe un grand nombre d'autres. Voici les titres de quelques-unes des plus singulieres & des plus rares. *L'art de faire des enfants sans les maris*, 60 pages, (catalogue de la Valiere). *La custode de la reine qui dit tout*, *1649*. *Satyre ou imprécation contre l'En.... du surnommé Mazarin, source de tous nos maux. Lettre de la Signora fo..:.. kina, à Messer Julie Mazarini* (Epitre en vers burlesques) *La Juliade ou discours de l'Europe au duc d'Orléans, sur l'éloignement du cardinal Mazarin, & le retour des princes. Suite de la Juliade ou les adieux de Mazarin. La farce des courtisans de Pluton, & leur pélérinage en son royaume*, 1649. *La Mazarinade, 1651. La berne mazarine, 1651. La lettre de Caron à Mazarin, 1651. Anecdotes du tems en vers & en couplets* Mss. *Les vérités mazariniques, &c.*

Les amours de la reine & de *Mazarin* firent naître auſſi, ſur la légitimité de *Louis* XIV, des doutes & des ſoupçons, que la malignité ſe plut à entretenir & à divulguer pluſieurs fois, pendant la durée de ſon regne (130); témoin ce fameux quatrain, que l'on eut, dit-on, la périlleuſe audace de mettre ſous ſa ſerviette :

Piller la veuve & l'orphelin,
Faire la guerre ſans ſe battre;
C'eſt être fils de MAZARIN,
Et non pas petit-fils D'HENRI IV.

Témoin encore, ce bachique couplet des *Lampons* de 1696.

A *Jacques* diſoit *Louis* :
De *Galles* eſt-il *votre fils*?
Oui dà, par Sainte-Thérèſe;
Comme vous de Louis XIII.
Lampons, Lampons;
Mon camarade, Lampons.

L'empriſonnement de *l'homme maſqué* fut certainement poſtérieur à la mort de *Mazarin*;

(130) Voyez la *mazarinade* intitulée, *trône royal & magnifique de Louis XIV, auguſte & dieu-donné*, 1649 in-4°.

mais comme nous l'avons déja obſervé (131) ; l'aſſertion de *Voltaire*, qui place cet événement en 1661, & quelques mois après la mort de ce miniſtre, n'eſt rien moins que prouvée ; au contraire, nous croyons avoir établi, *ſur les faits*, que la détention du *maſque* doit être rapportée à l'intervalle qui s'écoula de l'année 1666 à 1671 (132). Quand bien même on auroit la preuve que ce priſonnier fut arrêté après la mort de *Mazarin*, cette circonſtance ſeule n'indiqueroit pas qu'il étoit fils de ce miniſtre & de la reine. A proprement parler, le regne de *Louis* XIV ne date que de la mort de *Mazarin*, qui étoit entiérement maître de l'eſprit de ce jeune monarque, comme *Richelieu* l'avoit été de *Louis* XIII (133). Ainſi, tant que vécut » *Mazarin*, il diſpoſa de tout. La reine (mere) » ne s'occupoit que des choſes qui pouvoient » plaire au roi, & le roi ne s'occupoit que » du plaiſir (134).

Le premier acte d'autorité de ce prince *hors de tutelle*, tomba ſur le prodigue & malheureux

---

(131) *Suprà*, page 6.

(132) Page 10.

(133) *Anecdotes des reines & régentes de France*, tome 4, ſeconde partie, page 354.

(134) *Ibidem*, 410.

Fouquet. Encore, pour que *Louis* XIV se déterminât à frapper ce coup, eut-il besoin d'y être vivement poussé par *Colbert*, qui convoitoit la place de *surintendant*, auquel il succéda en effet. Les conseils & les instances de *Colbert* n'auroient même pas suffi, s'il ne s'y étoit joint un autre motif bien plus énergique. Ce motif fut la jalousie & l'indignation qu'exciterent dans le cœur fier d'un jeune roi, passionné pour les femmes, les démarches & les offres de *Fouquet* afin de séduire mademoiselle de la *Valiere* (135).

En supposant le *prisonnier masqué* fils de *Mazarin* & d'*Anne d'Autriche*, on ne se persuadera jamais que *Louis* XIV eut osé le faire enlever du vivant de sa mere, & causer ce mortel chagrin à cette princesse, pour laquelle il eut toujours le plus respectueux attachement, & à qui, dans sa derniere maladie, il rendit les soins les plus attentifs & les plus tendres.

» Enfin, reste toujours dans cette hypothese » l'insoluble objection; pourquoi si ce *bâtard* » étoit postérieur à la mort de *Louis XIII* &

(135) La preuve des tentatives de *Fouquet* sur la *Valiere*, se trouve dans une lettre circonstanciée, écrite à ce sujet au *surintendant*, par la dame *Duplessis Beliere*, qu'il avoit chargée de cette négociation galante, (*mémoires authentiques sur la bastille*, tome 1, page 59).

» à la naiſſance de *Louis XIV*, pourquoi celui-» ci montra-t-il un acharnement auſſi grand » contre un individu qui ne pouvoit avoir aucun » droit à ſa couronne ? (136).

Tout dépoſe contre ce ſyſtême ; il doit donc être abſolument rejetté.

Le Jumeau de Louis XIV.

L'éditeur des *mémoires du maréchal de Richelieu* y a inféré (137) un mémoire, qu'il avoit obtenu de la complaiſance de M. de *la Borde*, premier valet-de-chambre du feu roi, & qui préſente une nouvelle clef de l'hiſtoire du *maſque de fer*.

Avant la publication de ce mémoire, nous avions déja fait preſſentir (138), combien cette explication nous paroiſſoit vague & précaire.

Le mémoire qui renferme le prétendu ſecret du *maſque*, fut, dit-on, le prix infâme de la proſtitution de mademoiſelle de *Valois d'Orleans*, depuis ducheſſe de *Modène*, au *Régent*, ſon propre pere. Ce prince, qui avoit appris de *Dubois* ;

(136) *Journal des gens du monde*, page 290.

(137) Tome 3, chapitre 9.

(138) *Baſtille dévoilée*, ſixieme livraiſon, pages 37 & 38.

ſon précepteur, à garder les *ſecrets d'état*, qui réſiſta aux importunités de *Louis* XV, & ne lui revéla qu'à *ſa majorité* l'hiſtoire du *maſque de fer*, ce prince impénétrable, mais voluptueux, ne put réſiſter aux charmes de ſa fille, qu'il aimoit auſſi éperduement qu'il en étoit haï, & dont la curioſité, aiguillonnée par celle du duc de *Richelieu* (139), ſon amant, la fit ſouſcrire à ce honteux marché. Ainſi, pour ſatisfaire ſes criminels déſirs, le régent auroit trahi le *ſecret de l'Etat*; & par curioſité, à la priere de ſon amant, mademoiſelle de *Valois* ſeroit devenue inceſtueuſe, comme la ducheſſe de *Berry* le fut par ambition (140). Que d'invraiſemblances acmulées !

---

(139) La curioſité du duc de *Richelieu* ſur le *maſque*, devoit être d'autant plus vive, qu'il en avoit ſans doute beaucoup oui-parler, dans ſes diverſes détentions à la *Baſtille*, où il fut mis trois fois dans ſa jeuneſſe; ſavoir le 22 avril 1711, du 4 mars au 4 août 1716, & enfin le 28 avril 1719; (*Baſtille dévoilée*, premiere livraiſon, page 62).

(140) Forcés de renvoyer aux *Philippiques*, & n'oſant en citer les ſtrophes hardies & obſcenes, nous tranſcrirons ici quatre vers de la *pucelle*, qui gazent un peu la choſe.

» Le bon régent, de ſon *palais-royal*,
» Des voluptés donne à tous le ſignal.
» Vous répondez à ce ſignal aimable,
» Jeune *Berry*, bel aſtre de la cour.

Mademoiselle de *Valois* n'eut pas plutôt obtenu ce mémoire, qu'elle l'envoya au duc de *Richelieu*, avec un *billet chiffré* (141), où elle lui rendoit compte de son horrible marché avec le régent.

Ce mémoire est intulé : *relation de la naissance & de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de* Richelieu & Mazarin *à la société, & renfermé par ordre de* Louis XIV ; *composé par le* gouverneur de ce prince, *au lit de la mort.*

Outre que cette *piece apocryphe*, ce prétendu *testament de mort* d'un gouverneur *anonyme*, ne porte aucun caractere d'authenticité, elle réunit à un si haut point, ceux d'invraisemblance & de féerie, qu'elle méritoit, tout au plus, de trouver place dans les *mille & une nuits.*

Ce bizarre roman n'obtiendra donc pas l'honneur d'un examen suivi, d'une réfutation détaillée. Il s'écroulera avec les deux suppositions absurdes, qui lui servent de base.

Le fabricateur de cette monstrueuse anecdote, n'a pas craint d'affirmer, d'abord, que

(141) Ce *billet chiffré*, dont nous avons annoncé avoir vu une copie (*Bastille dévoilée*, sixieme livraison page 37) se trouve dans les *mémoires du maréchal de Richelieu.* Il est d'ailleurs trop grivois, pour que nous puissions en donner le *déchiffrement.*

le *frere jumeau de Louis* XIV, naquit le 5 septembre 1638, à 8 heures & demie du soir, pendant le souper du roi; ensuite, que *Louis* XIII, effrayé de la prophétie, faite par deux pâtres, que la reine accoucheroit de deux *Dauphins*, maîtrisé par les conseils de *Richelieu*, & craignant que l'un des princes ne *soutînt une seconde ligue dans l'état, afin de détrôner son frere*, la loi salique *ne déclarant rien sur l'héritage du royaume, en cas de la naissance de deux fils aînés de roi, & parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux jumeaux est le premier conçu, & par conséquent qu'il est roi de droit*; que *Louis* XIII, dis-je, pour prévenir les malheurs dont le royaume étoit menacé, après avoir fait constater, par un *procès verbal* circonstancié, la naissance de ce jumeau, se détermina à le soustraire & ordonner qu'il fût secretement élevé comme un enfant inconnu.

Dans cette fable grossiere, l'imposture perce de toutes parts. Pour en être convaincu, il suffit de se rappeller à quelle époque fut engendré *Louis* XIV, & quelles furent les circonstances qui précéderent & accompagnerent la naissance de ce prince.

Anne d'Autriche, née en 1601 (142), épousa

---

(142) Fille aînée de *Philippe* III, roi d'*Espagne*,

Louis XIII, à *Bordeaux*, le 24 novembre 1615. Ayant eu le malheur de se *blesser*, en mars 1622, pour avoir trop couru après la connétable de *Luynes*, depuis la célébre duchesse de *Chevreuse*; elle fit une fausse couche, grosse de six semaines (143). Soupçonnée en 1626, d'avoir trempé dans la conspiration de *Chalais*, grand-maître de la garde-robe, elle devint un objet *d'adversion & de haine* pour son royal époux, qui l'accabla d'humiliations & de duretés (144). *Richelieu*, dont elle repoussoit les vœux indiscrets, devint son ardent persécuteur; & *Louis*

& de *Marguerite d'Autriche* & sœur de *Philippe* IV. Elle naquit le 22 septembre 1601, cinq jours avant *Louis* XIII.

(143) Mémoires de *Bassompiere*, & le président *Hénault*, & *anecdotes des reines & régentes*, tome 4, seconde partie, page 339. *Mémoires de Motteville*, tome 1, page 11; ce fait est confirmé par les pieces suivantes, du *catalogue de Secousse*, page 173, n°. 2848. *Recueil général des caquets de l'accouchée. Troyes neuvieme journée.* — *Derniere journée du caquet de l'accouchée.* — *L'anticaquet*, 1622. — *La réponse des dames & bourgeoises de Paris au caquet.* Paris 1622. *Réponse aux trois caquets*, 1622. — *Le passe-par-tout du caquet des caquets de la nouvelle accouchée*, 1622. — *La derniere après-dînée du caquet de l'accouhée* 1622. — *Commentaire de Cesar*, 1622, in-8°.

(144) Mémoires de la Rochefoucault, page 5, & *mémoiers pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, par madame de Motteville*, tome premier, pages 28 & 70.

fut l'inſtrument de ſa vengeance (145). Cette princeſſe perdit ſans retour le cœur de ſon mari, qui étoit tellement ulcéré, qu'en 1637 il fut queſtion de la répudier & de la renvoyer en *Eſpagne* (146). Sombre, mélancolique & ſoupçonneux, *Louis* avoit été plus de 12 ans *ſans pouvoir ſe réſoudre à partager ſon lit avec une princeſſe qui avoit conſenti de ſon vivant, à ſe donner un autre époux*, (MONSIEUR) ; ce fut même l'occaſion de la longue ſtérilité *d'Anne d'Autriche* (147). Enfin, au commencement de décembre 1637, le roi étant demeuré tard au couvent de la *Viſitation* de la rue Saint-Antoine, où il étoit allé voir mademoiſelle de la *Fayette*, ſa favorite, & le mauvais tems l'empêchant de retourner à *Gros-Bois*, il fut obligé d'aller au *Louvre*, où il n'y avoit point d'autre lit que celui de la reine. Il le partagea ; & cette nuit fut l'époque de la conception de *Louis* XIV, qui naquit neuf mois préciſément après (148).

---

(145) *Ibidem*, pages 33 & 34, où il y a un paſſage poſitif ſur l'amour du cardinal pour la reine, & la *déclaration* qu'il lui en fit.

(146) *Anecdotes des reines & régentes*, pages 340 & 376, & *mémoire de Motteville*, page 85.

(147) *Anecdotes des reines & régentes*, page 340.

(148) *Ibidem*, page 374, & *mémoires de Motteville*, page 80.

Dans les derniers jours de janvier 1638, la reine reçut les complimens des princes & seigneurs sur son heureuse grossesse (149), qui fut publique & déclarée au mois de mars (150). « Le roi, dans le commencement de sa grossesse, » lui en témoigna beaucoup de satisfaction, & » même de la tendresse pour sa personne. Cette » douceur ne dura guères (151).

La reine ayant atteint, sans accident fâcheux, le tems de sa délivrance, les princesses se rendirent à *Saint-Germain*, le samedi 4 septembre, pour être auprès *d'Anne*, lorsqu'elle accoucheroit (152). Le dimanche 5, elle commença d'entrer en travail, dans le château neuf, entre deux & trois heures du matin. Ses douleurs ayant augmenté, le roi l'alla voir. L'ayant quittée depuis un quart d'heure & s'étant mis à table, on vint l'avertir, à onze heures un quart, que la reine accouchoit. Il y court; la marquise de *Senecey* lui annonce la naissance d'un *Dauphin*, & ce royal enfant lui est présenté par la dame *Péronne*, sage femme qui avoit délivré la reine.

---

(149) *Gazette de Renaudot*, de Paris le 30 janvier 1638, n°. 13, page 52.

(150) *Mercure françois*, tome 22, page 47.

(151) *Mémoires de Motteville*, page 86.

(152) *Mercure françois*, page 290.

L'accouchement ſe fit en préſence de MONSIEUR (*Gaſton*), des princes, des dames de la cour & des femmes de la maiſon de la reine. *Bouvard*, premier médecin du roi, & *Honoré*, chirurgien fameux pour les accouchemens, s'étoient tenus dans l'antichambre, en cas de beſoin. Le Dauphin fut *ondoyé* par l'évêque de Meaux, dans la chambre & ſous les yeux de la reine, en préſence du *roi*, de *Monſieur*, du *chancelier*, des *princeſſes* & de toute la cour. Le roi fit même entrer tout ce qui ſe trouvoit dans l'antichambre (153). A midi & demi, le roi, en grand cortege, ſe rendit à la chapelle du vieux château, pour y entendre le *te deum* (154).

Après cette religieuſe cérémonie, le *Dauphin* ayant été allaité par mademoiſelle de la *Giraudiere*, ſa nourrice, il fut porté en grande pompe dans ſon appartement & remis entre les mains de la dame de *Lanſac*, ſa gouvernante (155).

Cette grande nouvelle parvint à midi à *Paris*, où elle excita les plus vifs tranſports de joye & fut célébrée par des fêtes magnifiques. Des couriers avoient été expédiés auſſi tôt pour

(153) *Ibidem*, pages 292 & 298, *gazette de Renaudot*, n°. 122 du 10 ſeptembre 1638, pages 505 — 508.

(154) *Ibidem*.

(155) *Ibidem*.

l'annoncer dans toutes les provinces, où elle fut portée avec une incroyable célérité (156).

Le cardinal de *Richelieu*, qui étoit alors à *Saint-Quentin*, ayant appris cette gracieuse nouvelle, le 6, par les couriers que le roi & la reine lui avoient dépêchés, fit sur-le-champ chanter le *te deum*, allumer des feux de joye & tirer toute l'artillerie (157).

Telles furent, après une flétrissante stérilité de 23 ans, les principales circonstances des couches de la reine, alors dans sa trente huitieme année, & de la naissance du prince, que le peuple, dans son allegresse, surnomma *dieu-donné*.

Voyons maintenant, si ces faits & ces particularités peuvent laisser soupçonner, que quelques heures après, la reine ait secretement donné le jour à un *jumeau*.

Un astrologue, qui auroit fait le *thême* de la naissance du prétendu *jumeau*, ne feroit pas plus exact que l'auteur de cette ridicule anecdote, qui en fixe l'instant à 8 heures & demie du soir, pendant le souper du roi. A qui persuadera-t-on jamais, que sous les yeux d'une cour nombreuse, la reine entourée de toute sa maison

(156) Un courier arrivé à *Paris* le 7, l'avoit apprise à 60 lieues de la capitale, (*ibidem*, page 507).

(157) *Ibidem*.

occupée



occupée à lui donner des soins, ait pu accoucher *incognito* d'un second fils? Qui croira que sur la foi d'une vaine prophétie, *Louis*, comme un autre *Saturne*, ait *dévoré*, pour ainsi dire, l'un de ses enfans; lui qui désiroit ardemment de laisser un héritier de sa couronne; lui qui, à la naissance du duc *d'Anjou* (en 1640) (158), *témoigna plus de joye que de celle du* Dauphin, *parce qu'il ne s'attendoit pas à un si grand bonheur que de se voir pere de deux enfans, lui qui avoit craint de n'en point avoir du tout* (159)?

Pour donner quelque vraisemblance à cette fable grossiere, l'auteur nomme des témoins de cet accouchement clandestin. Ce sont le *chancelier*, le premier *aumônier*, le *confesseur de la reine*, le chirurgien *Honorat*, la sage femme *Perronette* & le gouverneur *innominé* du *jumeau*. Il va plus loin, & suppose que le roi fit dresser, par le chancelier, un *procès-verbal* de cette naissance, & que cet acte ténébreux fut signé de tous les témoins, auxquels *Louis* ordonna le secret, sous peine de la vie. *Si non vera, saltem verisimilia finge.*

Je veux supposer que la reine mit au monde

(158) *Philippe de France*, né à *Saint-Germain* le 21 septembre 1640; depuis duc *d'Orléans*, & pere du régent.

(159) *Mémoires de Motteville*, page 86.

un *jumeau*; & je soutiens, d'après la marche naturelle du cœur humain, que *Louis* XIII, au moment inespéré où il vit, *de* LOUIS *presqu'éteint rallumer le flambeau*, au lieu *d'escamoter* un de ses fils, se seroit doublement réjoui de la naissance de ce double rejetton de son auguste race.

D'ailleurs, quels motifs si puissants auroient pu pousser un pere à cet acte de démence & de barbarie ?

Le silence, dit-on, de la *loi salique* sur le cas imprévu de la naissance de deux *Dauphins*. Mais cette *loi salique* où est-elle ? On sait quels vifs débats son *existence problématique* a excités dans *l'assemblée nationale*, au mois de septembre dernier (*).

L'incertitude sur *l'aînesse* entre deux jumeaux? Cette question est décidée en faveur du premier né; & les plus célébres jurisconsultes sont d'accord sur ce point (160). Au surplus,

(*) Les *loix saliques*, qui excluoient les filles de *l'héritage paternel*, furent rédigées d'après les usages des *germains* (TACITE *de moribus german.* cap. 18), sous le régne de *Pharamond* ou de *Clovis*. Elles sont rappellées dans les *capitulaires* de *Charlemagne*, (*Lex saltca Caroli Magni*, tit. 62, part. 6). Voyez aussi *Grégoire de Tours*, lib. 6, cap. 3 & 45, & lib. 9, cap. 20; & *Marculphe*, lib 2, fol. Celui-ci écrivoit vers l'an 660.

(160) Voici les autorités qui décident la question: » Entre deux *jumeaux*, *l'aînesse est déférée à celui qui*

s'il étoit resté quelques doutes, *Louis* XIII, ou plutôt *Richelieu*, les auroit levés par un édit;

» *voit le jour le premier*. Des présomptions hazardées ont » fait croire à quelques naturalistes, que celui qui naît » le dernier a été le premier conçu, mais on a re- » connu le danger & l'incertitude de cette opinion: » & on a décidé, *que l'aînesse appartient à celui des* » *jumeaux qui a la priorité de la naissance.* C'est ainsi » qu'ont pensé les juifs; *Esaü & Jacob*, *Pharez & Zara* » en sont des exemples. Voyez *Coquille*, question 257 » (*collection de Denisart*, au mot *aînesse*, § 5, art. 1) » *Entre deux jumeaux*, *le droit d'aînesse est déféré à celui* » *qui a vu le jour le premier*, (Répertoire de jurispru- » dence).

Même opinion dans le *dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle*, au mot *aînesse entre jumeaux*; dans *l'Encyclopédie par ordre de matieres*, *Jurisprudence*, au mot *aînesse*; dans *l'Encyclopédie de jurisprudence*, au mot *aîné*; dans *Dumoulin*, *coutume de Paris &c.*

» *En droit d'aînesse celui des jumeaux qui sera né le premier*, *succédera seul au droit d'aînesse*, (Maichin, titre 2, article 3, chapitre 1).

Mornac est d'avis contraire sur la loi premiere, ff *de statu hominum ubi dat concursum. La Peirere*, *verbo aînesse*, édit de 1706, est plutôt de l'avis de Maichin, & n'approuve celui de *Mornac*, que quand il est incertain qui est né le premier.

» *Qui est réputé l'aîné entre deux jumeaux?*..... Il » est constant qu'entre deux *jumeaux*, *celui qui est sorti* » *le premier du ventre de la mere*, *est réputé l'aîné*! » *nec enim natura permisit simul uno impetu duos infantes*.

silence; qu'*Anne d'Autriche*, délivrée de ses deux cruels tyrans, n'auroit pas manqué de faire reparoître le fils, dont la sombre méfiance de son mari l'avoit privée. Tout l'y devoit porter, & rien n'y faisoit obstacle, puisqu'elle tint le sceptre, avec son cher *Mazarin*, depuis le commencement de sa *régence* (163), jusqu'à la mort de ce ministre (164); c'est-à-dire pendant près de 18 années.

Le fabricateur de cette pitoyable histoire fait dire au gouverneur: que le jeune prince fut d'abord élevé par la dame *Peronnette*, sage femme, comme un de ses enfans; qu'après la mort de *Richelieu*, il lui fut remis par *Mazarin*, pour le faire élever dans sa maison, en Bourgogne, comme un fils de roi; que la reine avoit eu plusieurs conversations avec lui au sujet de cet enfant; que cette princesse conservoit soigneusement, dans une *cassette*, les *preuves par écrit* de la naissance de ce *jumeau*; qu'à l'âge de 19 ans, c'est-à-dire en 1657, son éleve lui témoigna une envie étrange de savoir qui il étoit; que pour arrêter sa curiosité, il chercha à lui laisser croire qu'il étoit son pere; que

(163) Elle fut déclarée le 15 mai 1643. (*Mémoires de Motteville*, page 125).

(164) Le 9 mars 1661, à *Vincennes*, âgé de 59 ans.

deux ans après ; en 1659, son pupille trouva moyen d'ouvrir une *cassette*, où étoient renfermées beaucoup de lettres de la reine, & des deux cardinaux, & qu'il en enleva une de *Mazarin*, la plus expressive & la plus marquante sur sa naissance ; que bientôt après il demanda avec beaucoup d'ardeur, les portraits de *Louis* XIII & du roi régnant, lesquels lui furent refusés ; qu'en 1660, il demanda d'aller à *Dijon*, pour y voir un portrait du roi & partir pour la cour, qui se trouvoit alors à *Saint-Jean de Luz*, à cause du mariage de *Louis* XIV avec l'Infante (165), afin de se mettre en parallele avec ce prince, qu'il croyoit son frere ; qu'enfin l'amour lui ayant fait obtenir, d'une jeune gouvernante, le portrait du roi, furieux, il courut à son gouverneur en lui criant : *voilà mon frere, & voilà qui je suis* ; que le gouverneur ayant dépêché un courier au roi, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, le cardinal envoya des ordres pour les renfermer tous deux, sous prétexte d'abord, que ce n'étoit que par précaution & à cause de la prétention du jumeau ; qu'il a beaucoup souffert avec lui dans la prison ; & qu'au moment de mourir, il croit devoir, pour la tranquillité de son âme & pour les

(165) Ce mariage fut célébré le 9 juin 1660.

droits de son éléve à la couronne, en cas que le roi vînt à mourir sans enfans, faire une espece de *déclaration.*

Que d'invraisemblances, que d'absurdités dans ce récit ! Il porte avec lui sa réfutation. Ainsi, nous ne devons pas nous y appesantir (*); & nous nous bornerons aux deux réflexions suivantes, qui ont déja été présentées par l'éditeur des *mémoires du maréchal de Richelieu.* « Pourquoi ce mémoire est-il *anonyme ?* Comment est-il sorti de la prison ?

En pesant les circonstances, les faits & les improbabilités de toute espece, qu'offre ce *systême romanesque*, il n'est aucun lecteur judicieux qui ne demeure pleinement convaincu avec nous, que le *prisonnier masqué* n'étoit pas un frere *jumeau* de *Louis* XIV, & que ce prince n'eut point de *jumeau.*

LE FRERE AINÉ DE LOUIS XIV.

Débarrassés de tous les personnages phantastiques, qui, se disputant la fatale gloire d'être *l'homme au masque de fer*, surchargeoient la scène, nous voici enfin parvenus à l'opinion que nous avions déjà indiquée, sans l'énoncer (165). La regardant comme celle qui *réunit*

(*) Voyez *infrà*, la note 224.

(165) *Bastille dévoilée*, sixieme livraison, pages 37 & 38, où nous annoncions *une dissertation très-étendue sur l'homme au masque de fer.*

les plus nombreuses & les plus fortes probabilités; nous avons dû l'exposer la derniere (166), afin que le lecteur puisse lui donner toute son attention & juger jusqu'à quel point elle s'accorde avec les circonstances & *l'historique* de la vie du *prisonnier masqué*. Ce que nous dirons à cet égard, sera tiré, pour la plus grande partie, des *remarques* insérées, en 1783, dans le *journal des gens du monde* (167), & d'une *dissertation manuscrite*, qui nous a été communiquée par l'auteur de ces *remarques*.

Depuis son arrivée en *France*, jusqu'à sa mort, *Anne d'Autriche* eut, comme *Penelope*, une foule de soupirans & d'adorateurs. La femme de *Louis* XIII fut-elle aussi chaste que l'épouse *d'Ulisse*? C'est de quoi l'on peut plus que douter, puisque la vertu de cette princesse fut toujours problêmatique pour les contemporains, & que ses intrigues galantes fournirent une ample matiere à la *chronique scandaleuse* (168). L'énu-

(166) *Suprà*, pages 4 & 5.

(167) Volume quatrieme, numéro 23, pages 282-295.

(168) Nous avons déjà cité (page 108, note 143) les pamphlets satyriques qui parurent contr'elle en 1622 ; à l'occasion de sa fausse couche. Voyez aussi *le passe-partout des Ponts-Bretons*, 1624.

mération de ses principaux amans prouvera qu'elle ne fut pas soupçonnée sans motif.

L'infortuné duc de *Montmorency*, (frere de la princesse de *Condé*, pour laquelle le bon *Henri*, épris d'un amour si peu excusable à son âge, manqua faire tant de sotises (*), avoit été fort touché des charmes *d'Anne d'Autriche*, & se vantoit publiquement de sa passion pour elle (169). Lorsqu'après la déroute de *Castelnaudary*, en 1632, le duc fut conduit en prison à *Toulouse*, on lui trouva au bras un bracelet avec le portrait de la reine (170).

Le vieux duc de *Bellegarde*, favori de deux rois, eut la hardiesse d'offrir à la reine un encens qu'elle ne dédaigna pas tout à fait; quoique par suite l'amour de cet *antique galant*, devint un objet de *plaisanterie*, dont s'amusa le roi même, quoique *d'humeur jalouse* (171).

MONSIEUR eut aussi des prétentions sur *Anne*, & il paroît qu'elle ne fut pas entiérement insensible à ses desirs, puisqu'impliquée dans la conjuration de *Chalais*, on l'accusa d'avoir

(*) Voyez *Mézeray*, sous l'an 1609, & *Bastille dévoilée*, seconde livraison, page 31, note 2.

(169) *Mémoires de Motteville*, pages 12-14.

(170) *Voltaire*, *essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4, chapitre 3, page 86.

(171) *Motteville*, page 15.

ſecrettement penſé à épouſer ſon beau-frere, après la mort du roi (172).

Richelieu aſpira auſſi aux faveurs de la reine ; mais il fut rejetté, parce que *Anne* le regardoit comme ſon plus cruel ennemi & l'inſtigateur des mauvais traitemens qu'elle recevoit de ſon mélancolique & ombrageux époux (173).

Mazarin, au contraire, ayant ſu trouver le chemin du cœur *d'Anne*, eut bientôt ſur elle (174) les mêmes droits & l'empire que *d'Epernon* avoit exercé ſur *Marie de Médicis*, après l'aſſaſſinat de *Henri IV*.

Mais parmi les amans *d'Anne*, il n'en eſt aucun, dont la paſſion ait été auſſi vive & auſſi éclatante que celle de *Buckingham*. Comme cette intrigue célébre eſt la baſe de l'opinion dont l'examen nous occupe, il eſt indiſpenſable d'entrer ſur cet objet dans des détails circonſtanciés, que nous tirerons des hiſtoriens les plus véridiques.

Voici le portrait que *Voltaire* a tracé de ce duc (175).

---

(172) *Suprà* page 109, & *Motteville*, page 28.

(173) *Suprà* page 108.

(174) *Suprà* pages 100, 102 & 117.

(175) *Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*, tome 4, pages 67 & 68.

» *Buckingham* brilloit comme un favori & un
» grand seigneur, libre, franc, audacieux, non
» comme un homme d'état, ne gouvernant pas
» le roi *Charles* I, par l'intrigue, mais par l'as-
» cendant qu'il avoit eu sur le pere & qu'il
» avoit conservé sur le fils. C'étoit *l'homme le*
» *plus beau de son tems*, le plus fier & le plus
» généreux (176). Il pensoit que ni les femmes
» ne devoient résister aux charmes de sa figure,
» ni les hommes à la supériorité de son carac-
» tere. Enivré de ce double amour-propre, il
» avoit conduit le roi *Charles* I, encore *prince*
» *de Galles*, en *Espagne*, pour lui faire épouser
» une *infante*, & pour briller dans cette cour.
» C'est là, que joignant la *galanterie espagnole* à
» l'audace de ses entreprises, il attaqua la femme
» du premier ministre *Olivarés*, & fit manquer
» par cette indiscrétion le mariage du prince.

Ce portrait est conforme à celui tracé par madame *Macaulay*, qui, dans son excellente *histoire de la maison des Stuard*, peint *Buckingham* (177),

(176) Sa générosité extraordinaire fournit le sujet d'une ode à *Théophile* (voyez ses œuvres, page 140). Il étoit d'une si grande libéralité, qu'on a dit de lui, que *sa bourse n'étoit que d'une peau d'oignon*, (*anecdotes des reines & régentes*, tome 4, partie seconde, page 334).

(177) *Journal des gens du monde*, page 288.

» comme un courtisan adroit, avide de plai-
» sir, dissipateur, donnant les fêtes les plus
» élégantes, & en profitant pour augmenter le
» nombre de ses conquêtes. Il se montra tel à
» *Madrid*..... A *Paris*, il se surpassa en prodi-
» galités, en fêtes. Au milieu de ces scènes de
» plaisirs & de dissipation, ajoute madame
» *Macaulay*, quelques coups-d'œils amoureux
» *d'Anne d'Autriche*, allumerent une vive paf-
» sion dans son ame. Le bruit public courut
» que *Buckingham* poussa loin cette conquête;
» mais le vigilant *Richelieu* déconcerta souvent
» ses projets.

Ecoutons sur cette amoureuse intrigue un historien encore plus grave (178).

» Lorsque *Charles* I avoit épousé, par procu-
» ration (179), la princesse *Henriette* (de *France*,
» sœur de *Louis* XIII), le duc de *Buckingham*
» avoit été dépêché en *France*, pour faire hon-
» neur à la nôce royale, & pour conduire la
» nouvelle reine en *Angleterre*. La curiosité
» avoit attaché tous les yeux de la cour fran-

---

(178) HUME, *histoire de la maison de Stuard.* Année 1627, tome second, pages 58-60, édition françoise de Londres, 1761.

(179) Ce fut le 11 mars 1625, que *Buckingham* épousa madame *Henriette*, (*Art de vérifier les dates*).

» çoîte sur un homme qui avoit joui successi-
» vement d'une faveur sans bornes sous deux
» monarques, & qui, d'une *condition privée*,
» étoit monté, dans sa premiere jeunesse, au
» gouvernement absolu des trois royaumes. La
» beauté extraordinaire de sa figure, les graces
» de ses manieres, la splendeur de son train,
» la finesse de son goût dans les fêtes, répon-
» dirent à la prévention que l'on avoit conçue
» en sa faveur. Son affabilité, son enjouement,
» le faste de sa dépense augmenterent encore
» l'admiration générale. Les affaires étant déjà
» concertées, tout le tems fut donné au plaisir;
» & pendant ces agréables scènes au milieu
» d'une nation vive & gaie, le duc se trouva
» dans une situation où toutes ses qualités na-
» turelles devoient le faire exceller. Mais le suc-
» cès qu'il eut à *Paris* fut aussi fatal que son an-
» cienne disgrace à *Madrid*. Les caresses de la
» cour lui inspirerent l'audace d'adresser ses
» soins ambitieux à la reine même; & les ap-
» parences du mérite *firent quelque impression sur*
» *un cœur qui n'étoit pas sans dispositions pour*
» *la tendresse*. Du moins, cet attachement de
» l'ame, qui couvre tant de dangers sous une
» délicieuse surface, semble avoir été souffert
» par la princesse; & le duc emporta des idées
» si flatteuses, qu'après son départ, il retourna

» secrettement à *Paris*, sous quelque prétexte :
» & s'étant présenté chez la reine, il fut *con-*
» *gédié avec un reproche qui ressembloit moins à la*
» *colere qu'à la bonté.*

» *Richelieu* fut bientôt informé de cette cor-
» respondance. On prétend que la vigilance de
» ce ministre fut ici poussée par la *jalousie*. La
» politique ou la vanité lui avoit fait hasarder
» aussi d'adresser ses vœux à la reine; mais un
» prêtre d'un âge au dessus du moyen, d'un ca-
» ractere sérieux, & livré aux plus vastes plans de
» l'ambition ou de la vengeance, étoit un ad-
» versaire fort inégal dans un démêlé avec un
» jeune courtisan, qui ne respiroit que la ga-
» lanterie & la gaité. Le chagrin du cardinal
» lui fit tourner ses efforts à ruiner les amoureux
» projets de son rival.

A ces témoignages, il faut joindre celui de *Nani*, qui dit (180) : « que *Buckingham* eut
» la hardiesse de parler d'amour à la reine *Anne*
» *d'Autriche*, & qu'il ne cachoit pas même sa
» passion devant ses *dames-d'honneur*. La reine
» étoit un jour au lit, la marquise de *Senacey*
» étoit à ses côtés dans un fauteuil; le duc admis
» s'exprima avec tout le feu que lui inspira
» sa situation; la marquise irritée, lui dit : *monsieur*,

(180) Dans son histoire.

» *taisez-vous, on ne parle pas ainsi à une reine*
» *de France*. Le duc, qui avoit plus d'expérience
» que la chaste dame-d'honneur, sur le langage
» qui plaisoit davantage à la reine, *continua*
» *& réussit.*

Madame de *Motteville*, créature, confidente & favorite *d'Anne*, & par conséquent intéressée à taire ses fautes, s'est efforcée de disculper cette princesse; mais malgré tous ses soins pour défendre sa vertu, les faits qu'elle rapporte, d'une maniere fort adoucie, prouvent clairement la passion de *Buckingham*, & indiquent assez que la reine n'y fut pas insensible.

» Le duc de *Buckingham*, dit-elle (181),
» fut le seul qui eut l'audace d'attaquer son
» cœur.... il étoit bien fait, beau de visage,
» il avoit l'ame grande, il étoit magnifique,
» libéral & favori d'un grand roi. Il avoit tous
» ses trésors à dépenser, & toutes les pierreries
» de la couronne *d'Angleterre*, pour se parer.
» Il ne faut pas s'étonner si ayant tant d'aimables
» qualités, il eut de si hautes pensées, de si
» nobles, mais si dangereux & blâmables desirs;
» & s'il eut le bonheur de persuader à ceux
» qui en ont été les témoins que ses respects
» ne furent point importuns....... La reine

(181) Dans ses *mémoires*, pages 15-23.

» avoit, en la perfonne de la ducheffe de
» *Chevreufe*, une favorite qui fe laiffoit entiére-
» ment occuper de ces vains amufemens (la
» galanterie), & cette princeffe, par fes con-
» feils (*), n'avoit pu éviter, malgré la pureté de
» fon ame, de fe plaire aux agrémens de cette paf-
» fion, dont elle recevoit elle-même quelque
» légere complaifance, qui flattoit plus fa
» gloire, qu'elle ne choquoit fa vertu.

» On a fort parlé, continue madame de
» *Motteville*, d'une promenade qu'ELLE fit dans
» un jardin du logis où elle logea, lorfqu'elle
» alla conduire la reine *d'Angleterre* à *Amiens*.
» Elle fe fit en préfence de toute la fuite,
» qui d'ordinaire accompagnoit cette princeffe...
» Le duc de *Buckingham*, qui y fut, la vou-
» lant entretenir, *Putange*, écuyer de la reine,
» la quitta pour quelques momens, croyant
» que le refpect l'obligeoit de ne pas écouter
» ce que ce feigneur anglois lui vouloit dire.
» Le hafard alors les ayant menés dans un dé-
» tour d'allée, où une paliffade les pouvoit
» cacher au public, la reine dans cet inftant
» furprife de fe voir feule, & apparemment
» importunée par quelque fentiment trop paf-

(*) Pages 23 & 24.

fionné

» sionné du duc de *Buckingham*, elle s'écria ;
» & appellant son écuyer, le blâma de l'avoir
» quittée.....

» Lorsque ce duc prit congé de la *reine mère*,
» qui étoit venue conduire la reine *d'Angleterre*,
» sa fille, hors de la ville *d'Amiens*; la reine
» m'a fait l'honneur de me dire, que quand
» il vint lui baiser la robe, elle étant au-devant
» du carosse & la princesse de *Conti* auprès
» d'elle, il se cacha du rideau, comme pour lui
» dire quelques mots, & beaucoup plus *pour*
» *essuyer les larmes qui lui tomberent des yeux dans*
» *cet instant.* La princesse de *Conti*, qui railloit
» de bonne grace, & qui, à ce que j'ai oui
» dire, avoit beaucoup d'esprit, dit sur ce sujet,
» en parlant de la reine, qu'elle pouvoit ré-
» pondre au roi de sa vertu, mais qu'elle n'en
» feroit pas autant de sa *cruauté*, parce que
» sans doute les larmes de cet amant, qu'en
» cette occasion elle avoit apperçues, pour être
» assise auprès d'elle, avoient dû attendrir son
» cœur, & qu'elle avoit soupçonné ses yeux
» de l'avoir du moins regardé avec quelque
» pitié.

» La passion du duc de *Buckingham* lui fit
» faire encore une action bien hardie, que la
» reine m'a apprise, & que la reine *d'Angleterre*
» m'a depuis confirmée, qui le savoit de lui-

» même. Ce célébre étranger étant parti *d'A-
» miens*, pour retourner en *Angleterre*, mener
» madame *Henriette de France* à son roi, régner
» sur les anglois; occupé de sa passion, &
» forcé par la douleur de l'absence, voulut
» revoir la reine, quand même ce ne seroit
» que pour un moment. Quoiqu'il fût prêt
» d'arriver à *Calais*, il fit dessein de se satis-
» faire, en feignant d'avoir reçu des nouvelles
» du roi son maître, qui l'obligeoient d'aller
» à la cour. Il laissa la future reine à *Boulogne*,
» & revint trouver la *reine mere*, pour traiter
» de cette affaire simulée, qui n'étoit que le
» prétexte de son retour à la cour. Après avoir
» parlé de sa chimérique négociation, il alla
» chez la reine (182), qu'il trouva au lit, assez
» seule. Cette princesse savoit par des lettres
» de la duchesse de *Chevreuse*, qui accompagnoit
» la reine *d'Angleterre*, qu'il étoit arrivé. Elle
» en parla devant *Nogent* en riant, & ne s'é-
» tonna point quand elle le vit : mais elle fut
» surprise de ce que tout librement il vint se
» mettre à genoux devant son lit, baisant son
» drap avec des transports si extraordinaires,
» qu'il étoit aisé de voir que la passion

(182) Ce voyage est sans-doute le même que *Hume* dit avoir été fait secrétement à *Paris*, par *Buckingham*. (*Suprà* page 126).

» étoit violente, & de celles qui ne laissent
» aucun usage de raison à ceux qui en sont
» touchés. La reine m'a fait l'honneur de me
» dire, qu'elle en fut *embarrassée*; & cet em-
» barras, mêlé de quelque dépit, fut cause
» qu'elle demeura long-tems sans lui parler. La
» comtesse de *Lannoi*, alors sa *dame-d'honneur*,
» sage, vertueuse & âgée, qui étoit au chevet
» de son lit, ne voulant point souffrir que ce
» duc demeurât en cet état, lui dit avec beau-
» coup de sévérité, que ce n'étoit point la cou-
» tume en *France*, & voulut le faire lever (183).
» Mais lui, sans s'étonner, combattit contre la
» vieille dame, disant qu'il n'étoit pas françois,
» & qu'il n'étoit pas obligé d'observer toutes
» les loix de l'état. Puis, s'adressant à la reine,
» lui dit *tout haut les choses du monde les plus*
» *tendres*; mais elle ne lui répondit que par
» des plaintes de sa hardiesse, & *sans peut-être*
» *être trop en colere*, lui ordonna sévérement
» de se lever & de sortir. Il le fit, & après
» l'avoir vue encore le lendemain, en présence
» de toute la cour, il partit, bien résolu de
» revenir en *France*, le plutôt qu'il lui seroit
» possible.

---

(183) Cette anecdote est la même que celle rapportée ci-dessus (page 126) d'après *Nani*.

» Après que les ambaſſadeurs *anglois* eurent » repaſſé la mer, les deux reines revinrent » trouver le roi, qui les attendoit à *Fontainebleau.*

» Toutes les choſes qui regardoient *Buc-* » *kingham*, lui furent dites au déſavantage de » la reine (184), ſi bien que quelques do- » meſtiques furent chaſſés; *Putange*, ſon écuyer, » fut exilé : *Datal*, que madame de *Vernel*, » dame d'atour de la reine & belle-ſœur de » madame de *Chevreuſe*, avoit envoyé en *An-* » *gleterre*; *la Porte* (185) & le médecin de la » reine, furent traités de la même maniere.

Ces aventures, qui ſe paſſoient en 1625, jointes à la conſpiration de *Chalais*, découverte en 1626, & dans laquelle *Richelieu* accuſa la reine d'avoir trempé, attirerent à cette princeſſe les plus rudes traitemens de la part de ſon mari. Mandée au conſeil, à *Nantes*, *Louis* XIII,

---

(184) Selon l'auteur des *anecdotes des reines & regentes* (tome 4, partie ſeconde, page 334) ce furent le duc de *Luynes* & le cardinal de *Richelieu*, qui profiterent de cette aventure pour perdre *Anne* dans l'eſprit de ſon mari.

(185) *La Porte* étoit premier valet-de-chambre du roi & fort dévoué à la reine. Voyez ſes *mémoires*, & au ſujet de ſa détention, *Baſtille dévoilée* ſeconde livraiſon, pages 44 & 72.

lui reprocha d'avoir conspiré contre sa vie (186), la força, pour obtenir grace, de signer qu'elle étoit *coupable* (187), & défendit *qu'aucun homme entrât désormais dans la chambre ou le cabinet de la reine, à moins qu'il ne fût présent* (188).

» L'éclat du duc de *Buckingham*, dit *Voltaire* » (189) déplut à la cour de *France*, sans lui

(186) *Mémoires de la Rochefoucault*, page 5 ; *mémoires de Motteville*, page 28. VOLTAIRE, *essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4, chapitre 3, page 67. *Anecdotes des reines & régentes*, page 340.

Louis XIII conserva jusqu'au dernier soupir les impressions défavorables qu'on lui avoit inspirées contre sa mere, son frere & sa femme. (BAYLE, article *Louis* XIII. *Anecdotes des reines & régentes*, page 345). Son aversion, sa méfiance & son ressentiment contre *Anne*, furent si enracinés, qu'il ne se détermina qu'avec une peine infinie à la déclarer *régente*, quoiqu'on eut employé pour l'y décider, tous les ressorts de la politique & de la religion (*ibidem*, & *Motteville*, page 128.)

(187) Elle fut réduite de nouveau à cette cruelle extrêmité en 1637, lorsqu'on l'accusa d'entretenir une *correspondance criminelle* avec le *roi d'Espagne*, son frere. Elle ne put obtenir son pardon, qu'en signant, de sa propre main, qu'elle étoit coupable de tout ce qu'on lui imputoit (*Motteville*, page 81).

(188) *Mémoires de Bassompierre.*

(189) *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4, chapitre 3, page 68.

» donner de ridicule, parce que l'audace & » la grandeur n'en font pas fusceptibles. Il mena » *Henriette* à *Londres* & y rapporta dans fon » cœur fa paffion pour la reine, augmentée » par la vanité de l'avoir déclarée. Cette même » vanité le porta à tenter un fecond voyage » à la cour de *France* : le prétexte étoit de » faire un traité contre le duc *Olivarés*, comme » le cardinal en avoit fait un avec *Olivarés* » contre lui. La véritable raifon *qu'il laiffoit* » *affez voir*, étoit de fe rapprocher de la reine.

Sur ce projet de voyage, entendons madame de *Motteville* (190).

» La reine *d'Angleterre* m'a conté depuis, » que dans le commencement de fon mariage » elle eut quelque dégoût du roi fon mari; & » que *Buckingham* les fomentoit, en lui difant » à elle-même librement, qu'il les mettroit mal » enfemble s'il pouvoit. Il y réuffit en effet, » & par un fentiment de chagrin, elle fouhaita » de revenir en *France* voir la reine, *fa mere*; » & comme elle favoit le *défir paffionné* qu'a- » voit le duc anglois de revoir la reine, elle » lui parla de fon deffein. Il y entra avec ar- » deur, & la fervit puiffamment pour lui en » faire obtenir la permiffion du roi fon mari.

---

(190) Pages 21 & 22.

» Cette princeſſe l'ayant ſû, elle en écrivit à
» la reine ſa mere, la ſuppliant de trouver bon
» qu'elle pût mener avec elle le duc de *Buc-*
» *kingham*, *ſans qui elle ne pouvoit faire ce voyage.*
» Elle fut refuſée de la part de la reine ſa mere
» & de celle du roi ſon frere : & ſon projet, à
» cauſe de celui de ce favori, ne put avoir
» ſon effet. Il ne faut pas s'en étonner; le bruit
» de ſes ſentimens en devoit être un obſtacle
» invincible.

Baſſompierre, alors ambaſſadeur de *France* à *Londres*, reçut un courier, portant des dépêches, qui le chargeoient de dire au duc : *que pour les raiſons qu'il ſavoit, ſa perſonne ne ſeroit point agréable au roi très-chrétien* (191). Ce roi très-chrétien étoit jaloux, & tout indique qu'il avoit lieu de l'être. Du reſte, *Baſſompierre* laiſſe entrevoir que ce tour fut joué au duc, par le cardinal de *Richelieu*, qui ayant les mêmes prétentions aux bontés de la reine, avoit été furieux de celles qu'il croyoit que cette princeſſe avoit accordées à ſon rival.

« Dans le tranſport de ſa paſſion romaneſque,
» *Buckingham* jura : *qu'il verroit la reine en dépit*
» *de tout le pouvoir de France ;* & dès ce moment

(191) *Mémoires de Baſſompierre*, *Hume & Macauley*.

» il prit la résolution d'obliger son maître à
» rompre avec cette couronne (192).

Il y réussit; & « cet anglois, dit *Voltaire* (193),
» fit déclarer la guerre à la France, unique-
» ment parce qu'on lui refusa la permission
» d'y venir parler de son amour : une telle
» aventure sembloit être du tems des *Amadis*.

» Le duc de *Buckingham* prépare un nouvel
» armement pour sauver *la Rochelle*. Il pouvoit
» en très-peu de tems rendre tous les efforts
» du roi de *France* inutiles. La cour a toujours
» été persuadée que le cardinal de *Richelieu*,
» pour parer ce coup, se servit de l'amour même
» de *Buckingham* pour *Anne d'Autriche*, & qu'on
» exigea de la reine qu'elle écrivît au duc (194).
» Elle le pria, dit-on, de différer au moins l'em-
» barquement; & on assure que la foiblesse de
» *Buckingham* l'emporta sur son honneur & sa
» gloire.

» Cette anecdote singuliere a acquis tant de
» crédit, qu'on ne peut s'empêcher de la rap-
» porter : elle ne dément ni le caractere de

---

(192) Hume, *ubi suprà*.

(193) *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations* pages 68, 70 & 71.

(194) *Hénault* (sous l'année 1628) doute que cette lettre ait été écrite.

» *Buckingham*, ni l'esprit de la cour ; & en
» effet on ne peut comprendre comment le duc
» de *Buckingham* se borne à faire partir seule-
» ment quelques vaisseaux, qui se montrent
» inutilement, & qui reviennent dans les ports
» *d'Angleterre*.

Ayant échoué dans son entreprise sur l'isle de *Rhé*, *Buckingham* retourna en *Angleterre* ; & s'étant de nouveau brouillé avec *Richelieu*, il étoit enfin prêt à partir, & à conduire une flotte redoutable au secours de la *Rochelle*, assiégée par *Louis* XIII en personne (195) ; lorsqu'il fut assassiné en 1628 à *Porstmouth* (196), d'un coup de couteau, en présence de *Soubise* & des députés de la *Rochelle*, par un gentilhomme écossois, nommé *Felton*, auquel il avoit fait un passe droit.

---

(195) *Voltaire*, *ibidem*, page 72, & *Motteville* ; page 22.

(196) Ce fut le 23 Août, suivant l'auteur des *anecdotes des reines & régentes* (page 334 dans la note) ; & le 2 septembre, selon *Hénault* :

Cette date suffit pour détruire une erreur grossiere ; qui a déja été relevée par l'auteur des *anecdotes des reines & régentes* (pages 386 & 387), erreur qui consistoit à dire que le papier caché par madame d'*Hautefort*, dans sa gorge, pour le soustraire à la cu-

» Telle fut la fin de cet ambitieux favori ;
» qui gouverna *l'Angleterre* & la déshonora ,
» ainsi que *Jacques* premier & son fils ; qui mit ,
» pour ses propres intérêts , *l'Espagne* , la *France*
» & son pays même en feu (197).

Du concours de tous ces faits, il résulte évidemment , qu'on est fondé à croire qu'*Anne d'Autriche* correspondit à la passion immodérée que *Buckingham* affichoit pour elle. Envain , quelques auteurs (198) cherchant à la laver de ce soupçon, ont soutenu qu'elle étoit *vertueuse* & d'une vie irréprochable. Les éloges qu'ils lui donnent sont tirés de ses *oraisons funebres*, genre qui commençoit d'être à la mode sous le regne de cette princesse. Mais quelle foi peut-on ajouter à ce portrait dessiné par la main vile de l'adulation ? Là-dessus, interrogeons plutôt les historiens du tems. Ils s'accordent tous à faire de cette reine une *femme galante*.

riosité & à la jalousie de *Louis* XIII , étoit un billet de *Buckingham* à la *reine*. Sur cette anecdote voyez aussi *intrigues galantes de la cour de France*, 1695 , tome 2 , page 184.

(197) *Journal des gens du monde* , page 290.

(198) Le Vassor , *histoire de Louis* XIII , lib. 21 , tome 2 , page 705 ; *Motteville* ; *anecdotes des reines & régentes ; amours des rois & des reines de France*. Paris 1778 , article *Louis* XIII , tome 2 , page 236.

» *Anne d'Autriche*, dit *Voltaire* (199) eut
» toujours une conduite plus que suspecte ; ce
» qu'il y avoit de plus insupportable pour elle,
» elle entendoit de tous côtés des chansons
» & des vaudevilles, monument de plaisanterie
» sur le doute où l'on affectoit être de sa vertu.
» Son mari en doutoit même. Quand elle ac-
» coucha de *Louis XIV*, ce même mari ne voulut
» jamais l'embrasser selon l'usage (200) ; & cet
» affront altéra sa santé au point de mettre en
» danger sa vie.

L'intrigue galante de la reine & de *Buckingham* ainsi prouvée, il faut voir quelles purent en être les suites ; & examiner si elles fournissent une explication plausible de *l'homme au masque de fer*.

Le secret du *prisonnier masqué*, passa, comme nous l'avons déja dit (201) de *Louvois* à son fils *Barbezieux* (202). Parmi le grand nombre

---

(199) *Siecle de Louis* XIV.

(200) Madame de *Motteville*, toujours inclinée à favoriser sa maitresse, colore ainsi cet humiliant refus. *Quand elle accoucha, il fallut exciter le roi à s'approcher d'elle, pour l'embrasser* (page 86).

(201) *Suprà* pages 9 & 95.

(202) *Louis François* LE TELLIER, marquis de *Barbezieux*, secrétaire d'état & ministre de la guerre,

de maîtresses qui disputerent son cœur aux affaires, il s'attacha particuliérement à l'une d'elles, nommée mademoiselle de *Saint-Quentin*. A sa mort, il lui laissa une fortune assez considérable pour la faire vivre décemment. Cette demoiselle se retira, pour en jouir, à *Chartres*, où elle mourut dans un âge avancé, vers le milieu de ce siecle. Sur la fin de ses jours, elle y raconta *publiquement* & à plusieurs personnes, dont quelques-unes existent encore (203) l'anecdote suivante, qu'elle disoit tenir de *Barbezieux* (204).

» *La reine* devint éperduement amoureuse de » *Buckingham*. Leur commerce eut des suites ; » *Anne* ne tarda pas à s'en appercevoir. Elle » étoit alors brouillée avec son mari, qui de

---

en 1691, à l'âge de 22 ans, *jeune homme qui commença par préférer les plaisirs & le faste au travail*; mort le 5 janvier 1701, à 33 ans, (*siecle de Louis XIV*).

(203) Pour constater ce fait, nous avions demandé à *Chartres* un *procès-verbal*, (*Bastille dévoilée*, sixieme livraison, page 38); mais la négligence & la mauvaise volonté de la personne à laquelle nous nous étions adressés, privent le public de cette *piece*. Au surplus, la *notoriété* à cet égard est telle dans la ville de *Chartres*, qu'elle dispense d'un verbal.

(204) *Journal des gens du monde*, page 284.

» la jalousie étoit passé à l'aversion contr'elle » (205). Il ne pouvoit y avoir d'excuse, de » *qui pro quo*. La reine dissimula le mieux qu'elle » put sa grossesse : elle accoucha secrettement, » l'enfant fut nourri dans le plus profond » mystere. Lorsque *Mazarin* mourut, *Louis* XIV » l'envoya prisonnier aux isles *d'Hières* (206). » Mademoiselle de *Saint-Quentin* ajoutoit qu'il » y avoit une *parfaite ressemblance* entre les » deux freres, raison pour laquelle le prison- » nier portoit toujours un *masque*.

Il s'agit à présent de discuter l'authenticité de cette nouvelle clef, & de voir si cette explication s'accorde avec les anecdotes racontées par *Voltaire* & avec l'histoire du tems ; en un mot de la *confronter* avec les dates & les événemens.

Mademoiselle de *Saint-Quentin* tenoit-elle

---

(205) Peu de tems après son mariage, *Louis* XIII, maîtrisé par le connétable de *Luynes* son favori, avoit été tenté de répudier *Anne*, (*Motteville* page 10); & il eut le même dessein en 1637, (*Suprà* page 109). Il ne l'aima jamais, & eut toujours pour elle beaucoup de froideur, d'aversion, de méfiance & de rudesse. La reine ne pouvoit l'ignorer (*ibidem*, pages 37, 70, 85 & 128).

(206) C'est une erreur. Il falloit dire à la citadelle de *Pignerol*, comme nous l'avons prouvé pages 13 14, 92 & 93.

véritablement ce secret de *Barbezieux*, ou ne le savoit-elle que par des oui dire étrangers? N'étoit-ce qu'une clef de sa façon? Voilà ce qu'on ne pourroit affirmer, à moins d'avoir été le *sopha animé*, sur lequel les amans se faisoient leurs tendres confidences. On n'a là dessus que des *probabilités*; mais elles sont en faveur du récit. Il est assez vraisemblable que *Barbezieux*, qui aimoit passionnément les femmes, ait découvert ce secret à une maîtresse chérie, qu'il ne quitta qu'à la mort.

Mais, dira-t on, il risquoit la sûreté de l'état, le secret de son maître & d'un maître terrible. On peut répondre qu'en 1701, *Louis* XIV étoit affermi sur le trône; qu'à cette époque, *l'homme au masque* étôit vieux, & que la révélation de sa naissance, de ses titres, n'auroient nullement altéré la tranquillité de *Louis XIV*.

Chamillard ne commit pas la même indiscrétion; il sut résister aux instances du maréchal de la *Feuillade* (207); mais *Chamillard* étoit septuagénaire, n'étoit pas amant, & n'avoit à résister qu'aux prieres d'un gendre.

Il est certain que si *l'homme au masque de fer* fut le fruit du commerce de la *reine* & de *Buckingham*, sa naissance date de 1626, puisque

---

(207) *Suprà*, pages 40 & 95.

les amours, le voyage *d'Amiens* & l'entrevue sont de 1625; & comme il est prouvé que cet illustre prisonnier mourut en 1703 (208), il devoit avoir à sa mort environ 77 ans (*).

Mais comment accorder ce fait avec la déclaration de l'apothicaire de la Bastille, qui assuroit que ce personnage singulier lui dit, quelques jours avant sa mort, qu'il croyoit avoir 60 ans (209)? Dans cette hypothése, il seroit né en 1643, c'est-à-dire 5 ans après *Louis XIV*. Mais alors on ne voit pas pourquoi ce monarque l'auroit confiné si étroitement, avec défense d'ouvrir la bouche, sous peine de la vie? Quel risque couroit-il en le laissant parler? Il auroit divulgué le secret de sa naissance & la foiblesse de sa mere? Mais qui se souvenoit en 1703 de la reine *Anne*? Et parmi ceux qui se la rappelloient, qui ne connoissoit pas ses intrigues amoureuses?

D'ailleurs, ne peut-on pas élever des doutes bien fondés, sur la déclaration de cet apothi-

---

(208) *Suprà*, pages 33 & 34.

(*) *Louis XIV* mourut aussi âgé de 77 ans moins quatre jours, le dimanche premier septembre 1715, à huit heures & un quart du matin, au château de Versailles.

(209) *Suprà*, page 32.

caire ? En ſuppoſant que le diſcours de *l'homme au maſque* eut été vraiment tenu, ne pouvoit-il pas, à la fin d'une auſſi longue détention, être lui-même trompé ſur ſon âge ? Ne pouvoit-il pas être forcé de tromper les autres (210) ?

N'a-t-on pas encore un ſolide motif de révoquer en doute cette anecdote, ſi l'on ſe rappelle que ce malheureux priſonnier ne pouvoit ouvrir la bouche ? Il faut en conclure que cette déclaration n'infirme point la vraiſemblance que *l'homme au maſque de fer* étoit fils du duc *Buckingham* & de la *reine*.

C'eſt ici le lieu de relever une erreur grave, échappée à quelques hiſtoriens Anglois (211) & ſi ſouvent répétée dans des *gazettes angloiſes*. Ils ont jetté des doutes ſur la légitimité de *Louis XIV*, & attribué ſa naiſſance à ce même *Buckingham* ; mais ce duc, aſſaſſiné en 1628, ne peut-être pere de *Louis*, né en 1638.

Une autre probabilité s'éleve encore en faveur du *dire* de mademoiſelle de *Saint Quentin*. Elle

---

(210) Sur ce point, voyez *ſuprà*, pages 39 & 40.

(211) *Cheſterfield* dit, dans *ſes lettres*, en parlant d'*Anne d'Autriche*. « Ses deux fils n'étoient pas plus de » *Louis* XIII que de moi. Si *Buckingham* fut reſté plus » long-tems à ſa cour, elle en auroit eu d'autres par » lui.

raconta



raconta cette hiftoire long-tems avant que cette anecdote fût fortie du petit cercle des perfonnes qui la favoient, & à une époque fort antérieure à la publication du *fiecle de Louis XIV*. On l'écrivit même, dans le tems, à *Voltaire*, qui crut alors devoir garder le fecret; mais qui depuis raconta cette aventure à *Genéve* (212), & gliffa dans fes *queftions fur l'Encyclopédie*, ce paffage remarquable : *l'auteur de cet article en fait peut-être plus que le pere* Griffet, *&* *n'en dira pas davantage.*

» Cette derniere phrafe, dit l'auteur des re-
» marques *fur le mafque de fer* (213), me feroit
» croire que *Voltaire* poffédoit en effet ce fe-
» cret (214). Si l'individu eût été étranger
» à la *couronne de France*, quel rifque y auroit-
» il eu à le nommer, fi long tems après fa mort ?
» Choififfez le perfonnage le plus diftingué de
» ceux que l'on a transformés dans cet *homme*
» *au mafque de fer*, choififfez *Montmouth*, le
» duc de *Valentinois* (215), pourquoi un hif-

(212) Un génevois affure ce fait.

(213) *Journal des gens du monde*, page 285.

(214) *Voltaire* a dit à M. *Senac de Meilhan*, qu'il favoit qui étoit le *mafque de fer.*

(215) C'eft la premiere fois que nous entendons parler de ce duc de *Valentinois*. L'auteur a fans doute voulu dire le *comte de Vermandois*.

» torien aussi hardi que *Voltaire*, se fût-il tû?
» La clef que je donne, explique sa timidité,
» son silence, qui sans doute lui coûta beau-
» coup (216). Il auroit eu lui-même à craindre
» pour ses jours, alors qu'il découvriroit un
» mystere qui détruisoit le titre du *grand mo-*
» *narque* à la couronne.

» Car *l'homme au masque de fer*, étant *l'aîné* de
» *Louis* XIV, avoit droit à la couronne de France,
» malgré son illégitimité apparente, que cou-
» vroit la régle suivie en France dans des cas
» douteux : *pater is est quem nuptiæ demonstrant.*
» Il résultoit de là que *Louis XIV étoit un usur-*
» *pateur*, & que ses descendans ne possédoient
» le trône que par usurpation. Voilà la vérité
» qui étoit terrible dans tous les tems, que

---

(216) Ici, l'auteur semble avoir eu en vue ces vers de la *Pucelle* (chant XIII), où *Voltaire* s'est peint au naturel.

» Mais je m'arrête ; un semblable tableau
» Pourroit au peintre attirer dure aubaine....
» *Et moi chétif j'abhore le tapage.*
» Je tiendrai donc contre l'appât flatteur :
» Je me tairai, n'en déplaise au lecteur....
» Le tems présent est l'arche du seigneur :
» Qui la touchoit d'une main trop hardie,
» Puni du ciel tomboit en l'éthargie.
» Je me tairai, mais si j'osois pour tant....
» Si je disois.... non je ne dirai mot.

» *Voltaire* n'a osé dire, que le grand monarque » a cherché à ensevelir dans la nuit du silence » par toutes les voies imaginables, même les » plus iniques.

En calculant la probabilité de l'explication de mademoiselle de *Saint-Quentin* par la confrontation du fait aux personnages, nous avons donc une vraisemblance de plus. Cette vraisemblance augmentera, si nous confrontons les traits de l'inconnu, avec ceux du fils présumé de la *reine* & de *Buckingham*.

On ne dit point si les cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* étoient dans le secret de la reine. Il y a beaucoup à parier que jamais le premier ne le fut, & que son successeur fut dans la confidence. L'un étoit haï; l'autre étoit aimé. L'un n'auroit pas manqué d'en abuser pour noircir la reine & achever de la perdre dans l'esprit du roi; l'autre étoit intéressé à cacher les foiblesses de la reine.

Mademoiselle de *Saint-Quentin*, disoit comme *Voltaire*, que *l'homme au masque* fut emprisonné à la mort de *Mazarin*, c'est-à-dire en 1661; mais nous avons établi (217), que sa détention n'eut lieu que de 1666 à 1671. Or, *Anne d'Autriche* mourut le 20 janvier 1666; & il n'est

(217) *Suprà*, pages 9 & 10.

aucunement vraisemblable que *Louis* XIV. eût osé frapper ce *coup d'état*, du vivant de sa mere (218). N'ayant plus ces ménagemens à garder, & dévoré par les inquiétudes que devoit lui causer un rival aussi redoutable, il l'envoya dans un fort presque inattaquable à une extrémité du royaume. Il prit toutes les mesures les plus efficaces & donna des ordres rigoureux, afin que le mystere ne se découvrît pas. Voilà pourquoi il défendit au prisonnier, sous peine de mort, de parler, d'écrire, de montrer sa figure.

(218 *Anne*, la veille de sa mort, après avoir reçu » le viatique, parla encore au roi & à la reine, *en particulier*, puis à tous les deux ensemble : elle parla » aussi au duc *d'Orléans*, & leur donna à tous des » *conseils propres à maintenir la paix dans la maison* » *royale*. Leur ayant donné sa bénédiction, elle s'adressa » au roi, & lui dit d'un ton ferme : *faites ce que je* » *vous ai dit ; je vous le dis encore, le saint-sacrement* » *sur mes lèvres*.

» Que lui avoit-elle dit ? c'est ce qu'on n'a jamais » bien pu savoir (*Anecdotes des reines & régentes*, tome » 4, partie seconde, page 358).

Anne, pour éviter des troubles, auroit-elle eu la foiblesse & le courage de conseiller à *Louis* XIV d'ensevelir à perpétuité son propre frere dans une prison ? C'est une conjecture, qu'il est également délicat d'admettre ou de rejetter tout à fait.

Si ce masque eût caché un étranger ; si c'eût été *Monmouth*, *Beaufort* ou le comte de *Vermandois*, qu'importoit qu'un invalide le sût, vît son visage ? Ou s'il importoit, comment cette découverte étoit-elle si dangereuse, si criminelle, qu'elle dût coûter la vie à celui qui la faisoit, à celui qui la donnoit ?

Louis XIV n'a jamais été cruel, sur-tout dans sa jeunesse, lorsque son cœur ne respiroit que l'amour, les plaisirs ; lorsque sa vanité ne se repaissoit que de fêtes, de triomphes. Louis a été un *despote*, mais jamais un bourreau. Comment expliquer ce supplice incroyable, auquel il condamna ce seul homme pendant plus de trente années ? Pour étouffer en lui sa bonté, sa générosité, les premieres vertus de son enfance, il falloit qu'il eût un prodigieux intérêt. Ce qu'il fit, il le devoit sans doute à sa propre sûreté & à la tranquillité de l'état. Il ne voulut pas, à l'exemple des sultans, massacrer un frere qui pouvoit lui disputer le trône ; mais ôtez ce meurtre, il fit tout ce que lui conseilloit son intérêt, la religion & la politique. Prison éternelle, silence éternel, obligation de porter un masque, peine de mort attachée à la moindre indiscrétion : il fit donc tout ce qu'il put, hors de souiller ses mains dans le sang de son frere. Non, il n'est pas de crime qui mérite un

pareil supplice avec de tels adoucissemens. Il faut tout à la fois qu'un individu soit assez redoutable, assez lié au *tyran*, pour que sa vie & sa mort lui soient également funestes ; la vie, pour la sûreté du trône ; la mort, pour la tranquillité de sa conscience. *Richard* III n'auroit pas balancé ; mais *Louis* n'étoit pas *Richard*, & les tems étoient fort changés.

Le mot de *Chamillard* ne vient-il pas encore à l'appui ? *C'est le secret de l'état*, dit-il à son gendre. En effet, y avoit-il un événement qui intéressât plus l'état, ou le prince, qui à cette époque concentroit en lui seul tout l'état. En ne disant rien, le ministre disoit beaucoup.

» Suivez le récit de *Voltaire* ; & vous verrez les faits cadrer avec cette explication (219).

» *Tous les historiens ont ignoré cet événement.*
» Cela devoit être. Cet enfant avoit été créé,
» élevé, emprisonné dans le plus grand mystere.
» Il étoit mort dans le plus grand mystere. Il
» falloit que l'obscurité s'étendît depuis son ber-
» ceau jusqu'à son cercueil, pour que l'histoire
» fût muette (220). En eût-il été de même,

(219) *Journal des gens du monde*, page 291.

(220) » Même après sa mort, dit *Saint-Foix*, (tome 5, » page 329), on continuoit toujours à tâcher de dé» tourner les soupçons qu'on avoit eus, ou qu'on pour-

» si cet inconnu eût été un personnage dont
» la moitié de sa vie eût été brillante, & l'autre
» couverte de ténebres?

» *On l'envoya à l'isle Sainte-Marguerite*,
» (il falloit dire à *Pignerol*). C'étoit l'endroit
» le plus éloigné de *Paris*, centre des troubles,
» des mouvemens. C'étoit l'endroit le plus in-
» connu, le plus sûr.

» *Ce prisonnier étoit d'une taille au dessus de*
» *l'ordinaire, jeune, & de la figure la plus belle*
» *& la plus noble. Il avoit la peau un peu brune.*
» N'est ce pas ici le portrait de *Louis* XIV? Son
» frere lui ressembloit; & c'est cette ressem-
» blance qui engagea le prince à le condamner
» à être masqué, & à ne jamais découvrir sa
» figure. La ressemblance frappante auroit trahi
» le secret de sa naissance.

» *Ce prisonnier resta dans cette isle jusqu'en*
» *1690*, (il falloit dire 1698), *alors il fut*
» *transféré à la Bastille.* La raison de cette trans-
» lation se trouve dans l'histoire du tems. Alors
» la victoire commençoit d'abandonner *Louis*

» roit avoir. Peut-être aussi qu'excepté M. de *Saint-*
» *Mars*, aucun officier à l'isle *Sainte-Marguerite* & à la
» *Bastille* n'avoit su véritablement qui il étoit, &
» que ce gouverneur avoit affecté de jetter de fausses
» lueurs sur ce mystérieux événement.

» XIV. Il étoit battu sur mer. Les *Anglois* alloient » dominer dans la *Méditerranée*, menaçoient les » côtes de *France*. Il étoit possible que se doutant du secret, ils allassent enlever le prisonnier; qui l'opposassent à l'ambitieux conquerant, comme il opposoit le pieux & imbécile *Jacques* à *Guillaume*.

» *Le marquis de Louvois alla le voir dans cette » isle avant sa translation* (221); *& lui parla » debout avec une considération qui tenoit du respect.*

» Il falloit sans doute que ce fût un prisonnier » de cette importance, pour que *Louvois*, le fier, » l'impérieux Louvois, daignât l'aller voir; pour » qu'il lui parlât avec respect, lui, qui traitoit » d'égal, même avec les *princes du sang*; lui, » qui se découvroit à peine & n'étoit jamais » debout devant eux!

» Il paroît que ce prisonnier connoissoit » son nom, sa naissance, ses prétentions; que

---

(221) Nous avons déjà observé (*suprà*, page 23), que *Voltaire* est le seul qui parle de ce voyage de *Louvois*, & que nous en avons inutilement cherché la preuve. A cet égard, le lecteur fera bien de consulter les deux ouvrages suivans, qu'il ne nous a pas été possible de nous procurer. *Testament politique de Louvois*, Cologne 1706, in-12, *& Mémoires ou Essai pour servir* à *l'histoire du marquis de Louvois*, Amsterdam 1741, in-12. (*Catalogue de Secousse*, numéros 3072 & 5071).

» la force lui faisant la loi, il résolut de tout » sacrifier pour conserver sa vie. — A la liberté » près, lui dit le prince son frere, vous aurez » tous les agrémens que vous désirerez. Com- » mandez, vous serez obéi; vos moindres fan- » taisies seront satisfaites. Mais pas un mot sur » vous, ou vous perdez la vie. — Voilà pour- » quoi *le malheureux prince ne se plaignoit jamais,* » *& ne laissoit point entrevoir ce qu'il étoit.*

» Cet étrange marché, dont il paroît que » *Louvois* fut le négociateur, dans son voyage » aux isles *d'Hieres* (il falloit dire de *Sainte-* » *Marguerite*), ne fut consommé probablement » qu'après l'aventure de *l'assiette d'argent* sur » laquelle le prisonnier avoit écrit, qu'il jetta » sur le rivage, & que ramassa un pêcheur. *Tu* » *es bien heureux de ne savoir pas lire*, lui dit » *Saint-Mars*. Mais il n'est pas question que la » vie du prisonnier ait été mise en danger par » cette imprudence.

» La derniere circonstance est la plus frap- » pante. *Voltaire* ne l'a pas connue. Nous la » devons à M. *Linguet* (222). *Quand le pri-* » *sonnier fut mort, on brûla tous les meubles dont* » *il s'étoit servi, on dépava sa chambre, on ôta*

---

(222) Voyez *suprà*, page 36.

» *les plafonds, on visita tous les coins où il auroit*
» *pu laisser quelques traces de ce qu'il étoit.*

» Prend-on ces précautions pour un prisonnier même de la premiere considération ? » A-t-on un si grand soin d'anéantir tout ce » qui lui appartient ? De rechercher, d'effacer » jusqu'à la plus petite trace de son existence ?

» Rappellez toutes les circonstances de ce » fait étrange, & vous verrez que tous ces » traits ne peuvent convenir qu'à un être, » dont un mot pouvoit troubler la tranquillité, » blesser l'intérêt du prince régnant. Le profond mystere qui accompagna toute sa vie, » la précaution de le confier toujours au même » gouverneur, le respect profond qu'avoit ce » dernier pour lui ; les ménagemens singuliers » qu'on avoit pour sa personne ; la précaution de ne mettre auprès de lui que des » gardes qui s'ensevelissent à jamais. Tous ces » faits prouvent que ce prisonnier étoit un » homme de la premiere considération, dont » le secret importoit à l'état. La précaution du » *masque* prouve qu'on craignoit que sa figure, » en faisant voir une *ressemblance frappante*, ne » déclarât le secret de sa naissance. Car il avoit » tous les traits de *Louis XIV*, taille majestueuse » & noble, bien fait, peau brune &c. La » translation à la *Bastille* laisse entrevoir com-

» bien on craignoit qu'il ne tombât entre les » mains des anglois ; mais la preuve décisive » de sa haute naissance est le respect de *Louvois.* » Ce ministre n'en montroit qu'aux têtes cou» ronnées.

L'éditeur des *mémoires du maréchal de Richelieu* fait aussi à ce sujet (223) des réflexions qui viennent naturellement se placer ici.

» Par tout où se trouva ce grand infortuné, » soit dans une isle de *Provence*, soit en voyage, » soit à *Paris*, il lui fut ordonné sans cesse de » cacher sa figure.

» L'aspect de son visage pouvoit donc, dans » tous les lieux de la *France*, dévoiler le *secret* » *de la cour.*

» Enfin il faut considérer que *sa figure fut* » *cachée*, jusqu'à sa mort, arrivée au commen» cement de ce siecle, & que le gouverneur » porta la précaution jusqu'à lui balafrer le » visage, ou le faire enterrer sans tête, comme » d'autres l'ont dit.

» Sa figure pouvoit donc le faire connoître, » pendant un demi siecle, & d'un bout de » la *France* à l'autre.

» Il y eut donc, pendant un demi siecle

---

(223) Tome 3, chapitre 9.

» en *France*, une tête remarquable & connue
» dans toutes les contrées de la *France*, dans
» une prison même établie dans une isle, com-
» parable à celle du prisonnier.....

» Or, quelle étoit cette figure si généralement
» reconnoissable, sinon la figure de *Louis XIV*,
» son *frere jumeau* (224), dont la ressemblance

---

(224) D'après l'intention où nous sommes de former un seul corps de tout ce qui a été publié jusqu'à présent sur le *prisonnier masqué*, nous croyons devoir transcrire ici deux morceaux, qui forment le complément de la réfutation que nous avons donnée (*suprà* page 112-119) du *systême insoutenable*, consigné dans *l'histoire apocryphe* du prétendu *jumeau* de *Louis* XIV.

Le premier de ces morceaux est tiré du dernier volume des *œuvres complettes de Voltaire*, (tome 70, page 465) lequel volume a paru en 1789.

» Aujourd'hui, il se répand une lettre de mademoi-
» selle de *Valois*, écrite au duc, depuis maréchal de
» *Richelieu*, où elle se vante d'avoir appris du duc *d'Or-*
» *léans*, son pere, à d'étranges conditions, quel étoit
» *l'homme au masque de fer*; & cet homme, dit elle,
» étoit un *frere jumeau* de *Louis XIV*, né quelques heures
» après lui.

» Ou cette lettre, qu'il étoit si inutile, si indécent,
» si dangereux d'écrire, est une lettre supposée, ou le
» *régent*, en donnant à sa fille la récompense, *qu'elle*
» *avoit si noblement acquise*, crut affoiblir le danger qu'il
» y avoit à révéler le *secret de l'état*, en altérant le

» étoit si redoutable ? Le *secret d'état*, ou plutôt
» le crime de *Louis XIV* paroît donc bien
» avéré &c.

» fait, & en faisant de ce prince un *cadet* sans droit
» au trône, au lieu de *l'héritier présomptif* de la cou-
» ronne.

» Mais *Louis XIV*, qui avoit un frere (le duc *d'Anjou*,
» depuis duc *d'Orléans*), *Louis XIV*, dont l'ame étoit
» magnanime, *Louis XIV*, qui se piquoit même d'une
» probité scrupuleuse, auquel l'histoire ne reproche aucun
» crime, qui n'en commit d'autre en effet que de s'être
» trop abandonné aux conseils de *Louvois* & des *jésuites*;
» *Louis XIV* n'auroit jamais détenu un de ses freres
» dans une *prison perpétuelle*, pour prévenir les maux
» annoncés par un *astrologue* auquel il ne croyoit pas.
» Il lui falloit des motifs plus importans....

» M. de *Voltaire* avoit été lié, dès sa jeunesse, avec
» le duc de *Richelieu*, qui n'étoit pas discret : si la lettre
» de mademoiselle de *Valois* est véritable, il l'a connue;
» mais doué d'un esprit juste, il a senti l'erreur, il a
» cherché d'autres instructions. *Il étoit placé pour en avoir*.
» Il a rectifié la vérité altérée dans cette lettre, comme
» il a rectifié tant d'autres erreurs.

C'est le *Journal encyclopédique* (premier mai 1790;
tome 3; partie troisieme, pages 444-455), qui nous
fournit le second morceau.

» Ne pourroit-on pas jetter quelques soupçons très-
» légitimes sur l'authenticité même du mémoire ?

» 1°. Il est sans date; il n'est point signé : de quelle
» autorité pouvoit-il donc être, & comment pouvoit-

Voltaire, qui, comme on l'a vu plus haut, étoit instruit de la clef donnée par mademoiselle

---

» il fournir un témoignage, supposé que le prisonnier » en eût eu besoin ? *L'original*, nous dira-t-on, a pu » être signé ; le *régent* n'avoit livré qu'une *copie*. Qu'est » donc devenu l'original ? S'il existoit dans la maison » *d'Orléans*, quel intérêt avoit-on de le tenir secret » après la mort de *Louis XIV* & du prisonnier même, » sur-tout dans une cour qui avoit tant à se plaindre » de *Louis XIV*, qui ne l'aimoit point durant sa vie, & » qui cherchoit à décréditer sa mémoire après sa mort ?

» 2°. Ce mémoire a été composé long-tems avant » la mort de *Louis XIV*, puisqu'il l'a été avant celle » du prisonnier, arrivée le 19 novembre 1703. Comment le gouverneur de *Sainte-Marguerite* ne le remit-» il pas au roi ; & si le roi en eût eu connoissance, » pourquoi le laissa-t-il subsister, tandis qu'on avoit » soustrait avec tant de soin le *procès-verbal* & tout ce » qui avoit rapport à ce prisonnier, *jumeau* réel ou pré-» tendu de *Louis XIV* ? Comment ce prince, si jaloux » de son secret, a-t-il laissé échapper une piece de cette » importance ?

» 3°. Qu'est-ce que cette prophétie ? Que sont ces » pâtres, qui firent tant de bruit dans *Paris*; qui mirent » la cour & la ville en allarmes sur la naissance de deux » *Dauphins*, & dont cependant pas un historien n'a » parlé, en racontant la naissance de *Louis* XIV ?

» 4°. Comment *le second accouchement de la reine* put-» il rester inconnu aux courtisans, aux gardes, si atten-» tifs à tout, en de pareilles circonstances ? Comment

de *Saint-Quentin*, s'exprima, dans ses *questions sur l'encyclopédie*, en des termes qui appuient les remarques précédentes.

» Il est clair, dit-il, que si on ne le (*le prisonnier* » *masqué*) laissoit passer dans la cour de *la Bastille*, » si on ne lui permettoit de parler à son médecin, » que couvert d'un masque, *c'étoit de peur qu'on* » *ne reconnût dans ses traits* QUELQUE RESSEM- » BLANCE TROP FRAPPANTE. »

Dans une autre édition de cet ouvrage (225),

» les sentinelles n'entendirent-elles pas ces cris perçans » d'un enfant qui ne cesse de se plaindre? Si on n'é- » loigna pas ces sentinelles, elles durent les entendre; si » on les éloigna, ainsi que tous les autres serviteurs, » cette précaution seule dut remplir *Versailles* (*) de » soupçons. Comment n'a-t-on rien su, rien dit, dans » le tems, de toutes ces circonstances?

» 5°. Un jeune homme, élevé avec toute la distinc- » tion due à un fils de roi, frere de roi, dans un châ- » teau *de Bourgogne*, a dû faire quelque sensation dans » cette province. On n'a pas dû être moins étonné » de sa *disparution subite* & de celle du seigneur de » marque qui l'élevoit. Comment l'un & l'autre ont-ils » été tout d'un coup enlevés, sans que personne en » ait rien dit en *Bourgogne*, ni ailleurs?

(225) Edition de *Londres* in-8°. 1771, où ce passage

(*) Le rédacteur du *Journal encyclopédique*, par pure distraction sans doute, a transporté le lieu de la scène de *Saint-Germain* à *Versailles*.

Voltaire s'explique de la maniere la plus positive sur l'existence du *frere aîné* de *Louis XIV*. Ce

---

fut ajouté à la suite de cette phrase, que nous avons citée plus haut (page 145) *celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le pere* Griffat, *& n'en dira pas davantage.*

Nous devons la connoissance de cet important passage aux éditeurs des *œuvres complettes de Voltaire*, qui l'ont inséré, tout au long, dans le tome 70, pages 462-465. Ils y ont joint les réflexions suivantes, (page 465).

» Cette anecdote, donnée comme une *addition de* » *l'éditeur*, dans l'édition de 1771, passe chez bien des » gens de lettres, pour être de M. de *Voltaire* lui- » même. *Il a connu cette édition*, & il n'a jamais con- » tredit l'opinion qu'on y avance au sujet de *l'homme* » *au masque de fer.*

» *Il est le premier qui ait parlé de cet homme.* Il a » toujours combattu toutes les conjectures qu'on a faites » sur ce *masque*; il en a toujours parlé comme plus » instruit que les autres, *& comme ne voulant pas dire* » *tout ce qu'il en savoit.*

Voltaire n'est pas le premier qui ait parlé du *masque*; c'est l'auteur des *mémoires secrets*, *pour servir à l'histoire de Perse* (nous l'avons prouvé ci-devant page 6); mais il est véritablement le premier qui ait imprimé que ce prisonnier étoit un *frere aîné* de *Louis XIV*; puisque l'édition des *questions sur l'encyclopédie* faite à *Londres* est de 1771 & que le *journal des gens du monde*, (volume 4, n°. 23), n'est que 1783.

passage

paſſage curieux, & peu connu, mérite d'être rapporté en entier.

« Il eſt ſurprenant de voir tant de ſavans & tant » d'écrivains pleins d'eſprit & de ſagacité, ſe » tourmenter à deviner qui peut avoir été *le fameux maſque de fer*, ſans que l'*idée la plus ſimple* » *la plus naturelle & la plus vraiſemblable*, ſe ſoit » jamais préſentée à eux. Le fait, tel que M. de » *Voltaire* le rapporte, une fois admis, avec ſes » circonſtances, l'exiſtence d'un priſonnier d'une » eſpece ſi ſinguliere, miſe au rang des *vérités* » *hiſtoriques* les mieux conſtatées, il paroît que » non ſeulement rien n'eſt plus aiſé que de concevoir quel étoit ce priſonnier, mais *qu'il eſt* » *même difficile qu'il puiſſe y avoir deux opinions* » *ſur ce ſujet*. L'auteur de cet article *auroit communiqué plutôt ſon ſentiment*, *s'il n'eût cru que* » *cette idée devoit déjà être venue à bien d'autres*, & » *s'il ne ſe fût perſuadé que ce n'étoit pas la peine de* » *donner* comme une découverte, *une choſe qui*, » *ſelon lui*, ſaute aux yeux *de tous ceux qui liſent* » *cette anecdote* (226).

» Cependant, comme depuis quelque tems cet

(226) M. le marquis de *Condorcet* nous a dit que *Voltaire* avoit ſouvent cauſé avec *d'Alembert* & lui, de l'hiſtoire du *maſque*, comme les croyant inſtruit du ſecret, qui, ſelon lui, n'en étoit plus un, & ne valoit pas la peine de l'être.

» événement partage les esprits, & que tout ré-
» cemment on vient de donner au public une
» lettre, dans laquelle on prétend prouver que
» ce prisonnier étoit un *secrétaire du duc de Man-
» toue* (227) (ce qu'il n'est pas possible de concilier
» avec les grandes marques de respect que M. de
» *Saint-Mars* donnoit à son prisonnier), l'au-
» teur a *cru devoir enfin dire ce qu'il en pense depuis
» plusieurs années* (228). Peut-être *cette conjecture*
» mettra-t-elle fin à toute autre recherche ; *à
» moins que le* secret ne soit dévoilé, *par ceux* qui
» peuvent en être les dépositaires, *d'une façon* à
» lever tous les doutes.

» On ne s'amusera point à réfuter ceux qui
» ont imaginé que ce prisonnier pouvoit être le
» comte de *Vermandois*, le duc de *Beaufort*, ou
» le duc de *Montmouth*. Le savant & très-judi-
» cieux auteur de cette derniere opinion, *a très-
» bien réfuté les autres ;* mais il n'a essentiellement

(227) Ceci prouve, comme nous l'avions présumé (page 73, note 75), que *Voltaire* avoit eu connoissance du *Journal encyclopédique* de 1770, où cette lettre fut insérée.

(228) Nous avons établi plus haut (page 145), que *Voltaire* informé, par des lettres de *Chartres*, de la clef de mademoiselle de *Saint-Quentin*, avoit plusieurs fois raconté cette anecdote à *Genève*.

» appuyé la sienne, que *sur l'impossibilité de trou-*
» *ver* en Europe *quelque autre prince, dont il eût été*
» *de la plus grande importance qu'on ignorât la dé-*
» *tention.* M. de *Saint-Foix* a raison, s'il n'entend
» parler que des princes dont l'existence étoit
» connue; mais pourquoi personne ne s'est-il
» encore avisé de supposer *que le masque de fer*
» *pouvoit avoir été un prince inconnu, élevé en*
» *cachette, & dont il importoit de laisser ignorer*
» *totalement l'existence?*

» Le duc de *Montmouth* n'étoit pas pour la
» *France* un prince de si grande importance; &
» l'on ne voit pas même ce qui eût pu engager
» cette puissance, au moins après la mort de ce
» duc & celle de *Jacques II*, à faire un si grand
» secret de sa détention, s'il eût été en effet le
» *masque de fer.* Il n'est guere probable non plus
» que M. de *Louvois* & M. de *Saint-Mars* eussent
» marqué au duc de *Montmouth* ce profond
» respect, que M. de *Voltaire* assure qu'ils por-
» toient au *masque de fer.*

» L'auteur (des *questions sur l'encyclopédie*)
» conjecture, de la maniere dont M. de *Voltaire*
» a raconté le fait, *que cet historien célebre est aussi*
» *persuadé que lui du soupçon*, qu'il va, dit-il,
» manifester; mais que M. de *Voltaire*, à titre
» de *françois*, n'a pas voulu, ajoute-t-il, *publier*

» *tout net* (229), ſur-tout en *ayant dit aſſez pour* » *que* le mot de l'énigme *ne dût pas être difficile* » *à deviner.* Le voici, continue-t-il toujours, » ſelon moi :

» *Le maſque de fer étoit ſans doute un frere & un* » *frere aîné de Louis XIV*, dont la mere avoit *ce* » *goût pour le linge fin*, ſur lequel M. de *Voltaire* » appuie. Ce fut en liſant les mémoires de ce » tems, qui rapportent cette anecdote au ſujet » de la *reine*, que me rappellant ce même goût » du *maſque de fer*, je ne doutai plus qu'il ne fût » ſon fils ; ce dont toutes les autres circonſtances » m'avoient déjà perſuadé.

» On ſait que *Louis XIII* n'habitoit plus depuis » long-tems avec *la reine ;* que la naiſſance de » *Louis XIV* ne fut due qu'à un heureux hazard » habilement amené, hazard qui obligea abſolu- » ment le roi à coucher en même lit avec la » reine. Voici donc comme je crois que la choſe » ſera arrivée.

» *La reine* aura pu s'imaginer que c'étoit par » ſa faute, qu'il ne naiſſoit point d'héritier à » *Louis* XIII. La naiſſance du *maſque de fer* l'aura

(229) On a vu ci-deſſus, (page 146 & note 216), les cauſes de la timidité & du ſilence de *Voltaire*, ſur ce *ſecret d'état.*

» détrompée (230). Le *cardinal*, à qui elle aura
» fait confidence du fait, aura su, par plus d'une

---

(230) Il est surprenant que *Voltaire*, instruit de la clef donnée par mademoiselle de *Saint-Quentin*, & couvert du nom *d'éditeur anglois* des *questions sur l'encyclopédie*, n'ait osé dire que le *frere aîné* de *Louis* XIV, étoit fils de *Buckingham*. Peut-être pensoit-il que ce personnage avoit un autre pere. En effet, quelques personnes qui avoient causé avec mademoiselle de *Saint-Quentin*, prétendent qu'elle se trompoit sur l'auteur de la naissance de ce *prince adultérin*. Il est plus naturel, suivant elles, de croire qu'il fut le fruit d'un autre *commerce illégitime* de la *reine*, car elle eut une *foule d'amans*; & en fixant la date de cette naissance en 1636, il suffiroit pour connoître le pere, de savoir quel étoit alors *l'amant favorisé*. *L'histoire* & la *chronique scandaleuse* n'en disent rien. Il vaut donc mieux s'en tenir aux amours incontestables *d'Anne d'Autriche* avec *Buckingham*.

Cette intrigue passoit pour si certaine, qu'un jour qu'*Anne*, alors *régente*, se promenoit en calèche dans le jardin de *Ruel*, pendant l'été de 1644, *Voiture* eut la hardiesse de lui adresser ces vers burlesques & mordans.

Je pensois que la destinée
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat & d'honneurs :
Mais que vous étiez plus heureuse,
Lorsque vous étiez autrefois ;
Je ne veux pas dire amoureuse ;
La rime le veut toutefois.

» raison, tirer parti de ce secret ; il aura imaginé » de tourner cet événement à son profit & à » celui de l'état. Persuadé, par cet exemple, que » la reine pouvoit donner des enfans au roi, la » partie qui produisit le hazard d'un seul lit pour » le roi & pour la reine, fut arrangée en consé- » quence. Mais la reine & le cardinal, également » pénétrés de la nécessité de cacher à *Louis XIII* » l'existence du *masque de fer*, l'auront fait éle- » ver en secret. Ce secret en aura été un pour » *Louis XIV* jusqu'à la mort de *Mazarin.*

» Mais ce monarque apprenant alors qu'il

Je pensois que ce pauvre amour,
Qui toujours vous prêta ses armes,
Est banni loin de votre cour,
Sans ses traits, son arc & ses charmes :
Et ce que je puis profiter,
En passant près de vous ma vie,
Si vous pouvez si mal traiter,
Ceux qui vous ont si bien servie.

Je pensois ; car nous autres poëtes
Nous pensons extravagamment,
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez si dans ce moment
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de BUCKINGHAM ?
Et lequel seroit en disgrace
De lui ou du pere Vincent ?

(*Mémoires de Motteville*, qui tenoit ces vers de la reine elle-même, *qui ne s'offensa point de cette raillerie & les trouva si jolis, qu'elle les tint long-tems dans son cabinet.* Tome 1, page 231.)

» avoit un frere, & un *frere aîné*, que sa mere
» ne pouvoit désavouer, qui, d'ailleurs, *portoit*
» *peut-être des traits marqués qui annonçoient son*
» *origine;* faisant réflexion que cet enfant, né
» durant le mariage, ne pouvoit, sans de grands
» inconvéniens, & sans un horrible scandale, être
» déclaré *illégitime* après la mort de *Louis XIII*,
» *Louis* XIV aura jugé ne pouvoir user d'un
» moyen plus sage & plus juste, que celui qu'il
» employa pour assurer sa propre tranquillité &
» le repos de l'état; moyen qui le dispensoit de
» commettre une cruauté, que la *politique* au-
» roit représentée *comme nécessaire* à un mo-
» narque moins consciencieux & moins magna-
» nime que *Louis XIV*.

» Il me semble, poursuit toujours notre au-
» teur, que plus on est instruit de l'histoire de
» ce tems-là, plus on doit être frappé de *la*
» *réunion de toutes les circonstances qui prouvent en*
» *faveur de cette supposition.* »

Les éditeurs de *Voltaire* ajoutent (231) les judicieuses réflexions qui suivent.

« Fils aîné de *Louis XIII*, avoué par ce prince,
» le trône lui (à *Louis XIV*) appartenoit; mais un
» fils né d'*Anne d'Autriche*, inconnu à son mari,
» *n'avoit aucun droit*, & pouvoit cependant
» *essayer de se faire reconnoître*, déchirer la *France*

(231) Page 465.

» par une longue *guerre civile*, l'emporter peut-
» être sur le fils de *Louis XIII*, en alléguant le
» *droit de primogéniture*, & substituer une nouvelle
» race à l'antique race des *Bourbons*. Ces motifs,
» s'ils ne justifioient pas entiérement la rigueur
» de *Louis XIV*, servoient au moins à l'excuser;
» & le *prisonnier*, trop instruit de son sort, pou-
» voit lui savoir quelque gré de n'avoir pas suivi
» des conseils plus rigoureux; conseils que la *po-*
» *litique* a trop souvent employés contre ceux
» qui avoient quelques prétentions à des trônes
» occupés par leurs concurrens.

Ce que *Saint-Foix* disoit de *Montmouth* (232), s'applique, de la maniere la plus naturelle, au fils d'*Anne* & de *Buckingham*.

» Enfin, qu'on cherche, qu'on lise, qu'on ré-
» fléchisse sur tous les événemens de ces tems-là,
» trouvera-t-on, je ne dis pas seulement en
» *France*, mais même dans toute l'*Europe*, quel-
» que prince à l'égard de qui il ait été de la plus
» grande importance qu'on ignorât sa déten-
» tion, & qu'on prît toutes les précautions qu'on
» prenoit, pour cacher qui étoit le *prisonnier au*
» *masque*? «

En effet, parmi tous les grands personnages de l'*Europe* qui existoient alors, en trouvera-t-on

232) Tome 5, page 336.

un ſeul, à qui tous ces traits puiſſent convenir Et ce ne ſeroit pas un miracle, ſi le *hazard* avoit amaſſé tant de *rapports*, tant de *vraiſemblances*, ſur la tête d'un être, qui ne ſeroit pas celui indiqué par Mademoiſelle *Saint-Quentin?*

A l'époque où ce priſonnier fut renfermé, il ne diſparut, dit *Voltaire*, aucun perſonnage important. Ce *fait négatif* milite encore en faveur de la *nouvelle clef;* car ſi d'un côté il eſt prouvé que c'étoit un perſonnage de la plus haute diſtinction; ſi, d'ailleurs, il n'en eſt *diſparu aucun de connu*, il n'y a d'autre moyen d'expliquer cette contradiction, ce double phénomene, qu'en adoptant la verſion de la maîtreſſe de *Barbezieux* L'exiſtence de l'illuſtre priſonnier avoit toujours été un profond myſtere.

Dans le cours de cette diſſertation, nous avons démontré les vices & les abſurdités de tous les ſyſtêmes imaginés ſur le *priſonnier maſqué.* L'hypotheſe qui le fait *frere aîné* de *Louis XIV* (233), n'eſt pas ſujette aux mêmes difficultés. Toutes les circonſtances s'expliquent d'une maniere ſimple, naturelle & ſatisfaiſante. Le ſyſtême de l'*attraction* n'eſt regardé comme le meilleur, que parce qu'au moyen de ſes loix, on explique tous les phéno-

» (233) Nous croyons, avec beaucoup de perſonnes, » que ce priſonnier étoit frere aîné de *Louis* XIV (*Mé-* » *moires authentiques ſur la baſtille*, tome 1, page 324).

menes céleſtes. On doit donc auſſi regarder la nouvelle ſolution de l'*énigme hiſtorique*, ſinon comme *la vraie*, au moins comme *la plus vraiſemblable*, puiſqu'elle réſout toutes les *données* du *problême*.

P. S. En commençant d'écrire cette *diſſertation*, un de nos amis s'eſt rappellé, & nous a communiqué un fait, que le haſard ſeul lui apprit, quelque tems avant la premiere *aſſemblée de notables*, c'eſt-à-dire dans l'hyver de 1786 à 1787. Ce fait, qui le frappa beaucoup alors, eſt que quelques années auparavant (en 1783) il avoit été remis à M. le comte de *Vergennes*, un mémoire très-curieux, dans lequel l'auteur étabiiſſoit un *nouveau ſyſtême* ſur le *maſque de fer*, & prouvoit que cet infortuné ſi célébre, n'étoit aucun des perſonnages que l'on avoit ſoupçonnés juſqu'à ce jour. Voilà le peu que nous en ſavions, d'une maniere fort vague. Un homme de lettres, connu par des ouvrages très-eſtimés d'érudition & de littérature, avoit été rendu dépoſitaire de ce ſecret, par l'auteur même de la découverte. Aux vives inſtances, aux preſſantes ſollicitations de ce même ami, il n'a jamais répondu qu'en ces termes énigmatiques : *toutes les conjectures qu'on a faites juſqu'ici, ſont à mille lieues de la vérité ; le ſecret n'eſt point à*

moi, il ne m'a été confié que sous la foi du serment; j'ai la bouche scellée & les mains liées.

Ce refus invincible, que dictoit la délicatesse, n'a servi qu'à irriter notre curiosité. A force de *questionner* toutes les personnes, que nous imaginions savoir quelque chose du secret, il s'en est trouvé une, qui sans être entiérement initiée, nous a fourni le fil *d'Ariadne*. Nous avons alors multiplié nos recherches; & les soins opiniâtres que nous nous sommes donnés, nous ont procuré des demi-lueurs & des *éclaircissemens partiels*, dont la *combinaison* a fait jaillir le nouveau mot de *l'énigme historique*. Mais au moment où nous l'avons ainsi obtenu, l'impression étoit déja trop avancée, pour que cette explication pût être mise à sa place naturelle. Il a donc fallu la réserver pour la fin.

A l'instant où nous avons pénétré le *mystere*, nous nous sommes presqu'écriés :

Le *masque* tombe : l'homme reste;
Et le *héros s'évanouit* (234)

Mais la réflexion a bientôt dissipé cet enthousiasme; & l'examen approfondi du nouveau systême nous a pleinement convaincus;

Que comme il a l'éclat du verre,
Il en *a* la fragilité (235).

(234) Rousseau, *ode à la fortune*, strophe douzieme.
(235) Malherbe, dans ses odes.

Nous allons donc expofer d'abord ce *fyftême*, tel qu'il réfulte du *rapprochement* de tout ce que diverfes perfonnes nous en ont appris ; & le difcuter enfuite, comme nous avons difcuté tous les autres.

M. le chevalier de T***** a puifé l'idée *premiere* de fa nouvelle *clef*, dans un paffage des *mémoires* du marquis de *Bonnac* fur fon ambaffade *à la porte* (236), rédigés en 1724.

Voici la *tranfcription textuelle* de ce paffage remarquable, que nous connoiffions dès longtems, fans avoir cru que perfonne l'appliquât jamais au *mafque de fer*.

» Une des chofes les plus extraordinaires qui » foient arrivées pendant l'ambaffade de M. de » *Ferriol*, & qu'il ne faut pas omettre ici, eft » *l'enlévement* d'AVEDIK, *patriarche des arméniens* » *fchifmatiques*.

» Ce patriarche étoit l'ennemi mortel de » notre religion & l'auteur de la cruelle per- » fécution que les *arméniens catholiques* avoient » foufferte. Ceux-ci, à force d'argent, trou- verent moyen de le faire *exiler*. Cela fait, par » le confeil du pere *Braconnier*, *jéfuite*, qui étoit

(236) Nommé à la fin de 1713, pour remplacer M. de *Defalleurs* le marquis de *Bonnac* ne partit qu'au mois de juin 1716, & n'arriva à *Conftantinople*, que le 4 octobre fuivant.

» à *Constantinople*, & par l'entremise du pere *Tarillon*, aussi jésuite, qui étoit à *Chio*, ils imaginerent que pour se défaire entiérement de cet homme, il falloit gagner le *Chiaoux* (l'huissier), qui étoit chargé de le conduire en exil, faire trouver une *barque françoise* à la hauteur de *Chio*, qui le conduiroit en *France*, où il seroit mis dans une prison, d'où il ne pourroit jamais sortir. Cette entreprise, *toute extraordinaire qu'elle paroisse*, fut fort bien conduite par le sieur *Bonnal*, vice-consul de *Chio*. Avedik arriva en *France*; il fut conduit d'abord au *Mont Saint-Michel* (237), & delà à la *Bastille*, où il est mort.

» Ses partisans, n'entendant point parler de lui, attaquerent le *Chiaoux* qui l'avoit conduit, & le *grand visir* lui ayant fait *donner la question*, il avoua qu'*Avedik* avoit été embarqué à *Chio*, dans une *Barque Françoise*. On envoya un *Capidgi Bachi* à *Chio*, pour interroger le consul. Il se défendit bien; & *quoiqu'on ait parlé de cette affaire à diverses reprises, elle n'a eu aucune suite, & paroît absolument éteinte par la longueur du tems.*

Fondé sur ce récit, M. de T*****, pour bâtir son nouveau systême, a été obligé de

(237) C'est une faute de copiste; dans d'autres exemplaires de ces *mémoires manuscrits*, on lit, aux isles Sainte-Marguerite.

recourir à deux suppositions, qui ne sont étayées d'aucune espece de preuves.

La premiere, qu'*Avedik* étoit aussi nommé à *Constantinople*, *Mar-Kialy* ou *Mar Chialy*, nom composé de *Mar*, qui signifie *saint*, & qui est le *titre d'honneur* particuliérement affecté dans le levant, aux *patriarches arméniens*, & de *Chialy* ou *Kialy*, qui signifie peut-être *Charles* ou *Michel* ou qui est le diminutif de l'un de ces noms.

La seconde supposition, encore plus gratuite que la premiere, & que M. de T***** se seroit épargnée, si les mémoires du marquis de *Bonnal* avoient fixé la date de cet événement; est qu'*Avedik* fut *enlevé* au commencement de 1698, & conduit d'abord aux isles *Sainte-Marguerite*, où M. le *Bret*, intendant & commandant en *Provence*, & de plus ami intime des *jésuites* (comme il est prouvé par le fameux procès du pere *Girard*) prit, d'après les ordres qu'il devoit avoir reçus de la cour, toutes les précautions possibles, pour couvrir d'un voile impénétrable la captivité du *patriarche*.

L'arrivée du *prisonnier masqué* à la *Bastille*, ayant eu lieu le 18 septembre 1698 (238), M. de T*****, a été encore forcé de supposer, contre toute vraisemblance, qu'AVEDIK *ne passa que très peu de jours aux isles* Sainte-Mar-

(238) *Suprà* pages 26 & 29.

guerite, *d'où l'on se hâta de le faire secrettement transférer* à la Bastille.

Il a également supposé qu'on laissa au patriarche le choix de renoncer à sa barbe, ou de porter un masque, que le masque fut préféré, & qu'il conserva sa *barbe* (239) avec soin, parce que pour le consoler, on lui donnoit souvent l'espérance de le renvoyer dans son pays.

M. de T***** s'est efforcé à faire voir que toutes les circonstances de la détention du *prisonnier masqué*, telles que le goût pour le linge fin, les égards (*exagérés*) du gouverneur, l'habitude du silence absolu, la résignation avec laquelle il supportoit sa captivité, les bruits qui coururent en *Provence* (240), un passage des *mémoires de Renneville* (241), un

(239) La *Grange-Chancel* assure que le *masque de fer*, s'arrachoit *le poil de la barbe avec des pincettes d'acier* très-luisantes & très-polies (*Suprà*, page 17.)

» (240) Le bruit courut en *Provence*, qu'il y avoit » à la citadelle de l'isle *Sainte-Marguerite*, un PRINCE » TURC, nommé *Macmouth*, qu'on y gardoit avec beau- » coup de soin (*Saint-Foix*, tome 5, page 334).

(241) *Histoire de l'inquisition françoise*, tome premier, *préface*, page 46. Ce passage est relatif à un jeune écolier, que les *jésuites* firent *embastiller*, pour avoir fait un *distique latin* contre eux, (*Saint-Foix*, pages 327 & 328; & *remarques historiques sur la bastille*, page 38).

mot échappé à l'ami du pere *Griffet* (242), &c. conviennent parfaitement & ne sauroient mieux s'appliquer qu'au *patriarche arménien.*

L'auteur de cette hypothése a été même jusqu'à soupçonner, que dans la crainte où le gouvernement fut toujours de voir *Avedik* réclamé par le *grand seigneur*, on lui conserva soigneusement sur le registre de sépulture son véritable nom de baptême & de dignité (*Mar-Chialy*), afin de pouvoir constater sa mort.

Il a cherché aussi à s'appuyer d'un propos tenu vers 1750 (tems où *le masque de fer* occupa le plus les écrivains) par le pere *Layre*, jésuite, alors âgé de 90 ans, à M. l'abbé de *Molhac*, ci-devant recteur du noviciat des jésuites à *Toulouse.*

On a fait beaucoup de bruit, dit le pere *Layre*, *sur un fait* qui n'intéresse personne en France, *& qui est bien loin de valoir la peine qu'on se donne pour tâcher de le découvrir. La vérité est qu'il n'a absolument rapport qu'à* nos missions du levant.

Si M. de T***** avoit su les deux propos suivants, il n'auroit pas manqué de les rapporter au soutien de son opinion.

Un jésuite, gros collier de l'ordre, disoit à

» (242) Point de *nom de baptême;* il est appellé sur les registres de Saint-Paul, MARCHIALY, *nom turc, au moins à demi* (*Saint-Foix*, page 358).

DUCLOS,

Duclos; *que* le masque de fer *étoit une sottise de leur société, qu'il falloit ensevelir dans l'oubli.*

Le feu roi a dit plusieurs fois à M. de la *Borde*, son premier valet-de-chambre : *la prison de* cet infortuné *n'a fait tort à personne qu'à lui.*

Afin de *vérifier* le système très-hypothétique de M. T*****, nous avons fait des recherches historiques approfondies, desquelles il résulte qu'il y a des preuves certaines de tous les faits suivants.

1°. *Avedik* étoit encore à *Constantinople* en 1706. Parvenu *au patriarchat des arméniens schismatiques*, par la faveur du *Mupthi*, il avoit excité, en 1701, une violente persécution contre les catholiques. M. de *Ferriol*, ambassadeur de France, qui l'avoit déjà fait déposer, exiler & renfermer plusieurs fois, le fit déposer & exiler de nouveau, dans les premiers mois de l'année 1706.

2°. Ce fut pendant qu'on le conduisit à *Chio*, que les *arméniens catholiques* & les *jésuites* le firent enlever & embarquer sur un bâtiment françois, qui devoit le conduire à *Marseille* & le remettre entre les mains de M. de *Montmort*.

3°. Cet enlévement, non moins hardi que périlleux, ne put être si secret à *Constantinople*, que le ministère ottoman n'en fût informé. Le

(243) *Suprà*, page 97.

Capidgi Bachi, envoyé à *Chio*, pour interroger le sieur *Bonnal*, vice-consul, montre assez toute la vivacité que la *Porte* mit d'abord dans cette affaire. *Bonnal* se défendit bien ; il nia tout, fit les plus grandes protestations, & promit (sans doute au nom de son *Empereur*) que si contre sa persuasion intime, il étoit possible qu'un *capitaine françois* se fût prêté à une violence aussi contraire au respect dû à SA HAUTESSE, le *patriarche* seroit renvoyé avec honneur & que le capitaine payeroit de sa tête son insolence & sa témérité. Malgré la soumission & les promesses du vice-consul, cet *interrogatoire* ne finit pas sans de violentes menaces.

4°. Le *grand seigneur* voulut alors rendre M. de *Ferriol* responsable de la personne *d'Avedik*, & de l'attentat des jésuites. Cet ambassadeur, après beaucoup de négociations avec le *grand visir*, convint avec ce ministre turc, qu'il supplieroit très-humblement le roi son maître d'écrire au roi *d'Espagne*, pour obtenir qu'il fit sortir *Avedik* de sa prison de *Messine*, (où il avoit été conduit de *Chio*), en lui permettant de retourner à *Constantinople*.

En 1707, M. de *Ferriol* ignoroit si le patriarche étoit encore à *Messine*, s'il avoit été jetté dans les prisons du *saint office*, ou bien traduit en *France*.

La congrégation du *saint office* & de la *propagande* à *Rome*, qui avoient appris l'enlévement de ce *patriarche schismatique*, firent, en 1708, des instances au cardinal de la *Trémoille*, alors ambassadeur de sa majesté, près le saint-pere, pour que ce prisonnier fût resserré de plus près. On dit à cette éminence de la part du roi, qu'*Avedik* ne pouvoit être gardé avec plus de soins; qu'il n'étoit vû que par celui qui lui servoit à manger; qu'ils ne s'entendoient que par *signes*; que les dimanches & fêtes, on le mettoit dans un endroit séparé, pour entendre la messe; qu'il ne falloit pas avouer qu'il fût en *France*, parce qu'on n'en étoit pas certain à *Constantinople*; qu'il étoit venu à *Malthe*, à *Messine* & même à *Marseille*, des *arméniens*, qui n'avoient pu avoir de ses nouvelles.

Cette affaire paroissoit être oubliée par le *ministere ottoman*, lorsqu'en 1710 le *grand visir* réclama de nouveau très-instamment *Avedik*, auprès de M. de *Ferriol* & de M. *Desalleurs*, qui venoit le remplacer dans son ambassade.

On voulut la réveiller encore en 1713, & envoyer en *France* pour redemander *Avedik*; mais M. *Desallurs* assoupit entiérement ce dessein; & depuis il n'en a plus été question.

Ce ne fut donc pas en 1698, comme le sup-

posoit M. de T*****, mais en 1706, que les jésuites firent enlever AVEDIK.

Or, le *prisonnier masqué* étoit mort le 19 novembre, 1703 (244); & le *patriarche arménien* n'entra à la *Bastille* qu'en 1709 ou 1710 (245).

Conséquemment, *Avedik* ne peut-être *l'homme au masque de fer*; & la *clef* imaginée par M. de T***** se brise sans retour contre *l'ensemble des dates & des faits.*

---

(244) *Suprà*, pages 33 & 34.

(245) *Bastille dévoilée*, premiere livraison, page 61. Quoique dans cette même livraison (page 59) nous eussions déjà annoncé que le *grand registre de la Bastille* se trouve étrangement déchiré & mutilé, depuis 1705 jusqu'au 25 Avril 1730, nous avons voulu le consulter de nouveau; mais cet examen n'a servi qu'à nous assurer qu'il n'y a sur le *patriarche arménien*, que la petite note, rapportée page 61. Les *mémoires authentiques* n'en parlent pas du tout; & nous n'avons rien trouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Paul, compulsés jusqu'en l'année 1720. Ainsi, l'on ne peut espérer de plus grands détails sur l'époque de son entrée & de sa mort, que des papiers sortis de la Bastille & qui se trouvent dispersés dans une infinité de mains à *Paris*, en *France* & dans toute *l'Europe*.

Fin de la neuvieme livraison.